



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 128
Le mercredi 3 juin 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

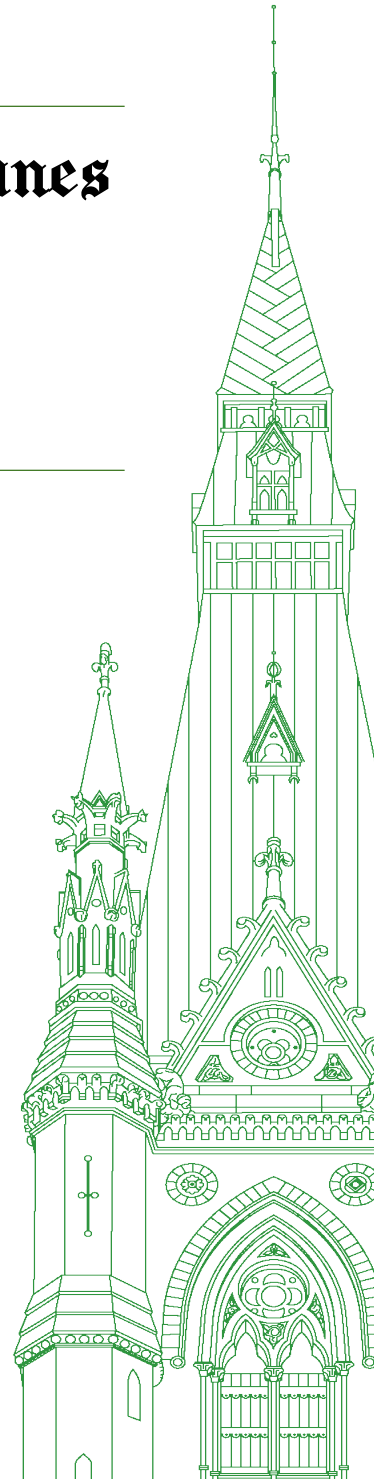


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 juin 2026

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Français]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par les pages.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, ces pages n'ont-ils pas chanté merveilleusement bien l'*Ô Canada*? Ils ont su créer un véritable sentiment d'harmonie dans cette enceinte.

Il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le vote par appel nominal différé sur la motion de l'opposition, prévu pour aujourd'hui, soit effectué en premier lieu.

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que la députée propose la motion veuillent bien dire non. D'accord.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES CENTRES DE DONNÉES LIÉS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NP): Monsieur le Président, les résidents de Vancouver-Est souhaitent que le gouvernement fédéral abandonne l'approche « investir maintenant, réglementer plus tard » qui caractérise la stratégie du premier ministre en ce qui concerne les centres de données liés à l'intelligence artificielle. Ils craignent fortement que les centres de données liés à l'intelligence artificielle que l'on propose d'aménager dans des quartiers résidentiels densément peuplés n'entraînent une pollution atmosphérique constante et du bruit 24 heures sur 24, sept jours sur sept en raison des génératrices au diésel qui y seraient installées, en plus d'avoir des répercussions sur l'eau. Il est absurde de construire des centres de don-

nées liés à l'intelligence artificielle, qui consomment énormément d'eau, sur des terrains de grande valeur situés à proximité d'habitations, alors que des conditions de sécheresse historiques et des restrictions d'eau se profilent à l'horizon.

En Virginie, où se trouve la plus grande concentration de centres de données au monde, les habitants ont réalisé que les centres de données à échelle industrielle n'ont pas leur place dans les quartiers résidentiels. En Irlande, les centres de données consommeraient à présent 22 % de la production d'électricité, ce qui fait grimper de plusieurs centaines de dollars les factures d'électricité des ménages.

En pleine crise du logement et du climat, les citoyens de Vancouver-Est souhaitent que leurs droits de se loger, de vivre décemment, de disposer d'un approvisionnement sûr en eau et d'avoir une source d'énergie domestique abordable priment sur les intérêts des géants de la technologie.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACCESSIBILITÉ

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons la Semaine nationale de l'accessibilité, qui a été lancée en 1988. Inspirée par la tournée mondiale de Rick Hansen, cette semaine rend hommage aux contributions des Canadiens handicapés et nous rappelle que nous pouvons toujours bâtir une société plus inclusive et plus accessible. Le thème canadien de cette année est « Bâtir un Canada fort et accessible ».

Plus de 8 millions de Canadiens se heurtent à des obstacles au quotidien. Bon nombre de ces obstacles sont intégrés à nos maisons et à nos lieux de travail. En tant que père d'un fils handicapé et en tant qu'ami de Rick Hansen et de Stephanie Cadieux, la première dirigeante principale de l'accessibilité du Canada, j'ai vu de mes propres yeux l'importance de concevoir nos collectivités de manière équitable.

Cette semaine, nous célébrons les progrès réalisés jusqu'à présent et nous soulignons le travail des défenseurs dont le leadership continue d'éliminer les obstacles et d'inspirer des changements positifs. Ensemble, nous pouvons continuer à bâtir des collectivités où chacun peut participer et s'épanouir. Créons une société juste et accueillante pour tous.

Déclarations de députés

• (1405)

LES AÎNÉS

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, afin de souligner le Mois des aînés en Ontario ainsi que la Semaine des personnes âgées en Alberta et en Colombie-Britannique, il est important non seulement de rendre hommage à nos aînés, mais aussi de reconnaître les défis qui touchent un grand nombre d'entre eux et de prendre des mesures concrètes pour leur venir en aide.

Des personnes âgées seules, surtout des femmes, peinent à suivre la hausse du coût de la vie. Elles doivent composer avec un soutien financier inférieur à celui des aînés vivant en couple. À revenu égal, une personne âgée seule paiera presque 10 fois plus d'impôts que les aînés en couple, alors que leurs dépenses sont pratiquement les mêmes. En cette période où l'abordabilité demeure un défi de taille, beaucoup de personnes âgées ont du mal à payer leur loyer, leur épicerie et leurs factures courantes. Notre système fiscal ne devrait pas pénaliser les personnes âgées simplement parce qu'elles vivent seules.

* * *

NEKAI WALKS

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour inviter tous les parlementaires à se joindre à nous plus tard aujourd'hui, à la salle 310 de l'édifice Wellington, afin d'assister à la projection du documentaire *Nekai Walks*. Cet événement spécial est organisé avec nos partenaires de confiance de l'organisme YAAACE, qui fait un travail extraordinaire auprès des jeunes à Toronto. Cette œuvre percutante raconte un parcours de résilience, de rétablissement et d'entraide communautaire dans le contexte de la violence armée. À l'approche de la Journée nationale contre la violence liée aux armes à feu, dont l'édition de cette année aura lieu le 5 juin, la projection spéciale de ce documentaire arrive à point pour nous donner la chance inestimable d'approfondir la réflexion sur ce fléau et de tirer des leçons.

Je suis particulièrement heureuse d'accueillir sur la Colline Devon Jones, directeur fondateur de YAAACE, Nekai Foster, le jeune homme au cœur du documentaire, et Rico King, le réalisateur.

J'encourage tous mes collègues à assister à cet événement important et inspirant.

* * *

LE MOIS DES AÎNÉS

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, alors que nous soulignons le Mois des aînés en Ontario, nous devons garder à l'esprit que la modernisation doit inclure tout le monde. Alors que les nouveaux systèmes numériques et l'intelligence artificielle transforment la vie quotidienne, il faut admettre que tous les Canadiens n'ont pas un accès égal à la technologie. Dans de nombreuses collectivités rurales, il n'y a toujours pas de service Internet et cellulaire fiable. Les aînés nous disent qu'ils sont de plus en plus exclus, car les services essentiels comme les services bancaires deviennent numériques par défaut.

Nous ne pouvons pas bâtir un avenir où certains Canadiens sont laissés de côté. Le progrès ne se mesure pas au degré de sophistication de nos systèmes. Il se mesure par le fait que les gens se sentent encore vus, valorisés et capables de participer à la société. Aucun Canadien ne devrait être mis à l'écart de la société parce que la

technologie a évolué plus rapidement que les infrastructures. Les aînés canadiens ne sont pas des obstacles à la modernisation; ils font partie du grand avenir du Canada.

* * *

[Français]

LUC VACHON

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner la carrière du colonel Luc Vachon, à l'aube de sa retraite des Forces armées canadiennes, après 33 ans de loyaux services dévoués au Canada.

[Traduction]

Tout au long de sa carrière dans l'Aviation royale canadienne, le colonel Vachon a servi avec professionnalisme, intégrité et distinction dans un large éventail de postes d'état-major opérationnel et de commandement, et il a ainsi contribué aux engagements du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. En tant que commandant de la 14^e Escadre Greenwood, il a fait preuve d'un leadership exceptionnel et d'un engagement profond envers les militaires, les employés civils et les familles qui ont servi dans l'une des plus importantes escadres aériennes du Canada.

[Français]

J'ai aimé travailler à ses côtés sur des projets qui ont profité aux militaires et aux civils de notre région. Son dévouement lui a valu un immense respect au sein de notre communauté.

[Traduction]

Au nom des habitants d'Acadie—Annapolis et de tous les Canadiens, je tiens à remercier le colonel Luc Vachon des services remarquables qu'il a rendus à notre pays et je lui souhaite beaucoup de succès et de bonheur pendant sa retraite.

* * *

L'EXPOSITION ET LE RODÉO DES JOURNÉES DE L'AGRICULTURE

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, en fin de semaine, du 5 au 7 juin, des milliers de personnes se rassembleront à Stony Plain pour assister au rodéo et à l'exposition des Journées de l'agriculture.

Organisées en partenariat avec le club Kinsmen de Stony Plain, les Journées de l'agriculture mettent en valeur le patrimoine agricole, la solidarité et le bénévolat qui font de notre région un endroit où il fait si bon vivre. Pendant trois jours, Stony Plain vivra au rythme du rodéo de Kinsmen, des défilés sur la rue Principale, d'une fête avec jeux et spectacles et du marché des Journées de l'agriculture, auquel participeront plus de 160 exposants. Il y aura des activités amusantes pour les familles, notamment la compétition de chevaux lourds, la promenade en train ou le zoo pour enfants.

Les Journées de l'agriculture mettent à l'honneur ce que la région de Parkland a de meilleur à offrir: les vaillants travailleurs, les bénévoles, les entreprises locales et la grande solidarité qui unit notre communauté, année après année. J'invite tout le monde à cette grande fête dans notre région.

Enfin, je tiens à remercier la Ville de Stony Plain, le club Kinsmen, les commanditaires, les bénévoles et les organisateurs qui rendent cette fête possible. Je souhaite à tous une bonne et agréable fin de semaine des Journées de l'agriculture.

* * *

• (1410)

LE CONSEIL JEUNESSE D'OAKVILLE-OUEST

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour saluer les jeunes leaders exceptionnels du conseil jeunesse d'Oakville-Ouest, qui se joignent à nous aujourd'hui sur la Colline du Parlement. L'année a été remarquable pour ce groupe. Ensemble, nous avons visité le quartier général du service de police régional de Halton afin de voir le travail de nos forces de l'ordre, le Collège Sheridan afin d'en apprendre davantage sur les choix de carrière, et le Musée d'Oakville afin de découvrir pourquoi le Mois de l'histoire des Noirs est important et de connaître la contribution d'Oakville à cet égard.

Ces jeunes ont également participé à une simulation d'étude en comité sur l'intelligence artificielle, parmi de nombreuses autres expériences enrichissantes, y compris la rencontre d'aujourd'hui avec le premier ministre. À chaque étape, ils ont fait preuve de curiosité, de leadership et d'un véritable engagement quant à l'apprentissage et au service de leur collectivité. Passer du temps avec ces jeunes me donne énormément d'espoir pour l'avenir. Ils sont réfléchis, déterminés et profondément engagés. Ils ne se préparent pas simplement à devenir des leaders. Ils le sont déjà.

Je remercie le conseil jeunesse d'Oakville-Ouest.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS YELLOWHEAD

William Stevenson (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole aujourd'hui au nom d'une communauté de Yellowhead. Deux hommes et deux enfants ont perdu la vie sur le chemin O'Chiese, vendredi dernier. La GRC mène son enquête, cependant, les dirigeants locaux avertissent depuis des années qu'une tragédie comme celle-ci finirait par se produire sur cette route. En mars, j'ai rencontré le conseil de la Première Nation des O'Chiese pour en apprendre plus sur les nombreuses tentatives menées au fil du temps pour faire réparer cette route. J'ai moi-même conduit sur cette route, et elle était dans un état épouvantable.

La nation s'est adressée au gouvernement libéral à maintes reprises pour obtenir son aide, mais elle a été ignorée par différents ministres. Elle m'a donc demandé de présenter un cartable documentant les préoccupations en matière de sécurité et les demandes d'action. Je l'ai livré à la Chambre en mars dernier, mais plusieurs mois plus tard, rien n'a encore été fait.

Aujourd'hui, une communauté pleure une perte inimaginable. Mes pensées et mes prières accompagnent les familles, leurs proches et toutes les personnes touchées par cette tragédie.

Il faut arrêter de procrastiner. Je demande au gouvernement libéral de travailler avec le comté de Clearwater et le gouvernement de l'Alberta pour enfin fournir sa part du financement nécessaire en vue d'assurer la sécurité du chemin O'Chiese.

Déclarations de députés

[Français]

LE LOGEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, Amnesty internationale a lancé une campagne pour dénoncer le sous-financement criant du logement dans les communautés autochtones. L'organisme s'est penché sur la situation de la communauté atikamekw de Manawan.

Isolée et dépendante du financement fédéral, Manawan fait face à une grave crise du logement. Les habitations sont insuffisantes, souvent insalubres, surpeuplées et mal entretenues, autant de conditions qui bafouent le droit à un logement convenable. Les conséquences sont lourdes: propagation des maladies, manque d'intimité, violence accrue, pauvreté et itinérance.

Malgré les efforts du conseil, le manque de financement demeure. Amnesty internationale et la communauté appellent à des actions urgentes et nous faisons nôtres ces exigences: investir massivement et durablement, travailler en partenariat avec les communautés, adapter les politiques pour garantir des conditions de vie dignes et mettre fin à la discrimination.

Le chef Sipi Flamand a porté ces demandes directement au premier ministre. À notre tour, nous demandons à ce dernier d'agir maintenant.

* * *

[Traduction]

LES MALADIES RARES

L'hon. Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Monsieur le Président, bien que nous les appelions des maladies rares, ces maladies touchent plus de 3,2 millions de Canadiens. Elles sont débilantes et peuvent mettre la vie en danger.

Dans une famille canadienne, un enfant de 14 ans en santé à soudain commencé à souffrir de graves maux de tête, de problèmes de vision et d'épuisement. Après plusieurs mois d'incertitude, l'enfant a reçu un diagnostic de glioblastome, un cancer du cerveau agressif et mortel. Il a rapidement été pris en charge pour être opéré et recevoir un traitement. Il a fait preuve d'un courage extraordinaire et a survécu. Aujourd'hui, il continue de donner espoir à d'autres personnes atteintes de maladies rares.

Dans le cadre de la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares, le gouvernement s'est engagé à verser 1,4 milliard de dollars grâce à des ententes avec l'ensemble des provinces et territoires, afin d'améliorer l'accès à des traitements abordables qui sauvent des vies. La Canadian Organization for Rare Disorders demande au Parlement de consolider la prochaine phase de la stratégie au-delà de 2027 en améliorant l'accès aux diagnostics, aux traitements et aux soins et en améliorant la recherche, dans l'intérêt de tous les Canadiens atteints de maladies rares.

Aucune famille ne devrait perdre espoir parce que l'aide qu'elle a reçue est arrivée trop tard.

Déclarations de députés

• (1415)

L'ÉCONOMIE

Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis aux Canadiens la croissance économique la plus rapide du G7. Au lieu de cela, il a provoqué la seule récession du G7. Il avait promis la croissance. Le Canada a perdu plus de 112 000 emplois en seulement trois mois. Il avait promis des investissements. Les investissements des entreprises ont chuté pendant cinq trimestres consécutifs. Il avait promis la prospérité. Aujourd'hui, un Canadien sur quatre est confronté à l'insécurité alimentaire.

La récession est bien réelle. Les familles et les aînés m'en parlent tous les jours. Elle est bien réelle pour les familles qui ont à peine les moyens de faire leur épicerie. Elle est bien réelle pour les travailleurs qui rentrent du travail et annoncent à leurs enfants qu'ils n'ont plus d'emploi et qu'ils vont devoir vendre la maison. Elle est bien réelle pour les Canadiens qui voient fondre leurs économies alors que les coûts ne cessent d'augmenter.

Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre de tenir un débat d'urgence afin d'expliquer le plan visant à contrer la récession que les libéraux ont provoquée, car les Canadiens ont droit à des réponses. Les Canadiens ont droit à un plan, et ils ont droit à un gouvernement qui relancera l'économie canadienne.

* * *

[Français]

LA CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Monsieur le Président, Hochelaga s'est développé autour d'une valeur cardinale: la solidarité. À ce chapitre, la Cuisine collective Hochelaga-Maisonnette, ou CCHM, qui œuvre à la sécurité alimentaire et à l'insertion socioprofessionnelle, incarne de façon exemplaire la force du groupe.

La CCHM souffle 40 bougies. Je connais les gens de cet organisme; ils se sont probablement chargés eux-mêmes du gâteau. C'est quatre décennies à rassembler, nourrir, outiller et former des milliers de personnes en misant sur la dignité, la confiance et la bienveillance.

Depuis plus de 10 ans, c'est à Benoist de Peyrelongue — qui est avec nous aujourd'hui —, hyperactif au grand cœur, innovant, ambitieux et persuasif, qu'on doit le développement du pôle alimentaire de la rue Hochelaga. C'est un projet qui rassemble agriculture urbaine, serres de semis et cuisine professionnelle pour de la transformation alimentaire.

Je souhaite un joyeux anniversaire à cette chère CCHM.

En terminant, je dois servir un avertissement: les carottes mariées de la CCHM peuvent provoquer une dépendance.

* * *

[Traduction]

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont élu un premier ministre qu'ils prenaient pour un génie de l'économie. Ils se sont laissé convaincre qu'il était passé maître dans l'art de la négociation. Il s'est présenté comme l'homme de la situation en temps de crise. Il a provoqué une crise au

Royaume-Uni, puis il a fui la crise qu'il avait provoquée. Ensuite, il est venu au Canada, il a trompé les gens en tenant des propos alarmistes et, en moins d'un an, il a provoqué une récession.

Le Canada est maintenant le seul pays du G20 en récession. C'est ici que l'endettement des ménages est le plus élevé et que le logement est le moins abordable. De plus, le chômage, en particulier chez les jeunes, atteint des niveaux choquants. Les investissements ont reculé pendant cinq trimestres consécutifs. On ne doit pas s'inquiéter, cependant. Le premier ministre a un plan d'ensemble de génie: il évite la période des questions et les journalistes. Il rejette la faute sur tout le monde sauf sur lui-même et il marmonne qu'il faut plus d'immigration pour réparer le gâchis...

Le Président: Je vais devoir interrompre le député. À mon avis, ce n'était pas parlementaire. Je suis désolé, mais nous en avons parlé à maintes reprises.

Le député de Laval—Les Îles a la parole.

* * *

[Français]

MEDICAL RELIEF GROUP CANADA

Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à souligner le travail remarquable de l'organisation non gouvernementale Medical Relief Group Canada, qui fait rayonner les valeurs canadiennes de solidarité, de générosité et d'humanisme ici comme à l'étranger. Récemment, l'organisme a acheminé une importante cargaison de médicaments au Liban et a veillé personnellement à sa distribution afin de s'assurer que cette aide essentielle parvient aux personnes les plus vulnérables et dans le plus grand besoin.

Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance aux fondateurs et dirigeants de cette organisation, qui sont sur la Coline aujourd'hui, pour leur vision, leur dévouement et leur leadership ici et à l'étranger.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, nous constatons les conséquences tragiques des politiques libérales sur l'économie. Les libéraux veulent être jugés en fonction de leurs intentions, de leurs annonces, de leurs chimères et de leurs combines, mais les Canadiens verront les effets des politiques libérales à l'épicerie et à la pompe et par l'entremise des avis de congédiement qui s'accumulent et des véritables données que Statistique Canada publie. Les rapports ont été publiés: le Canada est le seul pays du G20 en récession. Cela fait des mois que le taux de chômage correspond à ce qu'on voit pendant une récession, et le taux de chômage chez les jeunes frise les 15 %. Un Canadien sur quatre souffre d'insécurité alimentaire et depuis 2020, le recours aux banques alimentaires a doublé.

Le premier ministre ne travaille pas, et il ne travaille certainement pas pour les Canadiens. Ils veulent des emplois, des logements et de l'espoir. Il y a de l'espoir pour notre grand pays, mais les libéraux doivent cesser de prétendre que tout va bien. Ce n'est pas vrai. Les Canadiens veulent que le gouvernement oublie ses chimères, et qu'il se concentre plutôt à obtenir des résultats.

Questions orales

• (1420)

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, des travailleurs sociaux de partout au Canada sont réunis à Ottawa pour célébrer leur profession et souligner le 100^e anniversaire de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. Comme j'ai moi-même travaillé dans ce domaine avant de me lancer en politique, je sais à quel point les travailleurs sociaux jouent un rôle vital dans la prestation des services de santé et des services sociaux dans nos collectivités, auprès des familles et auprès des personnes les plus vulnérables. Dans ce contexte où le Canada continue de faire face à une combinaison de défis sociaux, économiques et de santé publique, le rôle des travailleurs sociaux n'a jamais été aussi crucial.

Tout au long de 2026, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux et ses 11 partenaires provinciaux et territoriaux célébreront le centenaire de l'association sous le thème « Réfléchir à notre passé, réinventer notre avenir ». Ce thème vise à guider la profession tandis qu'elle réfléchit à l'évolution du travail social, fait entendre la voix des dirigeants qui façonnent la profession et imagine les 100 prochaines années, des années ancrées dans l'équité et la réconciliation.

J'invite les députés à se joindre à moi pour célébrer les travailleurs sociaux et les 100 prochaines années du travail social au Canada.

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***L'ÉCONOMIE**

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, 20 pays sont confrontés aux mêmes droits de douane, aux mêmes guerres et à la même flambée des prix de l'énergie. Pourtant, 19 pays du G20 échappent à la récession. Un seul y est plongé.

Le dirigeant du seul pays du G20 en récession pourrait-il se lever?

Le Président: Ce n'est pas une question, c'est une demande. Nous passons à la question suivante.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le PIB du Canada a reculé pendant deux trimestres consécutifs. Aucun autre pays du G20 ne peut en dire autant. Au cours des trois premiers mois de l'année, 112 000 emplois ont été perdus, ce qui signifie qu'un quart des Canadiens sont en situation d'insécurité alimentaire.

Le premier ministre peut-il nous dire si nous sommes en récession ou en récession technique?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais souhaiter un très joyeux anniversaire au chef de l'opposition. Deuxièmement, je vais même lui rendre sa question.

[Français]

Je lui fais ce petit cadeau.

[Traduction]

Ce que fait le gouvernement actuellement, c'est jeter les bases d'une économie plus forte, plus résiliente et plus indépendante. Dans un contexte marqué par les droits de douane américains, l'incertitude mondiale et la hausse des coûts de l'énergie, les investissements des entreprises s'accélèrent. Les salaires augmentent à un rythme deux fois plus rapide qu'aux États-Unis. Le pays se dote des conditions nécessaires à une prospérité durable.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): J'apprécie les vœux d'anniversaire, monsieur le Président. J'ai 47 ans, mais, avec l'inflation, c'est plutôt 50 ans. Ce que j'aimerais vraiment recevoir comme cadeau d'anniversaire de la part du premier ministre, c'est qu'il réponde à ma question. Les Canadiens méritent des réponses, pas de la mésinformation.

Nous avons connu deux trimestres consécutifs de baisse de la croissance du PIB. Nous sommes le seul pays du G7 dans cette situation. Nous sommes le seul pays du G7 à avoir vu son économie se contracter au cours de trois des quatre derniers trimestres. Nous sommes le seul pays dont le PIB est inférieur à ce qu'il était il y a un an, lorsque le premier ministre est entré en fonction.

Le premier ministre va-t-il nous dire si nous sommes en récession ou en récession technique? Qu'en est-il au juste?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est vraiment blessant lorsque quelqu'un vous rend le cadeau d'anniversaire que vous lui avez offert.

Faisons un peu de recherche pour le chef de l'opposition. S'il s'adressait à l'Institut C.D. Howe, il constaterait que celui-ci connaît la réponse à sa question. Il pourrait également s'adresser à l'OCDE, qui prédit aujourd'hui que le Canada aura la deuxième économie la plus forte du G7 cette année et l'année prochaine. Voilà la réponse.

• (1425)

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est la seule promesse qu'il a faite pendant les élections. C'est la même projection qu'il a faite il y a quelques jours. Après qu'il a dit ça, on a vu que le Canada est le seul pays du G20 qui est en récession. Ça veut donc dire que les Canadiens sautent des repas, qu'il y a 112 000 personnes qui ont perdu leur emploi, qu'on a le deuxième pire taux de chômage parmi les pays du G7.

Le premier ministre peut-il se lever pour répondre à une question très simple: sommes-nous en récession ou est-ce juste une récession technique?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il faut encore corriger le compte rendu officiel du Parlement. J'ai fait plusieurs promesses pendant la campagne électorale. La première était de sauver les Canadiens et les Canadiennes des politiques épouvantables du chef de l'opposition. La deuxième était de mettre en place des politiques afin de créer une économie plus résiliente, plus prospère, plus forte, plus soutenable et plus indépendante. C'est ce que nous faisons.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, tout ce que le premier ministre a réussi à faire, c'est de provoquer une récession. Il avait promis que notre économie connaîtrait la croissance la plus rapide du G7. Il a provoqué la seule récession du G7. Alors que les Canadiens font la queue jusqu'au coin de la rue dans l'espoir d'obtenir un panier dans les banques alimentaires, le premier ministre dépense 200 000 \$ pour les repas en vol au cours de seulement trois voyages, dont 4 200 \$ en crème brûlée et 593 \$ en noix de beurre normand. Il n'est pas étonnant qu'il soit si déconnecté des gens dont il a détruit les emplois.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il va clouer son avion au sol? Entend-il nous annoncer si nous sommes en récession?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que je vais dire à la Chambre, c'est ce que m'ont dit les représentants d'entreprises et les investisseurs étrangers lors de nos déplacements. Ce qu'on m'a dit à New York, c'est que le Canada est la destination la plus attractive pour les investissements étrangers dans les infrastructures. Ce que me disent les grands investisseurs du monde entier, qui souhaitent investir plus de 100 milliards de dollars dans notre pays, c'est ce que nous constatons déjà: les investissements étrangers dans notre pays progressent deux fois plus vite que dans n'importe quelle autre économie du G7. C'est...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, évidemment que les multinationales dont il tire profit sont très satisfaites de la tournure que prennent les événements. Quant aux Canadiens, qui subissent la récession qu'il a causée, c'est une autre histoire. Ils n'ont pas eu droit à 200 000 \$ de nourriture lors de trois vols privés. Ils ne disposent pas de paradis fiscaux leur permettant d'échapper au lourd fardeau fiscal que le premier ministre impose à tout le monde. Il n'arrive même pas à prononcer le mot « récession », alors que la définition technique nous indique qu'il est le seul premier ministre, le seul dirigeant du G20, à en avoir provoqué une.

Le premier ministre va-t-il prendre la parole à la Chambre pour répondre à cette question: sommes-nous en récession ou en récession technique?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous vivons une transformation profonde de l'économie, menée par un gouvernement qui a un plan pour créer une économie plus forte, plus autonome et plus résiliente, une économie durable, une économie qui passe de la dépendance à la résilience. On constate déjà une hausse de 10 % des investissements des entreprises canadiennes dans le matériel et l'outillage. Nos exportations vers les pays autres que les États-Unis sont en hausse et elles sont en passe de doubler. Les investissements étrangers n'ont jamais été aussi élevés depuis...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: À l'ordre. Je cède la parole à l'honorable député de Beloeil—Chambly.

* * *

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, nouvelle trahison contre la culture québécoise: au jour

deux des négociations sur l'ACEUM, le gouvernement demande déjà au CRTC d'abandonner les 15 % de redevances exigées aux grandes plateformes de diffusion en ligne comme Netflix, Disney+ ou Prime Video. Après avoir abandonné la taxe sur les services numériques, Ottawa sacrifie à nouveau le financement de la création culturelle en permettant aux géants du Web d'éviter le paiement de leur juste part. On parle de 3,4 milliards de dollars.

Est-ce que le premier ministre sait qu'il est censé défendre la culture, et non la marchander?

• (1430)

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement commence par défendre M. et Mme Tout-le-Monde. Nous nous concentrons sur l'abordabilité. C'est une décision surtout pour l'abordabilité des familles québécoises et des familles canadiennes. En même temps, nous investissons 600 millions de dollars de plus dans la culture canadienne et québécoise.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre avait déjà abandonné la taxe sur les services numériques sans aucune concession de Washington; rien pantoute. Il avait ainsi privé le milieu culturel de 1,4 milliard de dollars. Aujourd'hui, il demande au CRTC de reculer sur des redevances à 15 % imposées aux grandes plateformes de diffusion en ligne; une autre renonciation de 2 milliards de dollars qui viendraient essentiellement des États-Unis. Il prive le milieu culturel de milliards de dollars qu'il prétend compenser par 600 millions de dollars qui viendront de la poche des contribuables.

Comment peut-il justifier que tout le monde y perd sauf les géants d'Internet?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai des nouvelles pour le député Beloeil—Chambly. Qui paie les redevances des *streamers*? C'est M. et Mme Tout-le-Monde, avec les frais de *streaming*. Ça, c'est la vérité. Nous avons alors choisi, dans une période où nous nous concentrons sur le pouvoir d'achat, de soutenir le secteur culturel et de mettre l'accent sur l'abordabilité pour tous les gens.

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, il renonce à 3,4 milliards de dollars par année qui viendraient des États-Unis et il prend 600 millions de dollars dans les poches des contribuables. En demandant au CRTC d'annuler les 15 %, le premier ministre fait pire que capituler. Il valide la prétention des Américains selon laquelle la culture québécoise et la langue française sont des obstacles au commerce. En remplaçant les redevances par des fonds publics, il valide les critiques des conservateurs en faisant payer la part des géants du Web par les contribuables. C'est leur raisonnement. Le premier ministre dit qu'il est faible.

Est-ce qu'il va renverser cette décision lâche?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement investit dans la culture canadienne, dans la culture francophone, dans la culture québécoise. Ce sont des piliers de notre identité. Nous soutenons plus que jamais le secteur culturel canadien avec les décisions prises aujourd'hui et dans le budget, un budget contre lequel le député de Beloeil—Chambly a voté. Nous avons investi 750 millions de dollars dans le secteur culturel du Canada.

Questions orales

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ma question au premier ministre porte sur le coût humain qu'implique la situation du Canada en tant que seul pays du G20 à être en récession. Zahra, une Torontoise, a perdu son emploi d'adjointe administrative dans une société immobilière. Parce qu'elle n'arrive pas à trouver un nouvel emploi, elle doit maintenant dormir sur le divan d'une amie.

Que lui dira le premier ministre, s'il veut bien se donner la peine de lui répondre? Lui dira-t-il qu'elle est juste techniquement sans abri et techniquement au chômage?

Le très hon. Mark Carney (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire au chef de l'opposition. J'espère que sa journée ira en s'améliorant.

Le gouvernement met tout en œuvre pour bâtir une économie plus forte. Nous mesurons l'ampleur des difficultés que la conjoncture internationale engendre au pays. Nous mettons tout en œuvre pour cette adjointe administrative. Nous mettons tout en œuvre pour les agriculteurs de Battle River—Crowfoot. Nous mettons tout en œuvre dans la perspective d'un avenir plus florissant, plus viable, plus indépendant, plus robuste et plus durable.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de quoi rire. On parle de la vie d'une femme. Alors que le premier ministre nous a donné la seule récession du G20, il fait des plaisanteries à la Chambre sur la situation de cette femme qui est obligée de dormir sur le divan de quelqu'un.

Le premier ministre cessera-t-il de se montrer aussi désinvolte face à de la souffrance qu'il a causée dans la vie des Canadiens? Dira-t-il à Zahra si le fait qu'elle soit sans abri et sans emploi n'est qu'un détail technique?

● (1435)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs savent-ils quand il n'y a pas de quoi rire? C'est lorsqu'une personne perd son emploi et qu'il n'y a rien pour l'aider. Pourtant, s'il n'en tenait qu'aux députés conservateurs, c'est exactement dans cette situation que Zahra se retrouverait. Ils ont voté contre les mesures que nous avons mises en place pour protéger les gens comme Zahra...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Nous n'entendons plus rien du tout maintenant.

J'invite la ministre non pas à reprendre du début, mais à poursuivre sa réponse. Calmons-nous un peu pour entendre ce que la ministre a à dire.

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le Président, ce que je trouve risible, c'est que, lorsque le gouvernement s'efforce d'apporter une prospérité durable tout en protégeant les gens comme Zahra grâce à des mesures comme la modernisation de l'assurance-emploi, dont les conservateurs se moquent régulièrement. Ils votent constamment contre ce genre de mesures...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle porte sur le véritable coût humain qu'implique le fait que le Canada

soit le seul pays du G7 et du G20 à être en récession. Brad, de l'Ontario, m'a écrit pour me dire que sa famille a tenu bon pendant les années Trudeau, mais que depuis que le premier ministre libéral a pris le relais, il risque de tout perdre. Il a vendu sa maison et il a dû se départir de toutes les économies qu'il avait accumulées pour sa retraite.

Le premier ministre aura-t-il la décence de prendre la parole en regardant Brad dans les yeux pour lui dire si nous sommes en récession technique ou en récession en bonne et due forme?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je parle à beaucoup de gens comme Brad dans ma circonscription, Gatineau. Ce qu'ils me demandent, c'est pourquoi le chef de l'opposition et ses troupes semblent aussi visiblement ravis lorsqu'ils arrivent à la Chambre. Le Canada subit des perturbations économiques qui découlent d'une guerre commerciale injustifiée, mais les conservateurs pointent le Canada du doigt. Le Canada subit des perturbations économiques qui découlent d'une guerre au Moyen-Orient, mais les conservateurs pointent le Canada du doigt.

Les gens ne peuvent pas s'empêcher de remarquer que le chef de l'opposition et tous les députés de son parti semblent ravis lorsqu'ils arrivent à la Chambre, alors que le Canada fait face...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, quand il n'y a qu'un seul pays du G20 qui est en récession, alors que tous les autres pays doivent composer avec les mêmes guerres et les mêmes droits de douane, on sait qu'il est légitime de pointer le gouvernement libéral du doigt. Le député parle d'être ravis. Or, Jacqueline n'est pas ravie. Elle a dû faire euthanasier son chien parce qu'elle n'a pas les moyens de payer les frais vétérinaires en plus de la hausse du prix de sa nourriture, de son loyer et de son essence à cause de l'inflation.

Si le premier ministre se soucie vraiment de Jacqueline, va-t-il répondre à la question à la Chambre? Sommes-nous en récession ou en récession technique? Qu'en est-il au juste?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ce dont les Canadiens n'ont pas besoin en ce moment, ce sont les slogans, les extraits vidéo et les discours creux des députés d'en face. Jacqueline sait, et c'est normal, que chaque fois qu'il en a eu l'occasion, le chef de l'opposition a voté contre toutes les mesures d'accessibilité financière proposées à la Chambre. Jacqueline le sait, et nous le savons. Les Canadiens le savent.

Lorsqu'il s'agit du coût de la vie, nous défendons les intérêts des familles. Nous défendons les intérêts des travailleurs. Nous soutenons nos industries. Nous bâtissons un Canada fort, ensemble.

Le Président: Chers collègues, il y a trop de bruit à la Chambre. Je ne pointerai personne du doigt, mais il y a trop de bruit.

Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question s'adressait au premier ministre. S'il se souciait vraiment des gens qui ont écrit ces lettres, il répondrait lui-même aux questions au lieu de laisser un député prendre la parole pour condamner l'usage de slogans avant d'en lancer cinq de suite.

Questions orales

Voici une autre lettre, écrite par Thomas, de Sarnia. Thomas est propriétaire d'une entreprise de peinture, mais il se retrouve dans une impasse. Le prix de la peinture a tellement augmenté qu'il ne peut plus offrir ses services à un coût raisonnable, et si ses services coûtent trop cher, personne n'aura les moyens de lui donner du travail. Il craint de perdre son entreprise. Voilà le coût humain que paie le Canada pour être le seul pays du G20 en récession.

Le premier ministre dira-t-il à Thomas que c'est juste une récession technique? Thomas est-il techniquement au bord de la faillite?

• (1440)

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, il est important de souligner les investissements importants que nous réalisons actuellement dans l'économie canadienne pour aider les personnes dont parle l'opposition. Hier, nous avons annoncé des investissements dans les infrastructures au Québec, notamment 2,5 milliards de dollars pour bâtir des centres communautaires, des infrastructures qui serviront à construire plus de logements, ainsi qu'un plus grand nombre de logements abordables partout au pays. Nous injectons aussi 1 milliard de dollars pour moderniser les hôpitaux et les salles d'urgence, et plus de 6 milliards de dollars dans le transport en commun pour aider les gens à se déplacer à moindre coût et créer les emplois qui contribuent à la prospérité du pays.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours la même chose avec le premier ministre. Il a obtenu un titre ronflant et il en a fait un véritable désastre. Un tout petit groupe d'initiés devient extrêmement riches en appauvrissant tout le monde. Quand vient le temps de rendre des comptes, le premier ministre se cache, incapable même de répondre aux Canadiens qui ont écrit des lettres sur leur désespoir économique dans un contexte où le Canada est le seul pays du G20 en récession. Nathan, de l'Ontario, a perdu son emploi et il ne sait pas comment il paiera les dépenses liées à son diabète de type 1, car son indemnité de départ est en train de s'épuiser.

Le premier ministre aura-t-il la décence et le courage de regarder Nathan dans les yeux et de lui dire...

Le Président: La ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État aux Petites Entreprises et au Tourisme a la parole.

L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens subissent les répercussions des changements et de l'incertitude mondiale causés par les droits de douane imposés par les États-Unis. C'est pourquoi notre gouvernement a un plan clair. Nous diversifions les échanges commerciaux, nous créons de bons emplois au pays, nous construisons plus vite, nous investissons dans les travailleurs et nous rendons la vie plus abordable. Ce plan fonctionne.

Selon les prévisions, le Canada connaîtra la croissance économique la plus rapide du G7. Nous allons prendre soin des Canadiens. En effet, en ce qui concerne l'abordabilité, une famille moyenne de quatre personnes économisera jusqu'à 20 000 \$ cette année, ce qui l'aidera à faire face au coût moyen des dépenses courantes d'aujourd'hui. Nous allons protéger les Canadiens tout en bâtissant un Canada fort.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a maintenant près d'une semaine que Statistique Canada a rapporté que le Canada est le seul pays du G20 en réces-

sion. Depuis, le premier ministre se cache. Il a le pire bilan de présence à la période des questions. Les Canadiens perdent leurs emplois, et il ne se présente même pas pour faire son travail.

Je pose des questions au nom de Zahra, Jacqueline, Brad, Kevin, Nathan et d'innombrables autres personnes qui ne savent pas comment elles vont payer leurs factures.

Les libéraux vont-ils, pour une fois, reconnaître la situation et nous dire si nous vivons une récession technique ou une vraie récession? Qu'en est-il au juste?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ne prennent pas ce chef...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Nous allons recommencer.

Le secrétaire d'État a la parole.

L'hon. Wayne Long: Monsieur le Président, les Canadiens ne prennent pas du tout ce parti au sérieux. Nous avons un ancien chef défait qui publie des vidéos bizarres sur les médias sociaux et s'emporte pour la galerie, et nous avons le chef défait actuel qui donne, dans des stationnements vides, des conférences de presse dépourvues de toute substance: que des subterfuges, des mises en scène et des slogans.

De ce côté-ci de la Chambre, nous investissons dans de grands projets, dans le logement et dans la diversification des échanges commerciaux. Ils ne prennent pas l'économie au sérieux. Les Canadiens le voient. Les Canadiens le savent. Les Canadiens ont choisi de soutenir un homme d'État de calibre mondial et un leader de renommée internationale en économie et en affaires qui va bâtir notre pays...

Le Président: Le député de Joliette—Manawan a la parole.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, Amnistie internationale a dénoncé la crise du logement inhumaine subie notamment par la nation atikamekw de Manawan.

À Manawan, jusqu'à 23 personnes peuvent vivre entassées dans des logements souvent insalubres. Ces conditions favorisent le développement de maladies respiratoires. Ça nuit au développement des enfants, à leur réussite scolaire, et même à leurs besoins fondamentaux. Ça exacerbe la violence conjugale. Bref, ce sont des conditions de vie inacceptables qui ne seraient jamais acceptées ailleurs.

Pourquoi le gouvernement tolère-t-il encore que le sous-financement du logement autochtone plonge des communautés dans ces conditions?

Questions orales

• (1445)

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je suis contente d'entendre pour la première fois une question portant sur un dossier très important. Nous savons que le logement est quelque chose de très important dans les communautés autochtones. C'est pour ça que je suis fière de travailler avec mes collègues qui vont lancer le programme pour bâtir un Canada fort et bâtir des maisons dans les communautés autochtones. On va bâtir ces maisons avec elles, afin de répondre à leurs besoins. Je suis fière de faire ce travail avec elles, et nous allons continuer de cette manière.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, la crise du logement autochtone est dénoncée depuis des décennies par toutes les communautés. Ce n'est pas juste une question de logement, c'est aussi une question de droits de la personne, d'éducation, de santé, de sécurité et de dignité.

Ça fait cinq ans que le gouvernement s'est donné l'obligation en droit international de régler cette crise. L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador a déjà calculé qu'il manquait 10 000 logements seulement au Québec, sans compter les 8 000 qui doivent être rénovés et les 4 000 qui doivent être décontaminés.

Le fédéral avait promis que ce serait réglé d'ici 2030. Quand va-t-il collaborer avec les communautés pour arriver à un plan prévisible et réalisable?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, pendant des décennies, il y a eu sous-investissement et discrimination dans ce dossier. Je suis fière de travailler avec le seul gouvernement qui a décidé de prendre position et d'ajouter du financement dans ce dossier pour les besoins des nations autochtones du Québec et de tout le Canada.

Je suis fière de faire ce travail. Je suis très contente de savoir que, dans le cadre des programmes urbains et ruraux, dans les grandes villes et dans le Nord, nous faisons ce travail ensemble, non seulement avec les nations, mais aussi avec les personnes qui sont dans les centres urbains. C'est très important.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les excuses invoquées par le gouvernement pour expliquer la récession libérale changent sans arrêt. Ils ont d'abord invoqué des facteurs mondiaux. Nous leur avons alors fait remarquer qu'aucun autre pays du G20 n'est en récession. Le Mexique, qui partage une frontière avec les États-Unis et qui est pleinement intégré à l'économie américaine, n'est pas en récession. Il n'y a que notre pays, sous la direction du premier ministre libéral, qui est en récession.

Voici l'explication qu'il a donnée hier: « Nous observons certaines faiblesses, en partie à cause de décisions claires prises par le gouvernement. » Au moins, ce point est juste.

Il prétend que nous n'attirons pas assez d'immigrants. Si c'est le cas, comment se fait-il que le Canada ait la pire croissance du PIB par habitant du G7?

Claude Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes engagés dans une guerre commerciale, ce que

le chef de l'opposition choisit d'oublier ou non, selon ce qui l'avantage.

C'est pourquoi, dans un contexte où les droits de douane sur le bois d'œuvre continuent d'affliger les travailleurs, les entreprises et les collectivités de manière injuste et injustifiée, nous avons annoncé aujourd'hui la bonification du programme de garantie de la Banque de développement du Canada, deux nouveaux programmes de prêts directs, 400 millions de dollars pour les agences de développement régional, ainsi que des milliards de dollars pour soutenir des projets forestiers dans l'ensemble du Canada.

Nous continuerons de collaborer avec les provinces et les territoires...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'ose même pas se lever pour défendre son bilan économique, tellement celui-ci est désastreux. Au lieu de cela, il demande à l'un de ses députés d'arrière-ban d'expliquer que les libéraux dépensent des milliards et des milliards de dollars pour les nouvelles structures bureaucratiques qu'ils ont créées. C'est exactement pour cette raison que l'économie est en récession. C'est parce qu'il a poursuivi les mêmes politiques libérales que celles des 10 dernières années: les mêmes lois contre l'exploitation des ressources naturelles, la même expansion de la bureaucratie, les mêmes subventions aux entreprises parasites, 12 nouveaux organismes gouvernementaux, et ce sont les Canadiens qui en font les frais avec des prix de plus en plus élevés.

Nous savons tous que le Canada est le seul pays du G20 en récession. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le Canada affiche la plus faible croissance du PIB par habitant parmi les pays du G7?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ne veulent pas de politocaille. Le chef conservateur sait très bien que nous sommes en pleine guerre commerciale, ce qui provoque de forts vents contraires pour l'économie canadienne. Cependant, nous avons un plan et nous avons confiance en ce plan.

L'un des piliers de ce plan est la construction d'infrastructures, de grands projets d'intérêt national et d'infrastructures collectives comme des routes, des ponts et des hôpitaux partout au pays, en utilisant de l'acier canadien et du bois d'œuvre canadien, et en faisant appel à des travailleurs syndiqués canadiens. Nous avons aussi réalisé un investissement historique dans les métiers spécialisés. C'est ainsi que nous bâtissons un Canada fort.

• (1450)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si le premier ministre y croyait vraiment, il le dirait lui-même. Il préfère plutôt dire quelques faussetés, puis se cacher; il ne peut pas défendre sa propre position.

Il répand de fausses informations lorsqu'il dit que les investissements sont en hausse. Je vais citer textuellement Statistique Canada, l'agence de statistique du gouvernement libéral: « Au premier trimestre de 2026, les dépenses en immobilisations des entreprises ont diminué de 0,7 %, affichant leur cinquième baisse trimestrielle consécutive. »

Cela correspond-il, oui ou non, à la définition d'une récession technique que donnerait un maître de l'économie?

Questions orales

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ce que les Canadiens entendent ici, ce n'est pas un cri d'indignation. C'est n'est que du bruit, parce qu'il n'a pas de plan. Il n'a aucun plan financier, aucun plan économique, aucun plan industriel, aucun plan de défense ni de sécurité, aucune mesure de soutien et aucun plan social. Ce qu'il a, c'est un bilan de dépenses de 9 millions de dollars dans son bureau personnel en 2024.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question était pour le premier ministre, mais celui-ci demeure incapable de défendre son propre bilan économique. Ce domaine était censé être sa grande force, mais c'est la même chose avec tout ce qu'il fait: il obtient un titre ronflant et un tout petit groupe de personnes s'enrichissent. Pendant ce temps, le reste des gens s'appauvrissent. Un petit groupe reçoit des cadeaux et des faveurs, que ce soit pour construire des plateformes de lancement spatial ou pour s'offrir des repas d'une valeur de 200 000 \$ dans des jets privés. Ce sont les Canadiens qui en font les frais, car le Canada est le seul pays du G20 en récession.

Prendra-t-il la parole aujourd'hui pour nous dire si nous sommes en récession technique ou en véritable récession? Qu'en est-il?

L'hon. Heath MacDonald (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face prononcent beaucoup de paroles creuses à la Chambre aujourd'hui. J'ai sillonné le pays pour parler aux agriculteurs. Les députés d'en face ne peuvent pas en dire autant.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il est certain que nous ne terminerons pas à temps aujourd'hui.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Heath MacDonald: Monsieur le Président, chaque fois que j'interviens à la Chambre pour parler des agriculteurs, c'est une bonne journée. Si c'est ce qu'il faut pour faire réagir les députés d'en face et leur faire comprendre l'importance de l'agriculture au pays, alors nous le ferons. Je le ferai sans hésiter.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question s'adressait au premier ministre. C'est censé être sa grande force. N'oublions pas qu'on nous l'a présenté comme un brillant économiste. J'imagine qu'il a effectivement des compétences particulières, puisqu'il est le seul dirigeant du G7 à avoir réussi à négocier jusqu'à ce que son économie entre en récession. Les 19 autres pays ont évité la récession. Le Mexique, qui est voisin des États-Unis, a évité la récession. La situation du Canada est causée par les politiques libérales que le premier ministre continue de mettre en œuvre, voire d'accélérer.

Le problème, c'est que le premier ministre ne pourra pas nous sortir de la récession s'il ne peut pas d'abord admettre que nous sommes en récession. Va-t-il dire à la Chambre aujourd'hui si nous sommes en récession?

• (1455)

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à annoncer une bonne nouvelle aux députés et à tous les Canadiens qui nous écoutent, soit un financement de près de 1 milliard de dollars destiné aux ports pour petits bateaux. Pour les communautés autochtones côtières et rurales, c'est...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Écoutons la réponse.

La ministre des Pêches peut poursuivre, mais qui sait? Nous devons peut-être nous arrêter de nouveau.

L'hon. Joanne Thompson: Monsieur le Président, ces ports pour petits bateaux sont au cœur des communautés autochtones côtières et rurales. Il s'agit d'un soutien à long terme.

Je travaille aussi avec mes collègues de partout au pays afin que le financement des fonds des pêches soit versé sous peu. C'est une autre source de soutien essentielle pour les pêcheurs du pays.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée du chandail rouge, que nous célébrons dans le cadre de la Semaine nationale de l'accessibilité.

[Français]

Cette semaine, nous soulignons les contributions des personnes en situation de handicap et la nécessité de promouvoir un Canada sans obstacle. Le thème de cette année est « Bâtir un Canada fort et accessible ».

[Traduction]

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées et le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap contribuent à bâtir une société plus accessible et plus inclusive pour tous.

La ministre de l'Emploi et des Familles pourrait-elle expliquer à la Chambre en quoi la mise à jour économique du printemps contribue à bâtir un Canada sans obstacle?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, l'inclusion n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question de bon sens. Quand chacun a la possibilité de s'épanouir, c'est tout notre pays qui s'en trouve enrichi.

Dans la mise à jour économique, nous avons annoncé que 43 types de handicaps seraient désormais admissibles à une procédure simplifiée de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous avons également élargi la liste des professionnels habilités à certifier l'admissibilité des personnes à ce crédit.

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et la Loi canadienne sur l'accessibilité continueront de guider les travaux du gouvernement en vue de créer un Canada sans obstacle d'ici 2040.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est évident que les droits de douane américains imposés au Canada sont injustifiés, mais le travail forcé l'est tout autant. Le gouvernement libéral refuse de sévir contre les produits issus du travail forcé provenant de la province chinoise du Xinjiang qui entrent dans notre chaîne d'approvisionnement. À titre d'exemple, rien qu'en 2024, les États-Unis ont bloqué 6 947 cargaisons de produits en provenance de la province du Xinjiang dans un effort pour mettre un terme au travail forcé. Chez nous, le gouvernement libéral n'a bloqué que deux cargaisons en cinq ans.

Questions orales

Le gouvernement va-t-il interdire tous les produits provenant de la province du Xinjiang et mettre fin une fois pour toutes à l'esclavage?

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la législation du Canada en matière de travail forcé est l'une des plus strictes au monde. Nous condamnons le travail forcé partout où il existe, comme je l'ai fait lors de ma rencontre de vendredi dernier avec le ministre des Affaires étrangères de la Chine. Chaque produit importé est soumis à de rigoureux contrôles et vérifications à son entrée au pays. Dans le budget de l'an dernier, nous avons consacré 600 millions de dollars à la lutte contre le travail forcé. Dans les accords de libre-échange, nous exigeons l'inclusion de dispositions exhaustives en matière de travail, afin de promouvoir les normes internationales en la matière. Nous sommes solidaires des travailleurs partout dans le monde...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont annoncé un financement de 600 millions de dollars pour arrêter deux cargaisons et ils sont solidaires des travailleurs du monde entier. Se moquent-ils de nous? Ils minent les salaires canadiens en laissant les multinationales délocaliser des emplois canadiens vers des régimes qui ont recours au travail forcé et à l'esclavage. Les travailleurs canadiens sont maintenant confrontés à des menaces tarifaires potentielles qui feront grimper les coûts pour le Canada.

Le premier ministre n'a jamais condamné le génocide et l'esclavage dans la province du Xinjiang en raison de ses intérêts commerciaux. Va-t-il prendre la parole aujourd'hui pour condamner ce travail forcé au Xinjiang?

• (1500)

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le Canada protégera toujours les droits des travailleurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les 600 millions de dollars alloués dans le budget de l'année dernière s'ajoutaient à une série de mesures que nous avons prises dans le cadre de nos négociations et de nos accords de libre-échange avec d'autres pays du monde, un point sur lequel j'ai insisté vendredi dernier lors de mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères de la Chine.

Je tiens à ajouter que, parallèlement, notre économie a connu une croissance de plus de 17 % sur le plan des exportations. Nous bâtissons un Canada...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question s'adressait au premier ministre. Je lui ai demandé s'il prendrait la parole à la Chambre pour condamner les pratiques de travail forcé imposées par le régime de Pékin à la population de la province du Xinjiang.

Je sais que c'est un sujet délicat pour lui parce que son entreprise en Chine cherche à développer ses activités. Son entreprise a contracté un emprunt de 200 millions de dollars auprès d'une banque soutenue par l'État chinois, et il ne veut donc pas compromettre ces intérêts.

Le premier ministre va-t-il faire passer les gens avant les profits et prendra-t-il la parole aujourd'hui pour condamner le travail forcé dans la province du Xinjiang, oui ou non?

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le ministère des Affaires étrangères est en première ligne de nos relations avec la Chine et les pays du monde entier. Nous condamnons sans réserve et avec la plus grande fermeté le travail forcé, où qu'il se produise. De plus, dans le cadre de nos négociations de libre-échange avec les pays du monde entier, nous insistons sur ce point et veillons à ce que le travail forcé soit condamné.

Enfin, nous continuerons à bâtir une économie canadienne forte, non seulement en concluant 20 accords dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la défense à l'échelle mondiale, mais aussi en veillant à agir de manière responsable...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre refuse de condamner ouvertement le travail forcé dans la province du Xinjiang parce qu'il ne veut bien entendu pas compromettre les profits des entreprises dans lesquelles il a investi, dans lesquelles il n'a jamais cessé d'investir, même si ces profits se font au détriment des travailleurs canadiens. Lorsqu'ils doivent rivaliser avec le travail forcé, les travailleurs canadiens sont perdants. Lorsque des droits de douane punitifs sont imposés en guise de représailles, les travailleurs canadiens sont perdants. Je vais donner une dernière chance au premier ministre: il faut faire passer les Canadiens avant les profits.

Le premier ministre va-t-il annoncer à la Chambre qu'il va interdire l'importation de toutes les marchandises en provenance de la province du Xinjiang, connue pour le recours au travail forcé, oui ou non?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, comme l'a dit la ministre qui est intervenue avant moi, le travail forcé est tout à fait inadmissible. C'est pourquoi nous travaillons sans relâche pour garantir la protection totale de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi divers ministères du gouvernement du Canada, conformément aux lois strictes que nous avons mises en place, travaillent sans relâche pour s'assurer de bloquer toute importation de marchandises résultant du travail forcé. D'ailleurs, c'est pourquoi, dans tous nos accords commerciaux, nous incluons des dispositions strictes à l'égard de la main-d'œuvre, afin de faire respecter les normes internationales du travail.

Nous continuerons à agir ainsi, afin de garantir la protection des travailleurs canadiens et des travailleurs à l'étranger.

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, évidemment, les droits de douane de Donald Trump sont injustifiés et injustifiables, mais le travail forcé l'est aussi. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour protéger les Canadiens contre les produits issus de l'esclavage. Par exemple, les Américains, sous Joe Biden, ont empêché 6 949 livraisons de produits venant de la région du Xinjiang. Le gouvernement libéral en a empêché deux.

Quand le gouvernement libéral va-t-il bannir des produits qui viennent du Xinjiang?

Questions orales

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, le travail forcé est inacceptable. Nous devons veiller à ce que nos chaînes d'approvisionnement mondiales soient exemptes de telles pratiques abusives. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministre concerné et l'ensemble du gouvernement afin de réduire le recours au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.

C'est également pourquoi nous accordons la priorité à l'inclusion des dispositions complètes en matière de travail dans l'accord de libre-échange afin de promouvoir les normes internationales du travail.

• (1505)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la question était pour le premier ministre. On sait déjà que les travailleurs canadiens sont perdants chaque fois qu'on importe un produit fait avec le travail forcé, parce que ça réduit les salaires et ça enlève des emplois aux Canadiens. Les Canadiens sont encore perdants en raison des droits de douane imposés par les États-Unis liés aux produits achetés dans des régions où ils utilisent le travail forcé.

Quand le premier ministre va-t-il finalement agir pour bannir tous les produits venant de la province du Xinjiang?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, tous les biens qui entrent au pays sont assujettis à des contrôles à l'importation et à des processus de vérification rigoureux. L'Agence des services frontaliers du Canada effectue des analyses de risques afin de repérer et d'intercepter tout bien susceptible d'avoir été produit au moyen du travail forcé et rend compte de ce travail chaque année au Parlement.

Nous protégerons les intérêts du Canada tout en défendant des normes de travail élevées pour l'ensemble des travailleurs.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre s'est fait poser une question directe. Il refuse de s'exprimer. Il ne veut même pas condamner le travail forcé et l'esclavage parce que cela va à l'encontre de ses intérêts d'affaires. Avec lui, c'est toujours la même histoire.

Un petit groupe de proches du Parti libéral, des membres de la clique, ainsi que des multinationales s'enrichissent fabuleusement tout en plongeant tous les autres dans une pauvreté abjecte. Alors que les profits des entreprises où il a investi ont augmenté et qu'il se soustrait aux impôts qu'il devrait payer sur ces profits, les Canadiens en arrachent encore plus à cause de la seule récession du G20.

Le premier ministre prendra-t-il la parole aujourd'hui afin de révoquer les politiques en question?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, il faut le répéter: le travail forcé est tout à fait inadmissible. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour que notre chaîne d'approvisionnement en soit exempte. Nous avons d'ailleurs consacré beaucoup de travail, avec rigueur, à garantir que tous nos accords commerciaux contiennent des normes et des dispositions strictes à l'égard de la

main-d'œuvre, en conformité avec les normes internationales du travail.

Nous continuerons de le faire. Nous continuerons d'appliquer nos lois. Nous continuerons de nous assurer que notre chaîne d'approvisionnement est exempte de travail forcé, de manière à protéger les travailleurs canadiens et les travailleurs à l'étranger.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, pendant que les Canadiens souffrent, le premier ministre garde le silence. Il reste les bras croisés, malgré la perte de 112 000 emplois seulement au cours des 3 premiers mois de l'année. Parmi les pays du G20, le Canada affiche le deuxième taux de chômage en importance et il est le seul en récession. Notre économie a connu 5 trimestres consécutifs de baisse des investissements; pour 20 milliards de dollars d'investissements, net, ont quitté le pays. Les défauts de paiement sur les prêts hypothécaires ont augmenté de 32 %, et les gens qui n'arrivent plus à faire leurs versements mensuels risquent de perdre leur logement.

Le premier ministre va-t-il à tout le moins admettre, à la Chambre des communes, qu'il est la cause de cette récession, de manière à nous dire ensuite comment il corrigera les politiques pour nous en sortir?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes à pied d'œuvre pour bâtir l'économie la plus forte du G7. Tout a commencé avec le budget de 2025, qui prévoit des investissements historiques dans les infrastructures, le logement, la productivité et la défense, et les chiffres qui viennent d'être publiés le prouvent.

En un sens, les investissements atteignent des sommets au pays. L'investissement dans la machinerie et l'équipement est en hausse, l'investissement dans la propriété intellectuelle est en hausse, et les dépenses publiques sont en baisse.

Nous allons bâtir l'économie la plus forte du G7.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, au lieu de répondre ouvertement à la question, le premier ministre libéral se contente de laisser le ministre des Finances débiter non seulement une litanie de slogans, mais une litanie de slogans qui sont parfaitement faux.

L'un de leurs slogans consiste à dire que l'économie canadienne est celle qui connaît la croissance la plus rapide parmi les pays du G7. Or, le Canada est le seul pays du G7 à connaître une récession. Un autre de leurs slogans consiste à dire qu'il y a davantage d'investissements. Or, selon Statistique Canada, les investissements en capital des entreprises ont baissé de 0,7 % au premier trimestre de 2026, ce qui représente une cinquième baisse trimestrielle consécutive. Le ministre affirme ensuite que les dépenses publiques sont en baisse. Or, il a doublé le déficit.

Comment se fait-il que chaque fois que les libéraux parlent d'une hausse, il s'agit en fait d'une baisse?

Questions orales

• (1510)

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à discuter des chiffres avec le chef de l'opposition. D'ailleurs, l'OCDE a annoncé ce matin que l'économie du Canada devrait se classer au deuxième rang en ce qui concerne la rapidité de sa croissance pour 2026-2027.

Plus important encore, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous concentrons sur le coût de la vie. La bonne nouvelle, c'est que, le 5 juin, 12 millions de Canadiens recevront un coup de pouce. De ce côté-ci de la Chambre, nous savons comment bâtir une économie forte, nous savons comment bâtir une économie résiliente et nous savons comment veiller sur les Canadiens quand ils ont besoin d'aide. Nous bâtissons un Canada fort pour tous.

* * *

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement réalise des investissements historiques pour aider les collectivités à bâtir les infrastructures dont elles ont besoin pour croître et prospérer. Hier, nous avons annoncé une entente majeure avec le Québec pour soutenir le transport collectif et les infrastructures essentielles à nos communautés. Ces investissements contribuent à bâtir des collectivités plus fortes et mieux connectées partout au Québec.

Est-ce que le ministre peut préciser comment cet accord va se traduire concrètement pour les Québécois et leurs communautés?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Hier, avec le gouvernement du Québec, nous avons annoncé plus de 10 milliards de dollars pour les infrastructures et le transport collectif. Il s'agit de l'un des plus importants investissements de l'histoire du Québec. Nous soutenons les infrastructures nécessaires à la construction de logements, les infrastructures de santé, ainsi que des projets de transport collectif. C'est le temps de bâtir.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, des documents révèlent maintenant qu'avec l'inefficace programme PrescripTion de 300 millions de dollars que les libéraux ont mis en place, on n'a traité tout au plus que 5 % des ordonnances. C'est donc dire qu'après ce gaspillage de 300 millions de dollars, le programme PrescripTion n'a pas traité 95 % des ordonnances.

Lorsque les conservateurs qui siègent au comité de la santé ont voulu faire la lumière sur la situation, des députés libéraux ont éteint les caméras. Par la suite, ils ont abruptement mis fin aux réunions. Hier, ils ont empêché la tenue d'une réunion d'urgence pour que la ministre de la Santé ne puisse pas témoigner.

Pourquoi les libéraux empêchent-ils le comité de la santé d'enquêter sur le scandale du programme PrescripTion, qui a coûté 300 millions de dollars?

[Français]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, moi, je me demande pourquoi les conservateurs bloquent sans arrêt l'étude en comité sur le VIH. Je ne crois donc pas que les conservateurs s'intéressent vraiment au dossier de la santé. Avant de parler de PrescripTion, puisque je leur en ai parlé plusieurs fois, peut-être qu'ils pourraient faire avancer les travaux.

[Traduction]

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les libéraux refusent de faire preuve de transparence envers les Canadiens au sujet des 300 millions de dollars qui ont été gaspillés pour le programme PrescripTion. Au comité de la santé, ils ont éteint les caméras, mis fin aux réunions et empêché la ministre de témoigner. Les conservateurs sont prêts à travailler tout l'été pour faire toute la lumière sur ce scandale.

Pourquoi les libéraux empêchent-ils le comité de la santé d'enquêter sur l'inefficace programme PrescripTion de 300 millions de dollars?

[Français]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais le répéter: les conservateurs bloquent les travaux du comité sur l'étude que nous sommes en train de faire sur le sida puisque nous avons une crise partout au pays qui ne les intéresse pas. En même temps, j'étais au Comité permanent des finances avant-hier et un député conservateur m'a posé des questions sur le programme PrescripTion auxquelles j'ai répondu. Je pense avoir répondu aux conservateurs.

[Traduction]

Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC): Monsieur le Président, voici une question à laquelle la ministre de la Santé n'a jamais répondu. Elle sait qu'avec PrescripTion, on a gaspillé 300 millions de dollars des contribuables. Elle sait que l'organisme responsable de ce programme était si mal géré qu'elle a dû en faire licencier le PDG pas plus tard que le mois dernier.

Puisqu'elle sait tout cela, je ne comprends pas pourquoi elle accorderait cette année encore 50 millions de dollars des contribuables à ce même organisme, qui n'a produit aucun résultat concret en 10 ans. Cela n'a aucun sens.

• (1515)

[Français]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant que j'avais donné de l'argent à l'organisation. Entre les 50 millions de dollars qui ont été budgétisés et déboursés, ce n'est pas la même chose. Ce que je veux dire à l'opposition, c'est que pour le moment, comme je leur ai déjà dit, nous sommes en train de réviser le mandat de l'organisation. En même temps, je vais affirmer que, oui, les Canadiens ont besoin de systèmes de santé connectés. Nous avons besoin de l'infrastructure de données en santé au pays.

Questions orales

[Traduction]

LES FINANCES

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, les conservateurs n'ont cessé de dénigrer l'économie, les industries et les travailleurs du Canada. Pendant ce temps, le gouvernement réalise des investissements historiques pour stimuler la croissance économique et consolider l'avenir du Canada, qu'il s'agisse des dizaines de milliards de dollars consacrés aux infrastructures, de l'atteinte de l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN ou des 6 milliards de dollars alloués aux métiers spécialisés.

Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens en quoi ces investissements nous aident à faire face aux difficultés économiques et à bâtir une économie plus résiliente et plus prospère?

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, voilà une excellente question de la part d'un excellent député qui fait preuve d'un excellent leadership.

J'ai de bonnes nouvelles. Je sais que les conservateurs sont incapables de reconnaître une bonne nouvelle quand elle se présente à eux, mais laissez-moi leur dire une chose. Dans le budget de 2025, nous avons créé des assises qui favoriseront la croissance au pays. Nous avons réalisé des investissements de portée historique dans le logement, dans les infrastructures, dans la productivité et l'innovation, ainsi que dans la défense. C'est ce qui nous permet d'afficher la deuxième croissance la plus rapide du G7.

Ensemble, nous allons bâtir un Canada fort.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, nous venons de vivre une grosse période de questions, mais, encore une fois, le premier ministre nous a démontré que quand l'adversité se présente, il ne se lève pas. Il a répondu à seulement six questions de la part du chef de l'opposition et n'a donné aucune réponse pour expliquer pourquoi le Canada est le seul pays du G20 en récession. On va lui donner une autre chance.

Est-ce qu'il peut se lever et nous expliquer pourquoi, après tous ses grands discours et ses promesses « poudre aux yeux » et malgré le fait que tous les pays du G20 font face aux mêmes conditions internationales, le Canada est le seul pays en récession libérale?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député pour avoir été le quatrième député qui a eu le droit de poser une question aujourd'hui, mis à part le chef de l'opposition.

Les Canadiens ne comprennent pas pourquoi, en cette journée où nous annonçons des investissements majeurs dans les communautés forestières du Québec et du Canada, en ce lendemain d'une journée où nous avons annoncé 10 milliards de dollars en infrastructures partout sur le territoire du Québec, ce député du Québec ne peut pas parler des avancées du Québec.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a mis de côté le projet de loi S-2 modifié, malgré l'échéance que le tribunal a imposée pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe et la race ainsi qu'à l'exclusion après la deuxième génération dans la Loi sur les Indiens. Les Nations unies ont demandé au Canada de régler ce problème en adoptant le projet de loi S-2 modifié. La majorité des Premières Nations sont d'accord sur ce point et elles ne veulent pas davantage de consultations. Les fonctionnaires et les ministres disent que la balle est dans le camp du premier ministre.

Le premier ministre va-t-il mettre fin à ses tactiques dilatoires, rencontrer les femmes cheffes des Premières Nations, comme on le lui a demandé, et faire adopter le projet de loi S-2 modifié dès maintenant afin de mettre fin à la discrimination ainsi qu'aux violations de la Charte et du droit international?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait très bien que le projet de loi S-2 est à l'étude au comité, mais j'accueille favorablement ses observations.

Nous sommes là pour réaliser l'émancipation, ce qui est l'intention du projet de loi. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec des groupes de tout le pays et d'écouter leurs observations. Je suis disposée à les soutenir parce que l'émancipation permet d'établir qui sont les personnes dites autochtones au sens de la Loi sur les Indiens.

Nous essayons d'éliminer les obstacles que la Loi sur les Indiens impose aux Premières Nations au Canada. J'y travaille.

* * *

● (1520)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Adriana LaGrange, ministre des Services hospitaliers et chirurgicaux de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Nous sommes ici pour poser des questions et avoir des réponses. On ne peut pas souligner l'absence de quelqu'un. Le premier ministre était présent ici pour une des rares fois...

Le Président: On n'a pas le droit de dire ça. On n'a pas le droit de dire si quelqu'un est présent ou absent. Je ne sais pas combien de fois je devrai répéter la règle.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 juin, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 20, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Calgary-Est relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

[Traduction]

Après l'appel de la sonnerie:

Le Président: Le vote porte sur la motion suivante. Puis-je me dispenser d'en faire la lecture?

Des voix: Non.

[La présidence donne lecture de la motion.]

● (1535)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 130)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Bezan	Block
Bonk	Borrelli
Boulerice	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Chambers	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Niagara South)
Dawson	Deltell
DeRidder	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Gallant	Gazan
Généreux	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Godin
Goodridge	Gourde
Groleau	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Jivani
Johns	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmieciak
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kuruc	Kusie

Kwan
Lantsman
Lawton
Leslie
Lewis (Haldimand—Norfolk)
Lobb
Majumdar
Mantle
May
McCauley
McLean (Calgary Centre)
Melillo
Moore
Morrison
Muys
Patzner
Poillievre
Reid
Richards
Rood
Rowe
Scheer
Seebach
Steinley
Strahl
Stubbs
Tochor
Uppal
Vien
Vis
Warkentin
Williamson

Travaux des subsides

Lake
Lawrence
Lefebvre
Lewis (Essex)
Lloyd
Mahal
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkego-wuk)
Martel
Mazier
McKenzie
McPherson
Menegakis
Morin
Motz
Nater
Paul-Hus
Redekopp
Reynolds
Roberts
Ross
Ruff
Schmale
Shiple
Stevenson
Strauss
Thomas
Tolmie
Van Popta
Viersen
Wagantall
Waugh
Zimmer— 144

CONTRE

Députés

Acan
Ali
Anand
Auguste
Baker
Barsalou-Duval
Beaulieu
Begum
Bendayan
Blanchet
Blois
Brière
Carney
Casey
Champagne
Chang
Chatel
Chenette
Church
Connors
Coteau
Dandurand
DeBellefeuille
Deschênes
Desrochers
Dhillon
Duclos
Dzerowicz
Ehsassi
Erskine-Smith
Fancy
Al Soud
Alty
Anandasangaree
Bains
Bardeesy
Battiste
Beech
Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)
Bittle
Blanchette-Joncas
Bonin
Brunelle-Duceppe
Carr
Chagger
Champoux
Chartrand
Chen
Chi
Clark
Cormier
Dabrusin
Danko
d'Entremont
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Duguid
Earle
El-Khoury
Eyolfson
Fanjoy

Travaux des subsides

Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fortin	Fragiskatos
Fraser	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Garon
Gasparro	Gaudreau
Gerretsen	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
	Gould
Gladu	Greaves
Grant	Guilbeault
Guay	Hajdu
Gull-Masty	Harrison
Hanley	Hirtle
Hepfner	Hogan
Hodgson	Hussen
Housefather	Idlout
Iacono	Jeneroux
Jaczek	Joseph
Joly	Kelloway
Kayabaga	Lalonde
Klassen	Lamoureux
Lambropoulos	Lapointe (Sudbury)
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lattanzio
Larouche	Lavack
Lauzon	LeBlanc
Lavoie	Lemire
Leitão	Long
Lightbound	Ma
Louis (Kitchener—Conestoga)	MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Malpeque)	Malette (Bay of Quinte)
MacKinnon (Gatineau)	Martin
Maloney	McKelvie
McGuinty	McKnight
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	Ménard
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Michel
Mendès	Miller
Miedema	Morrissey
Mingarelli	Naqvi
Myles	Nguyen
Nathan	Normandin
Noormohamed	Oliphant
Ntumba	O'Rourke
Olszewski	Perron
Osborne	Plamondon
Petitpas Taylor	Provost
Powlowski	Rana
Ramsay	Rocheffort
Robertson	Royer
Romanado	Saini
Sahota	Sari
Sarai	Sawatzky
Savard-Tremblay	Sgro
Schiefke	Sidhu (Brampton South)
Sheehan	Sodhi
Simard	Sousa
Solomon	St-Pierre
Ste-Marie	Tesser Derksen
Sudds	Turnbull
Thompson	van Koeverden
Valdez	Villeneuve
Vandenbeld	Weiler
Watchorn	Yip
Wilkinson	Zerucelli
Zahid	
Zuberi — 191	

PAIRÉS

Députés

Guglielmin	Khalid
Koutrakis	Rempel Garner
Sidhu (Brampton East)	Thériault — 6

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

LOI N^O 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} juin, de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur l'amendement du député de Selkirk—Interlake—Eastman à la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-31.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci, les libéraux votant non.

Chris Warkentin: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique, mais les conservateurs voteront oui.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et voteront contre.

[Traduction]

Don Davies: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et ils voteront non.

Elizabeth May: Monsieur le Président, les verts sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et ils voteront non.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et je voterai contre.

Alexandre Boulerice: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et je voterai contre.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n^o 131)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
	Bexte
Berthold	Block
Bezan	Borrelli
Bonk	Brassard
Bragdon	Calkins
Brock	Chambers
Caputo	Cobena
Chong	Cooper
Cody	Dancho
Dalton	Davies (Niagara South)
Davidson	Deltell
Dawson	Diotte
DeRidder	Dowdall
Doherty	

Travaux des subsides

Duncan	Epp	DeBellefeuille	d'Entremont
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)	Deschênes	Deschênes-Thériault
Gallant	Généreux	Desrochers	Dhaliwal
Genuis	Gill (Calgary Skyview)	Dhillon	Diab
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)	Duclos	Duguid
Gill (Windsor West)	Gill (Abbotsford—South Langley)	Dzerowicz	Earle
Godin	Goodridge	Ehsassi	El-Khoury
Gourde	Groleau	Erskine-Smith	Eyolfson
Gunn	Hallan	Fancy	Fanjoy
Hardy	Ho	Fergus	Fisher
Hoback	Holman	Fonseca	Fortier
Jackson	Jansen	Fortin	Fragiskatos
Jivani	Kelly	Fraser	Fry
Khanna	Kibble	Fuhr	Gaheer
Kirkland	Kmiec	Gainey	Garon
Konanz	Kram	Gasparro	Gaudreau
Kramp-Neuman	Kronis	Gazan	Gerretsen
Kuruc	Kusie	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gladu
Lake	Lantsman	Gould	Grant
Lawrence	Lawton	Greaves	Guay
Lefebvre	Leslie	Guilbeault	Gull-Masty
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)	Hajdu	Hanley
Lloyd	Lobb	Harrison	Hepfner
Mahal	Majumdar	Hirtle	Hodgson
Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle	Hogan	Housefather
Martel	Mazier	Hussen	Iacono
McCauley	McKenzie	Idlout	Jaczek
McLean (Calgary Centre)	Melillo	Jeneroux	Johns
Menegakis	Moore	Joly	Joseph
Morin	Morrison	Kayabaga	Kelloway
Motz	Muys	Klassen	Kwan
Nater	Patzer	Lalonde	Lambropoulos
Paul-Hus	Poilievre	Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Redekopp	Reid	Lapointe (Sudbury)	Larouche
Reynolds	Richards	Lattanzio	Lauzon
Roberts	Rood	Lavack	Lavoie
Ross	Rowe	LeBlanc	Leitão
Ruff	Scheer	Lemire	Lightbound
Schmale	Seeback	Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Shipley	Steinley	Ma	MacDonald (Malpeque)
Stevenson	Strahl	MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Strauss	Stubbs	Malette (Bay of Quinte)	Maloney
Thomas	Tochor	Martin	May
Tolmie	Uppal	McGuinty	McKelvie
Van Popta	Vien	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
Viersen	Vis	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	McPherson
Wagantall	Warkentin	Ménard	Mendès
Waugh	Williamson	Michel	Miedema
Zimmer — 137		Miller	Mingarelli
		Morrissey	Myles
		Naqvi	Nathan
		Nguyen	Noormohamed
		Normandin	Ntumba
		Oliphant	Olszewski
		O'Rourke	Osborne
		Perron	Petitpas Taylor
		Plamondon	Powlowski
		Provost	Ramsay
		Rana	Robertson
		Rocheftort	Romanado
		Royer	Sahota
		Saini	Sarai
		Sari	Savard-Tremblay
		Sawatzky	Schiefke
		Sgro	Sheehan
		Sidhu (Brampton South)	Simard
		Sodhi	Solomon
		Sousa	Ste-Marie

CONTRE

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Missinipi—Churchill River)
Bendayan	Bittle
Blanchet	Blanchette-Joncas
Blois	Bonin
Boulerice	Brière
Brunelle-Duceppe	Carney
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Champoux	Chang
Chartrand	Chatel
Chen	Chenette
Chi	Church
Clark	Connors
Cormier	Coteau
Dabrusin	Dandurand
Danko	Davies (Vancouver Kingsway)

Travaux des subsides

St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Thompson
Turnbull	Valdez
van Koeverden	Vandenbeld
Villeneuve	Watchorn
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi— 198

PAIRÉS

Députés

Guglielmin	Khalid
Koutrakis	Rempel Garner
Sidhu (Brampton East)	Thériault— 6

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la partie 4, section 17 du projet de loi, c'est-à-dire les articles 339 à 364.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique, les libéraux votant oui.

Chris Warkentin: Monsieur le Président, les conservateurs sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et ils voteront non.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le Président, le Bloc québécois est d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et votera contre.

[Traduction]

Don Davies: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et ils voteront oui.

[Français]

Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert est d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et votera en faveur.

Alexandre Boulerice: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et je voterai en faveur.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et je voterai contre.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 132)

POUR

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Battiste	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Missinipi—Churchill River)
Bendayan	Bittle
Blois	Boulerice
Brière	Carney
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Chang	Chartrand
Chatel	Chen

Chenette	Chi
Church	Clark
Connors	Cornier
Coteau	Dabrusin
Dandurand	Danko
Davies (Vancouver Kingsway)	d'Entremont
Deschênes-Thériault	Desrochers
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Duclos
Duguid	Dzerowicz
Earle	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Eyolfson	Fancy
Fanjoy	Fergus
Fisher	Fonseca
Fortier	Fragiskatos
Fraser	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Gasparro
Gazan	Gerretsen
Gladu	Gould
Grant	Greaves
Guay	Guilbeault
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Idlout
Jaczek	Jeneroux
Johns	Joly
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Klassen
Kwan	Lalonde
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
LeBlanc	Leitão
Lightbound	Long
Louis (Kitchener—Conestoga)	Ma
MacDonald (Malpeque)	MacDonald (Cardigan)
MacKinnon (Gatineau)	Malette (Bay of Quinte)
Maloney	Martin
May	McGuinty
McKelvie	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McKnight	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
McPherson	Ménard
Mendès	Michel
Miedema	Miller
Mingarelli	Morrissey
Myles	Naqvi
Nathan	Nguyen
Noormohamed	Ntumba
Oliphant	Olszewski
O'Rourke	Osborne
Petitpas Taylor	Powlowski
Provost	Ramsay
Rana	Robertson
Rocheftort	Romanado
Royer	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Schiefke	Sgro
Sheehan	Sidhu (Brampton South)
Sodhi	Solomon
Sousa	St-Pierre
Sudds	Tesser Derksen
Thompson	Turnbull
Valdez	van Koeverden
Vandenbeld	Villeneuve
Watchorn	Weiler
Wilkinson	Yip
Zahid	Zerucelli
Zuberi— 177	

CONTRE

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Berthold	Bexte
Bezan	Blanchet
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Chambers
Champoux	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
DeRidder	Deschênes
Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fortin
Gallant	Garon
Gaudreau	Généreux
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Godin
Goodridge	Gourde
Groleau	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Jivani
Kelly	Khanna
Kibble	Kirkland
Kmiec	Konanz
Kram	Kramp-Neuman
Kronis	Kuruc
Kusie	Lake
Lantsman	Larouche
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Mahal
Majumdar	Malette (Kapusasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle	Martel
Mazier	McCauley
McKenzie	McLean (Calgary Centre)
Melillo	Menegakis
Moore	Morin
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Perron
Plamondon	Poilievre
Redekopp	Reid
Reynolds	Richards
Roberts	Rood
Ross	Rowe
Ruff	Savard-Tremblay
Scheer	Schmale
Seeback	Shipley
Simard	Steinley
Ste-Marie	Stevenson
Strahl	Strauss

Travaux des subsides

Stubbs	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vien	Viersen
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer— 158

PAIRÉS

Députés

Guglielmin	Khalid
Koutrakis	Rempel Garner
Sidhu (Brampton East)	Thériault— 6

Le Président: Je déclare la partie 4, section 17, soit les articles 339 à 364 du projet de loi, adoptée.

● (1540)

[Traduction]

Le vote suivant porte sur tous les autres éléments du projet de loi.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique, les libéraux votant oui.

Chris Warkentin: Monsieur le Président, les conservateurs sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et voteront contre la motion.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le Président, le Bloc Québécois est d'accord pour appliquer le résultat du vote précédent et votera contre.

[Traduction]

Don Davies: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et voteront contre la motion.

Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert est d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique et votera contre la motion.

[Français]

Alexandre Boulerice: Monsieur le Président, je suis d'accord pour appliquer le résultat du vote précédent et votera contre.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le Président, je suis d'accord pour appliquer le résultat du vote précédent et je voterai contre.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 133)

POUR

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Battiste	Beech
Begum	Belanger (Desnethé—Mississippi—Churchill River)

Travaux des subsides

Bendayan	Bittle		CONTRE
Blois	Brière		Députés
Carney	Carr		
Casey	Chagger		
Champagne	Chang	Aboultaif	Aitchison
Chartrand	Chatel	Albas	Allison
Chen	Chenette	Anderson	Anstey
Chi	Church	Arnold	Au
Clark	Connors	Baber	Bailey
Cormier	Coteau	Baldinelli	Barlow
Dabrusin	Dandurand	Barrett	Barsalou-Duval
Danko	d'Entremont	Beaulieu	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Deschênes-Thériault	Desrochers		Bexte
Dhaliwal	Dhillon	Berthold	Blanchet
Diab	Duclos	Bezan	Block
Duguid	Dzerowicz	Blanchette-Joncas	Bonk
Earle	Ehsassi	Bonin	Boulerice
El-Khoury	Erskine-Smith	Borrelli	Brassard
Eyolfson	Fancy	Bragdon	Brunelle-Duceppe
Fanjoy	Fergus	Brock	Caputo
Fisher	Fonseca	Calkins	Champoux
Fortier	Fragiskatos	Chambers	Cobena
Fraser	Fry	Chong	Cooper
Fuhr	Gaheer	Cody	Dancho
Gainey	Gasparro	Dalton	Davies (Vancouver Kingsway)
Gerretsen	Gladu	Davidson	Dawson
Gould	Grant	Davies (Niagara South)	Deltell
Greaves	Guay	DeBellefeuille	Deschênes
Guilbeault	Gull-Masty	DeRidder	Doherty
Hajdu	Hanley	Diotte	Duncan
Harrison	Hepfner	Dowdall	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Hirtle	Hodgson	Epp	Fortin
Hogan	Housefather	Falk (Provencher)	Garon
Hussen	Iacono	Gallant	Gazan
Idlout	Jaczek	Gaudreau	Genuis
Jeneroux	Joly	Généreux	Gill (Brampton West)
Joseph	Kayabaga	Gill (Calgary Skyview)	Gill (Windsor West)
Kelloway	Klassen	Gill (Calgary McKnight)	Gill (Abbotsford—South Langley)
Lalonde	Lambropoulos	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Goodridge
Lamoureux	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Godin	Groleau
Lapointe (Sudbury)	Lattanzio	Gourde	Hallan
Lauzon	Lavack	Gunn	Ho
Lavoie	LeBlanc	Hardy	Holman
Leitão	Lightbound	Hoback	Jansen
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)	Jackson	Johns
Ma	MacDonald (Malpeque)	Jivani	Khanna
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)	Kelly	Kirkland
Malette (Bay of Quinte)	Maloney	Kibble	Konanz
Martin	McGuinty	Kmiec	Kramp-Neuman
McKelvie	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	Kram	Kuruc
McKnight	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Kronis	Kwan
Ménard	Mendès	Kusie	Lantsman
Michel	Miedema	Lake	Lawrence
Miller	Mingarelli	Larouche	Lefebvre
Morrissey	Myles	Lawton	Leslie
Naqvi	Nathan	Lemire	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Nguyen	Noormohamed	Lewis (Essex)	Lobb
Ntumba	Ojiphant	Lloyd	Majumdar
Olszewski	O'Rourke	Mahal	Mantle
Osborne	Petitpas Taylor	Malette (Kapusking—Timmins—Mushkegowuk)	May
Powlowski	Provost	Martel	McCauley
Ramsay	Rana	Mazier	McLean (Calgary Centre)
Robertson	Rochefort	McKenzie	Melillo
Romanado	Royer	McPherson	Moore
Sahota	Saini	Menegakis	Morrison
Sarai	Sari	Morin	Muys
Sawatzky	Schieffe	Motz	
Sgro	Sheehan		
Sidhu (Brampton South)	Sodhi		
Solomon	Sousa		
St-Pierre	Sudds		
Tesser Derksen	Thompson		
Turnbull	Valdez		
van Koeverden	Vandenbeld		
Villeneuve	Watchorn		
Weiler	Wilkinson		
Yip	Zahid		
Zerucelli	Zuberi — 170		

Nater
Patzner
Perron
Poilievre
Reid
Richards
Rood
Rowe
Savard-Tremblay
Schmale
Shipley
Steinley
Stevenson
Strauss
Thomas
Tolmie
Van Popta
Viersen
Wagantall
Waugh
Zimmer — 165

Normandin
Paul-Hus
Plamondon
Redekopp
Reynolds
Roberts
Ross
Ruff
Scheer
Seeback
Simard
Ste-Marie
Strahl
Stubbs
Tochor
Uppal
Vien
Vis
Warkentin
Williamson

PAIRÉS

Députés

Guglielmin
Koutrakis
Sidhu (Brampton East)

Khalid
Rempel Garner
Thériault — 6

Le Président: Je déclare toutes les autres dispositions du projet de loi adoptées.

La Chambre a adopté l'ensemble du projet de loi C-31, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, à l'étape de la deuxième lecture.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité permanent.)

[Français]

Le Président: Je désire informer la Chambre que, en raison des votes par appel nominal différés, la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 19 minutes.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

* * *

L'EMPLOI ET LES FAMILLES

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement et à la politique actuelle sur le dépôt des traités au Parlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le traité intitulé « Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Moldova », conclu à Gatineau le 13 mars 2026.

Affaires courantes

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui.

[Français]

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, huit rapports de la section canadienne du Groupe interparlementaire Canada—États-Unis.

[Traduction]

Le premier concerne la participation du groupe interparlementaire à la conférence nationale annuelle du Council of State Governments, tenue à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, du 4 au 7 décembre 2024.

Le deuxième concerne la participation du groupe interparlementaire à l'événement à l'ambassade du Canada pour l'inauguration du 47^e président des États-Unis d'Amérique, tenu à Washington, D.C., les 19 et 20 janvier 2025.

Le troisième concerne la visite annuelle du groupe interparlementaire au Congrès à Washington, D.C., les 4 et 5 mars 2025.

Le quatrième concerne la participation du groupe interparlementaire à la réunion annuelle annuelle de la Council of State Government South Southern Legislative Conference, tenue à Birmingham, en Alabama, du 19 au 23 juillet 2025.

Le cinquième concerne les contributions du groupe interparlementaire au 34^e sommet annuel de la Pacific Northwest Economic Region, tenu à Bellevue, dans l'État de Washington, du 20 au 24 juillet 2025.

Le sixième porte sur la participation du groupe interparlementaire à la réunion annuelle de la CSG Midwest Legislative Conference, tenue à Saskatoon, en Saskatchewan, du 27 au 30 juillet 2025.

Le septième porte sur les contributions du groupe interparlementaire à la réunion annuelle de la National Conference of State Legislatures, tenue à Boston, au Massachusetts, du 4 au 6 août 2025.

Le huitième et dernier rapport porte sur la participation du groupe interparlementaire à la réunion annuelle de la CSG - Eastern Regional Conference, tenue à Providence, au Rhode Island, du 17 au 20 août 2025.

* * *

● (1545)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXERCICE DES ATTRIBUTIONS EN VERTU DE LA LOI VISANT À BÂTIR LE CANADA

Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, intitulé « Examen de l'exercice des pouvoirs et l'exécution des fonctions du gouverneur en conseil et du ministre en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada ».

Affaires courantes

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le rapport dissident de l'opposition officielle pour le Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, le projet de loi C-5. Le Comité a appris qu'au moins 275 projets ont été soumis au Bureau des grands projets au cours de la dernière année. Le gouvernement fédéral a fait 22 annonces sur ces projets, mais aucun des projets n'a été désigné comme étant d'intérêt national, et il n'y avait pas un seul nouveau projet qui n'en était pas déjà aux dernières étapes du processus d'examen ou qui n'était pas déjà en chantier.

Les conservateurs soulignent des conflits d'intérêts potentiels concernant des employés détachés du secteur privé et du milieu bancaire bénéficiant de compléments salariaux; des examens de la sécurité nationale, y compris la participation d'une entreprise d'État de Pékin à de grands projets; le rôle du fonds de la dette souveraine; et le refus du gouvernement fédéral de confirmer si le premier ministre considère qu'un projet de pipeline vers le Pacifique est dans l'intérêt national du Canada.

Les conservateurs ont proposé des amendements pleins de bon sens pour améliorer et faire adopter le projet de loi C-5, pour définir l'intérêt national, pour enchaîner dans la loi les examens bien-nous promis, et pour que la Couronne doive consulter les peuples autochtones en vue d'obtenir leur approbation relativement aux grands projets. Les libéraux les ont rejetés.

Les conservateurs continuent d'exhorter les libéraux à abroger ou à réformer de toute urgence les 12 lois et les 7 règlements découlant du projet de loi C-5. Les libéraux ont admis qu'ils bloquent la construction. Les conservateurs exigeront des libéraux qu'ils rendent des comptes, qu'ils fassent preuve de transparence et qu'ils prennent des mesures concrètes, au lieu de faire des séances de photos, pour que les projets du secteur privé puissent être réalisés au Canada, par des Canadiens et pour des Canadiens. Ces projets favoriseront l'autonomie, l'abordabilité et l'unité nationale et économique, ce qui rendra le Canada plus fort et lui permettra de disposer d'un puissant levier à l'étranger.

[Français]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 29^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales.

Le Comité a étudié le projet de loi et a décidé d'en faire rapport à la Chambre avec amendements.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA PARITÉ EN SANTÉ MENTALE

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD) demande à présenter le projet de loi C-280, Loi édictant la Loi sur les services en matière de santé mentale, de dépendances ou de consommation de substances et apportant des modifications corrélatives à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

— Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole aujourd'hui pour présenter le projet de loi sur la parité en santé mentale, qui vise à remédier à la disparité entre les services de santé

physique et les services de santé mentale au sein de notre système de santé public. La Loi sur la parité en santé mentale propose un cadre visant une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires afin que les régimes publics couvrent les services communautaires en matière de santé mentale, de dépendances ou de consommation de substances. Le projet de loi vise à rendre les services de santé mentale accessibles à tous les Canadiens par l'entremise de notre système de santé public. Ce projet de loi intégrerait les principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé: la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité. Il comprendrait également des dispositions visant à promouvoir la responsabilité publique et à réduire les disparités régionales dans les services assurés.

Je tiens à remercier l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale, l'Association canadienne pour la santé mentale ainsi que toutes les personnes qui militent depuis des années pour la parité en matière de santé mentale. Je tiens également à remercier ma collègue d'Edmonton Strathcona d'avoir appuyé le projet de loi et d'être une ardente défenseuse de la santé mentale. J'espère que tous les députés appuieront ce projet de loi, qui constitue un pas dans la bonne direction pour bâtir un Canada plus fort et en meilleure santé.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1550)

LA LOI SUR L'ÉTIQUETAGE DES TEXTILES

Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC) demande à présenter le projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur l'étiquetage des textiles et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

— Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, intitulé « loi sur les drapeaux fabriqués au Canada ». Je tiens à remercier mon ami et collègue de Saskatoon-Sud d'avoir appuyé le projet de loi.

Cette loi exigerait que les drapeaux canadiens vendus au Canada portent une étiquette indiquant leur pays d'origine. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'obligation de préciser l'origine des drapeaux canadiens fabriqués à l'étranger.

C'est une question d'honnêteté et d'équité. Les Canadiens ont le droit de savoir d'où viennent leurs drapeaux. Le drapeau fabriqué ici est une source de fierté. S'il n'est pas fabriqué ici, les Canadiens doivent quand même pouvoir faire un choix éclairé. Acheter un drapeau fabriqué au Canada devrait être simple et évident.

Le projet de loi prévoit que les drapeaux canadiens répondant aux exigences minimales de taille portent une étiquette indiquant leur pays d'origine, à la fois directement sur le produit et sur son emballage. Cette loi viendrait combler une lacune qui permet actuellement la vente de drapeaux fabriqués à l'étranger sans indication claire de leur origine. Elle soutiendrait les fabricants canadiens confrontés à une concurrence déloyale en raison de produits importés mal étiquetés ou non étiquetés. Elle renforcerait aussi la transparence, elle aiderait les consommateurs à faire des choix éclairés et elle protégerait l'intégrité du drapeau canadien, symbole de notre identité nationale.

Le projet de loi n'interdirait pas les importations et n'imposerait aucun droit de douane; il vise simplement à assurer une meilleure transparence. Il s'agit d'une mesure concrète qui soutient l'emploi au Canada et qui permet aux Canadiens d'acheter des produits d'ici et d'afficher leur fierté nationale en toute confiance.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LES CHIENS D'ASSISTANCE POUR LES VÉTÉRANS

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC) demande à présenter le projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le bien-être des vétérans.

— Monsieur le Président, je suis fier de présenter le projet de loi sur les chiens d'assistance pour les anciens combattants, qui vise à offrir un chien d'assistance aux anciens combattants qui en ont besoin, peu importe où ils vivent au Canada. Ce projet de loi établirait l'admissibilité des chiens d'assistance à titre de soutien à la réadaptation sous le régime de la Loi sur le bien-être des vétérans. Il créerait une norme nationale de dressage et de certification pour les chiens d'assistance, en coordination avec les provinces et les territoires.

Ce projet de loi a été inspiré par ma rencontre avec une valeureuse vétérane, Cindy Weir, et sa chienne d'assistance, Gracie, qui sont avec nous aujourd'hui sur la Colline du Parlement. Mme Weir a fondé Veteran's Elite Canines, un organisme sans but lucratif situé à Brockville, en Ontario, qui vient en aide aux anciens combattants souffrant de trouble de stress post-traumatique et de traumatismes liés au stress opérationnel grâce à ses chiens d'assistance spécialisés.

Il existe d'autres organismes exceptionnels semblables à Veteran's Elite Canines, d'autres gens comme Mme Weir ainsi que des chiens extraordinaires comme Gracie et Ghost, qui sont tous deux ici aujourd'hui. Ces organismes et ces gens travaillent à l'établissement de normes nationales pour les dresseurs, les maîtres-chiens et les chiens afin de soutenir les anciens combattants.

J'ai hâte que les députés entendent parler de l'effet transformateur des chiens d'assistance sur la vie d'anciens combattants. Je les encourage à voter en faveur de la Loi sur les chiens d'assistance pour les vétérans.

J'aimerais remercier mes collègues, les députés de Bruce—Grey—Owen Sound, Airdrie—Cochrane et Cowichan—Malahat—Langford, pour leur appui.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1555)

PÉTITIONS

DES TRONÇONS DE LA TRANSCANADIENNE

Gaétan Malette (Kapuskwag—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter de nouvelles pétitions en provenance du Nord de l'Ontario, qui demandent au gouvernement de désigner la route transcanadienne 11 comme un projet d'intérêt national.

Affaires courantes

Cet appel se fait de plus en plus pressant dans toute notre région. Pas plus tard qu'hier, le ministre ontarien du Développement et de la croissance économique du Nord, George Pirie, a rencontré à Ottawa des représentants du gouvernement fédéral, en compagnie de Rick Dumas, président de l'association des municipalités du Nord-Ouest de l'Ontario, de Dave Ploudre, président de la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario, et de Christa Lowry, présidente de l'association des municipalités rurales de l'Ontario, afin de discuter de l'urgence d'améliorer les routes transcanadiennes 11 et 17.

Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres de la collaboration entre les dirigeants de toute la province pour continuer à réclamer une amélioration de la sécurité sur les routes transcanadiennes 11 et 17 dans le Nord de l'Ontario.

UN CADRE POUR LES PARCS URBAINS NATIONAUX

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Ils demandent à la Chambre des communes d'élaborer et de mettre en place un cadre pour les parcs urbains nationaux afin de garantir que la gouvernance de tous ces parcs prévoient une participation significative des nations autochtones, des titulaires de droits et des représentants communautaires.

BC FERRIES

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter cette pétition, qui a été signée par des habitants de ma circonscription pas plus tard que la fin de semaine dernière. Les pétitionnaires soulignent que les traversiers sont des voies d'accès maritimes essentielles qui relient les collectivités côtières et leurs travailleurs, leurs familles, leurs entreprises et leurs chaînes d'approvisionnement au reste du Canada, que l'île de Vancouver comptera bientôt un million d'habitants et que BC Ferries transporte plus de 22 millions de passagers chaque année.

Selon une analyse réalisée par la Bibliothèque du Parlement, BC Ferries a reçu du gouvernement fédéral un soutien au fonctionnement d'environ 1,63 \$ par passager en 2024-2025, alors que ce montant était de quelque 291 \$ pour les traversiers de la côte Est. Les Canadiens du Canada atlantique et de la Colombie-Britannique méritent les uns comme les autres que le gouvernement fédéral accorde un soutien important aux traversiers, puisque ceux-ci remplissent un rôle essentiel dans l'infrastructure de transport nationale.

Les pétitionnaires soulignent également que les ententes fédérales actuelles sur le financement des traversiers reposent sur des conventions et des formules constitutionnelles dépassées, établies il y a des décennies, à une époque où l'île de Vancouver comptait approximativement moitié moins d'habitants. L'île de Vancouver et les collectivités côtières ne devraient pas avoir à devenir des provinces séparées pour que le gouvernement fédéral accorde un soutien équitable à leurs services de traversiers. Il n'est plus viable que l'un des plus grands systèmes de traversiers du monde doive fonctionner sans un soutien fédéral stable et à long terme.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de moderniser les politiques de financement fédéral des traversiers et de fournir un soutien équitable, stable et à long terme au fonctionnement de BC Ferries, qui représente une infrastructure de transport nationale essentielle.

Affaires courantes

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom des habitants de Bruce—Grey—Owen Sound. Ils demandent au gouvernement libéral de mettre fin aux compressions dans le service de livraison de Postes Canada dans les collectivités rurales. Ils s'inquiètent particulièrement des répercussions que cette décision aura sur les collectivités rurales, les communautés autochtones, les aînés et les personnes handicapées, et du fait qu'on a pris cette décision sans la rendre publique et en ne tenant que très peu compte de l'avis de la population.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de mettre fin aux compressions et de lancer immédiatement un examen public et totalement transparent du mandat de Postes Canada, auquel toutes les parties prenantes pourront apporter une importante contribution.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Niagara-Ouest, concernant le projet de loi C-9.

Les signataires de ces deux pétitions craignent que les amendements des libéraux et des bloquistes au projet de loi C-9 servent à criminaliser des passages tirés de textes sacrés. De plus, les pétitionnaires affirment que l'État n'a rien à faire dans les textes sacrés ni dans les enseignements de quelque confession religieuse que ce soit. Ils estiment que la liberté d'expression et la liberté de religion sont des droits fondamentaux qui doivent être préservés.

Enfin, les pétitionnaires prient le gouvernement de protéger la liberté de religion, de défendre le droit de lire et de faire connaître les textes sacrés, ainsi que d'empêcher l'ingérence de l'État dans les questions d'ordre religieux.

● (1600)

LE CANNABIS

Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter sur un tout autre sujet. Elle a été lancée par un de mes concitoyens, Jim Jeffs.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer la licence des producteurs de cannabis qui laissent s'échapper des odeurs de cannabis. Ils demandent aussi de faire passer l'âge minimum pour la possession de cannabis à 25 ans et d'interdire la production de cannabis sous forme comestible.

Enfin, les pétitionnaires demandent au gouvernement de donner suite aux recommandations issues de l'examen de la Loi sur le cannabis, notamment les recommandations selon lesquelles il devrait établir et surveiller des cibles afin de réduire la consommation de cannabis chez les jeunes et les jeunes adultes, et rétablir les mises en garde concernant les risques graves pour la santé mentale liés au cannabis, y compris les risques de psychose et de schizophrénie.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui le 3 juin, ce qui marque le septième anniversaire de la présentation du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur les préjudices dont sont victimes les peuples et les communautés autochtones du fait de la colonisation et d'un génocide, qui continuent d'avoir cours. Ils soulignent que des réformes juridiques et sociales s'imposent pour lutter contre le taux élevé de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, comme l'a mis en évidence l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et qu'il y a plus de 231 appels à la justice.

Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement fédéral est conjointement ou directement responsable de 76 des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, mais qu'il n'a donné suite qu'à 13 d'entre eux à ce jour. Sur les 231 appels à la justice formulés lors de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, seuls 3 ont été abordés à ce stade, selon les dernières données.

Les signataires demandent au gouvernement d'adopter et de mettre en œuvre intégralement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et d'accorder la priorité au financement et aux politiques qui font avancer le processus de réconciliation et la justice au Canada.

LE PROJET DE PORT SPATIAL

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole au nom des habitants de Richmond Hill-Sud, où les pétitionnaires sont préoccupés par le fait que les libéraux ont engagé 200 millions de dollars dans un projet de port spatial privé qui n'a encore effectué aucun lancement orbital; qu'ils ont accepté de louer une installation de lancement qui n'est pas encore prête, sans fournir de jalons, d'échéanciers, ni de mécanismes clairs de reddition de comptes quant au développement de capacités de lancement spatial fonctionnelles; et que des initiés et des proches du Parti libéral sont liés au projet, ce qui renforce les craintes de favoritisme politique et d'avantages indus.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada: premièrement, de publier tous les documents liés à l'accord de 200 millions de dollars sur le port spatial de la Nouvelle-Écosse; deuxièmement, de révéler qui sont les initiés et les proches du Parti libéral qui tireront des avantages du projet; troisièmement, d'expliquer pourquoi les Canadiens paient 200 millions de dollars pour une installation de lancement qui n'est pas encore prête; et quatrièmement, de mettre fin aux dépenses irresponsables des libéraux et de cesser d'utiliser l'argent des contribuables pour favoriser des projets liés à des intérêts politiques.

LA PÊCHE À LA MORUE

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador concernant la pêche récréative d'espèces comestibles. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de permettre à tous les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador d'avoir un accès juste et équitable à la pêche de subsistance en leur permettant de sortir sur l'eau sept jours sur sept pour pêcher la morue, peu importe la zone où ils vivent.

Le fait de restreindre l'accès à trois jours par semaine présente un risque pour la sécurité, car les habitants sortent sur l'eau dans des conditions dangereuses. Surtout, ils veulent le même accès que le reste des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador.

LA PÊCHE AU SAUMON

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des pêcheurs récréatifs de la Colombie-Britannique qui sont préoccupés par les changements proposés à la pêche récréative au saumon coho et au saumon quinnat, en particulier le long du fleuve Fraser, dans une politique révisée du gouvernement du Canada.

Les pétitionnaires demandent à la ministre des Pêches et des Océans de maintenir l'accès actuel pour les pêcheurs récréatifs; de ne pas donner la priorité à la pêche commerciale pour ces deux espèces, comme c'est le cas pour d'autres espèces de saumon, afin de préserver l'économie de la pêche récréative; et de permettre à tous les Britanno-Colombiens de pratiquer leurs traditions culturelles qui consistent à récolter des aliments sains et magnifiques qui nourrissent leur famille.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078 et 1079 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement sous forme électronique.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

• (1605)

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI VISANT À PROTÉGER LES VICTIMES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Trois motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-16.

Les motions n^{os} 1 à 3 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1 à 3 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-16, à l'article 28, soit modifié par suppression des lignes 8 et 9, page 18.

Motion n^o 2

Que le projet de loi C-16 soit modifié par suppression de l'article 63.

Motion n^o 3

Que le projet de loi C-16 soit modifié par suppression de l'article 87.

— Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-16, car il a une portée considérable.

Mes collègues et moi avons étudié ce projet de loi très attentivement et nous avons cherché à y apporter d'importantes modifications lors de son étude par le comité de la justice et des droits de la personne. Les amendements ont été proposés par des organismes juridiques œuvrant pour les femmes, dont l'Association nationale Femmes et Droit et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, ainsi que par la sénatrice Kim Pate. Je les remercie de leurs efforts visant à renforcer le projet de loi.

Le gouvernement prétend que le projet de loi, comme l'indique son titre, cherche à protéger les femmes et les enfants. Je dois dire que, même si le projet de loi vise à répondre à la violence, il ne répond pas aux demandes des organismes œuvrant pour les femmes et pour les personnes de diverses identités de genre, qui réclament plus d'argent et plus de soutien pour prévenir la violence. Les libéraux et les conservateurs ont, ensemble, rejeté presque tous les amendements présentés en vue d'améliorer le projet de loi, qui se fondaient sur les conseils de ces organismes. C'est déplorables.

Il est également important de souligner et de faire savoir à la population que le gouvernement libéral affiche un piètre bilan en matière de protection des femmes, des enfants et des personnes de diverses identités de genre et de protection de leur bien-être. Au lieu de s'attaquer d'urgence à la crise qui touche des femmes et des enfants partout au pays, le gouvernement précipite l'adoption d'un projet de loi qui compromet leur sécurité.

En fait, pas plus tard qu'hier, le Centre canadien de politiques alternatives a publié un rapport au nom du Cercle national des familles et des survivantes. Ce rapport démontre qu'en raison de l'incapacité des libéraux à financer adéquatement les programmes liés à la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées, et de leur incapacité à faire progresser la mise en œuvre des 231 appels à la justice, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones se retrouvent dans des situations plus délicates et plus violentes.

Ordres émanant du gouvernement

Cela me touche personnellement, car on a qualifié la circonscription de Winnipeg-Centre « d'épicentre » du génocide qui se poursuit contre les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones.

C'est ce même gouvernement qui bloque actuellement l'adoption du projet de loi S-2 au comité, en tergiversant sur l'élimination du sexisme de la Loi sur les Indiens. Ce sexisme est perpétré contre les femmes autochtones, et le Tribunal permanent des peuples aux Nations unies a dit qu'il s'agissait de l'une des conséquences de ce qu'il a décrit comme le « génocide qui continue d'être perpétré contre les peuples autochtones » au Canada.

Nous savons que, depuis la pandémie, les niveaux de violence fondée sur le sexe ont en réalité augmenté, et non diminué, et que le gouvernement, en prenant des mesures comme la réduction du financement du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, a permis, en pleine crise de violence faite aux femmes, que des programmes de prévention prennent fin. Pendant ce temps, le rapport que Campaign 2000 a publié cette année sur la pauvreté chez les enfants indique que celle-ci a augmenté pour la troisième année consécutive et qu'elle a plus que doublé depuis 2020, atteignant 10,7 %. Cela représente 802 000 enfants. Selon le rapport, à ce rythme, il faudra près de 400 ans pour éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada.

• (1610)

C'est l'une des raisons pour lesquelles, depuis mon élection, je me bats pour la mise en place d'un revenu de base garanti suffisant. Nous savons que les aides financières accordées au pays ne permettent pas de vivre décemment. Nous savons aussi que, selon les organismes de défense des femmes de tout le pays, un revenu de base garanti suffisant est l'une des mesures les plus fondamentales que le gouvernement pourrait mettre en place pour lutter contre la crise croissante de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones — de toutes les femmes — du pays.

Au lieu de mettre en place des programmes ou d'investir dans la prévention, les libéraux se sont ralliés aux conservateurs pour promouvoir des approches carcérales en matière de sécurité publique qui ne s'attaquent pas aux causes profondes de la crise de la violence envers les femmes et les enfants qui sévit au pays. Investir dans la prévention avant que le crime ne soit commis, avant que le féminicide ne se produise, voilà ce qui permettrait d'apporter un changement véritable afin que nous n'ayons plus jamais à entendre parler de tristes cas de violence qui surviennent en raison d'un manque d'investissement dans les programmes de prévention de la violence. Il est vraiment triste que le gouvernement ne veuille s'attaquer à la crise qu'après coup, une fois que le meurtre ou les actes de violence ont été commis. Il faut investir dans la prévention. Ce message a été relayé haut et fort par les organismes de défense des femmes et des personnes de diverses identités de genre au pays. Investir dans la répression sans s'attaquer à la prévention signifie que nous ne verrons malheureusement pas de baisse marquée de la violence.

Le NPD a toujours pris très au sérieux la sécurité et le bien-être des femmes, des personnes de diverses identités de genre et des enfants. Nous nous réjouissons de la reconnaissance officielle de la notion de féminicide dans le Code criminel canadien. Nous proposons des solutions visant à s'attaquer aux causes profondes du problème plutôt que de simplement y remédier une fois qu'il est trop tard.

Prenons, par exemple, le travail que je fais avec des familles et des défenseurs des droits en vue d'instaurer le système d'alerte robe rouge, une initiative que le gouvernement refuse de financer et qui aiderait à retrouver les personnes portées disparues. Où est le financement? Où est le soutien pour cette initiative?

L'un des problèmes majeurs soulevés par les organismes de défense des femmes, qui relève de la compétence du ministre de l'Intelligence artificielle, concerne l'utilisation d'hypertrucages au profit de géants des médias tels qu'Elon Musk par l'intermédiaire de plateformes d'intelligence artificielle comme Grok. Ces hypertrucages à caractère sexuel sont révoltants et portent atteinte à la sécurité, au bien-être et aux droits fondamentaux des personnes concernées. Voilà pourquoi le NPD a écouté les chercheurs et les juristes des organismes de défense des femmes qui ont fortement recommandé de renforcer le libellé du projet de loi C-16 en ce qui concerne les hypertrucages, car certains vides juridiques permettent actuellement aux grandes entreprises technologiques d'échapper à toute responsabilité et à des plateformes comme Grok, qui font la promotion d'hypertrucages à caractère sexuel, de poursuivre leurs activités.

Comment les députés du gouvernement libéral ont-ils voté à l'égard de cet amendement? Ils ont pris le parti des grandes entreprises technologiques, refusant d'adopter des mesures réglementaires qui auraient réellement permis d'empêcher la diffusion d'hypertrucages à caractère sexuel.

Je tiens à signaler qu'en mars, j'ai demandé des informations, dans le cadre d'une question inscrite au Feuilleton, concernant les rencontres que le ministre de l'Intelligence artificielle a tenues avec des parties prenantes touchées par l'intelligence artificielle. Les députés peuvent-ils deviner combien de rencontres il a tenues? Il n'a tenu aucune rencontre avec des femmes ou des personnes de diverses identités de genre.

Nous saluons l'intégration du féminicide au...

• (1615)

Le vice-président: Je dois interrompre la députée. Son temps de parole est écoulé.

Nous passons aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je considère le projet de loi C-16 comme une initiative qui reconnaît, comme l'a également souligné la députée, les problèmes liés au féminicide et aux comportements coercitifs. À mon avis, c'est quelque chose qui aurait dû être fait depuis longtemps. Je pense que le Canada fait preuve d'un leadership fort dans ce domaine. Ce projet de loi rétablirait également un certain nombre de peines minimales obligatoires tout en incluant une soupape de sécurité afin d'assurer sa conformité avec la Charte. Il s'agirait là de changements substantiels visant à protéger et à continuer de soutenir les femmes de tous âges et de tous horizons au Canada.

Je me demande si la députée pourrait nous faire part de son avis sur le principe général du projet de loi dont nous débattons aujourd'hui.

Leah Gazan: Monsieur le Président, le projet de loi ne s'attaquerait pas à la cause profonde du problème. Il ne permettrait que d'intervenir une fois que les actes de violence ont eu lieu.

Dans ma circonscription, il y a une crise de la violence contre les femmes et les personnes de diverses identités de genre. Au beau milieu de cette crise, on a massivement réduit les fonds destinés à assurer la sécurité des personnes avant que des meurtres ou des actes de violence ne se produisent. Si le gouvernement prend au sérieux la sécurité communautaire et la lutte contre la crise de la violence fondée sur le sexe, il écouterait les experts et cesserait de réduire les programmes et les fonds destinés à assurer notre sécurité.

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Winnipeg-Centre de parler aujourd'hui à la Chambre de cet important dossier relativement au projet de loi C-16. Nous avons siégé ensemble au Comité permanent de la condition féminine. Je sais que ce dossier lui tient à cœur.

Je la remercie également de rappeler que les services doivent s'inscrire dans un continuum, et qu'il faut travailler en amont sur la situation des femmes, particulièrement sur leur situation financière, leur précarité et la manière dont ces facteurs contribuent à les maintenir dans des cycles de violence.

Ma question est la suivante. Nous avons fait des études récemment sur la montée de l'itinérance chez les femmes, en particulier chez les femmes autochtones qui ont la difficulté à se loger. Les témoins sont venus dire que l'importance est aussi de mettre en application les 230 recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Qu'en pense ma collègue?

[Traduction]

Leah Gazan: Monsieur le Président, l'appel à la justice n° 4.5 demande la mise en œuvre immédiate d'un revenu de base garanti. Il s'agit de l'un des principaux appels à la justice visant à faire face au génocide en cours contre les femmes et les filles autochtones.

Je rappelle aux libéraux qu'ils ont accepté de mettre en œuvre les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Cependant, où sont-ils? Ils ne sont nulle part et n'ont donné suite qu'à trois de ces appels. Pourquoi ne travaillent-ils pas sur ce dossier s'ils veulent réellement s'attaquer à la crise des féminicides au pays, et pourquoi n'investissent-ils pas dans des services et des mesures de soutien qui assureraient véritablement la sécurité des femmes et des personnes de diverses identités de genre?

• (1620)

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, ma collègue a soulevé un certain nombre de points importants et d'amendements qui auraient dû être examinés au comité, mais qui ne l'ont pas été.

Comme elle a manqué de temps pour terminer ses observations, je me demande si elle pourrait nous en dire plus sur d'autres questions qui, selon elle, devraient être portées à l'attention des députés.

Leah Gazan: Monsieur le Président, je parlais des hypertrucages. Bien que divers groupes de femmes et plusieurs personnes touchées par les hypertrucages aient interpellé le ministre chargé de l'intelligence artificielle, le gouvernement a voté en faveur de programmes tels que Grok, soutenant ainsi des géants des médias comme Elon Musk. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un problème relevant de la compétence du ministre de l'Intelligence artificielle, qui a complètement échoué à répondre aux préoccupations et aux

Ordres émanant du gouvernement

craintes généralisées des Canadiens concernant les conséquences de l'intelligence artificielle sur les médias sociaux.

En mars dernier, j'ai demandé des renseignements concernant la question inscrite au Feuilleton au sujet des rencontres que le ministre avait eues avec des intervenants concernés par l'intelligence artificielle, et j'ai appris qu'il n'en avait tenu absolument aucune. Les libéraux se sont davantage préoccupés de...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. La secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité a la parole.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes, une mesure législative essentielle et complète qui s'inscrit dans une stratégie plus vaste visant à assurer la sécurité des collectivités.

La dernière fois que le projet de loi a été débattu à la Chambre, nos collègues ont voté pour le renvoyer au comité afin qu'il soit étudié, éprouvé et amélioré. Je suis heureuse d'annoncer que c'est exactement ce qui a été fait. Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a fait un travail sérieux et rigoureux. Les députés de tous les partis ont entendu des témoins, posé des questions difficiles, proposé des amendements et discuté du fond du projet de loi, comme les Canadiens s'attendent à ce que leur Parlement le fasse.

Le projet de loi est de retour à la Chambre aujourd'hui, et il est plus solide grâce à ce travail. Je tiens d'abord à remercier tous les membres du Comité, des deux côtés de la Chambre, pour le sérieux avec lequel ils ont effectué leur travail.

Sur une période de plusieurs mois, le Comité a entendu plus de 50 témoins et reçu plus de 60 mémoires de victimes de violence, de défenseurs des droits qui travaillent pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, de représentants des forces de l'ordre, de juristes, d'organismes de protection de l'enfance et de partenaires provinciaux et territoriaux qui administrent la justice tous les jours. Ce qui était frappant, ce n'était pas le désaccord, mais l'ampleur du consensus sur la nécessité d'agir et sur le fait que le projet de loi permettrait de réaliser une grande partie de ce qui doit être fait.

Même si le projet de loi a changé au cours du processus, la gravité de la question est restée la même. Au Canada, une femme est tuée toutes les 48 heures. Il y a des féminicides dans toutes les régions du pays, et derrière chacun d'eux se trouve une famille en deuil. J'ai rencontré bon nombre de ces familles et je les ai entendues parler des répercussions du féminicide sur leur vie. Ce ne sont pas des statistiques. Ce sont des personnes qui partageaient nos couloirs à l'école, qui étaient assises à côté de nous au travail et qui étaient aimées.

La Loi visant à protéger les victimes répondrait à cette réalité en introduisant une accusation de meurtre au premier degré par imputation dans les cas de féminicide. Elle garantirait une accusation de meurtre au premier degré quand le meurtre est commis par un partenaire intime, quand il est commis dans un contexte d'infraction sexuelle, quand il est motivé par la haine, y compris la haine d'une personne parce qu'elle est une femme, et quand il est précédé d'un schéma de comportement contrôlant ou coercitif.

Ordres émanant du gouvernement

Comme l'a expliqué la Coalition féministe contre la violence envers les femmes, le fait de considérer d'office ces homicides comme des meurtres au premier degré mettrait fin aux incohérences de la loi actuelle et reconnaîtrait enfin ces meurtres pour ce qu'ils sont: des féminicides qui s'inscrivent dans un contexte de domination. C'est la façon dont les gens qui étudient cette forme de violence depuis des décennies décrivent cette situation, et nous devrions les écouter.

De vastes consultations auprès d'experts et de victimes nous ont appris que le recours constant à la violence et à l'intimidation pour contrôler tous les aspects de la vie d'une personne est l'un des meilleurs indicateurs pour prédire qu'une relation peut devenir mortelle. En nommant ce comportement et en le criminalisant comme il se doit, nous donnerions au système de justice la capacité d'intervenir avant qu'une relation ne devienne violente et ne tourne au drame. Ces dispositions pourraient sauver des vies.

Je tiens également à saluer et à remercier les membres du comité de la condition féminine qui exhortent le gouvernement à agir dans ce dossier depuis des années.

Le monde évolue, et nos lois doivent évoluer également. Le projet de loi visant à protéger les victimes mettrait à jour les dispositions relatives à diverses infractions afin de tenir compte de la façon dont les préjudices sont infligés de nos jours. On mettrait à jour les dispositions sur les circonstances entourant le harcèlement criminel afin de tenir compte du fait qu'il est désormais possible de traquer une personne au moyen de la technologie, notamment en la localisant par son téléphone.

Nous sommes également confrontés à la propagation rapide du recours à l'intelligence artificielle pour créer des hypertrucages. Nos lois actuelles présentent une lacune, et ce projet de loi permettrait de la combler en élargissant la définition d'une image intime afin d'y inclure les images créées à l'aide de l'intelligence artificielle. De plus, nous érigerions en infraction pénale les menaces de diffusion d'images sexuellement explicites, une tactique régulièrement utilisée pour humilier et contrôler les victimes.

- (1625)

Ce même principe, qui consiste à faire face aux menaces avant qu'elles ne se transforment en drames, est au cœur des mesures de protection de l'enfance prévues dans le projet de loi. La Loi visant à protéger les victimes élargirait la définition d'une série d'infractions qui menacent nos enfants, et elle alourdirait les peines maximales prévues pour plusieurs de ces infractions.

Le Centre canadien de protection de l'enfance a été très clair quant aux enjeux. Il nous a indiqué que la violence sexuelle en ligne à l'encontre des enfants canadiens, y compris le leurre en ligne, a atteint des niveaux sans précédent, et qu'il est impératif de s'y attaquer. J'invite chaque député à méditer sur le terme « sans précédent ». Nous voulons légiférer non pas contre une hypothèse, mais contre une épidémie d'actes parmi les plus répréhensibles qui se déroulent actuellement sur les appareils que tiennent nos enfants entre leurs mains.

Parlons maintenant de deux parties techniques, mais néanmoins importantes, de la Loi visant à protéger les victimes. Elles portent sur les peines minimales obligatoires et les délais que connaît le système de justice. L'examen le plus minutieux du comité s'est concentré sur ces deux points, et le projet de loi n'en est que meilleur. En ce qui concerne les peines minimales obligatoires, diverses décisions de la Cour suprême, y compris l'arrêt *Senneville*,

ont créé des lacunes dans le droit concernant le matériel d'exploitation et d'abus pédosexuels et d'autres crimes graves, mais les tribunaux ont proposé des façons de combler ces lacunes.

Le projet de loi établirait un mécanisme soigneusement circonscrit. Ainsi, dans les rares cas où un minimum serait exagérément disproportionné, le tribunal pourrait imposer une peine différente mais qui entraînerait tout de même une incarcération. Le projet de loi ne se contenterait pas de rétablir les peines minimales qui ont été invalidées. Il renforcerait les dispositions en vigueur qui sont vulnérables sur le plan constitutionnel. Cette mesure a reçu l'appui de plusieurs partis à la Chambre.

En ce qui concerne les retards, signalons que près de 10 000 affaires ont été rejetées pour la seule raison qu'elles avaient trop tardé à être entendues. Elles ont été rejetées non pas parce que l'accusé avait été acquitté, mais parce qu'elles avaient trainé trop longtemps. Quand une victime doit vivre dans les environs de la personne qui lui a causé préjudice, en aucun cas ce genre de dénouement ne peut lui donner l'impression que justice a été rendue. Le projet de loi obligerait les tribunaux à envisager d'autres solutions que l'arrêt des procédures lorsque les délais fixés par l'arrêt *Jordan* risquent de ne pas être respectés, il éclaircirait les consignes relativement aux affaires dont la complexité justifie une prolongation des délais et il simplifierait la présentation de la preuve en cours d'instance.

Nos partenaires des forces de l'ordre constatent eux aussi le problème. L'Association canadienne des policiers a souligné à quel point il est démoralisant pour les agents de monter un dossier complexe pendant des mois, voire des années, pour que les poursuites soient finalement abandonnées en raison de délais déconnectés des réalités du travail policier moderne. Ils affirment que le projet de loi est une étape importante vers le rétablissement de la confiance dans le système judiciaire.

Enfin, la Loi visant à protéger les victimes reconnaîtrait mieux les droits des victimes tout au long de la procédure pénale. Trop souvent, les personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, se retrouvent entraînées dans une procédure longue et difficile y perdent leurs repères. Ce projet de loi s'appuierait sur la charte des droits des victimes pour garantir que celles-ci disposent des informations auxquelles elles ont droit. Si nous voulons que les victimes fassent confiance au processus, il est essentiel d'y intégrer leur voix.

Je demande aux députés de garder à l'esprit les paroles de Kelly Favro, une défenseure des droits des survivants qui œuvre pour l'organisme *Beyond the Verdict*. Pendant l'étude du projet de loi, elle a dit quelque chose qui m'a marquée: les survivants n'ont pas le luxe d'attendre que le théâtre politique suive son cours. Elle a raison. Pendant que nous débattons, la violence continue. Il y a toujours un féminicide toutes les 48 heures. Un enfant sera pris pour cible sur Internet ce soir.

Le coût des retards dans ce dossier ne se calcule pas en jours de séance: il se calcule en vies. Le projet de loi a obtenu l'appui de survivants, de défenseurs des droits des survivants, d'organismes de protection de la jeunesse, d'associations de policiers ainsi que de provinces. Il a été étudié, mis à l'épreuve et amélioré. Nous sommes à l'étape du rapport. Ma demande à la Chambre est simple: évitons que l'adoption du projet de loi ne tarde davantage à cause de nous. Adoptons-le à l'étape du rapport pour qu'il passe à l'étape de la troisième lecture, de manière à ce que les Canadiens obtiennent les protections qu'ils nous réclament et qu'ils méritent.

• (1630)

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, nous discutons d'un important projet de loi.

J'aimerais savoir ce que pense ma collègue de la réaction du Barreau du Québec concernant ce projet de loi. Le Barreau est d'accord sur les principes, mais il se questionne. Il juge louables les objectifs « de protection contre la violence fondée sur le sexe [et] d'amélioration des mécanismes probatoires et de modernisation du droit pénal ». Cependant, le Barreau estime que « leur mise en œuvre dans un seul véhicule législatif crée une complexité normative qui en compromet l'analyse, l'étude et l'application pratique. »

Qu'aurait-elle à lui répondre?

[Traduction]

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, c'est important de parler aux procureurs de la Couronne, aux avocats et aux membres du Barreau. Cependant, le gouvernement a le mandat de protéger les Canadiens, et nous nous efforçons de nous en acquitter dans les plus brefs délais. Nous nous consacrons aussi à d'autres domaines, mais il est essentiel que nous mettions à jour les lois rapidement, en arrêtant de faire du surplace. Des vies sont en jeu. C'est ce que nous ont dit les témoins qui ont comparu devant le comité. À mon avis, nous ne devrions plus attendre.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je remercie la secrétaire d'État d'avoir expliqué le projet de loi. Je suis tout à fait d'accord; en tant que dirigeant autochtone, en tant que député provincial et, désormais, en tant que député fédéral, il y a 20 ans que je suis tout à fait d'accord. Cependant, j'ai une question précise au sujet du principe Gladue. Ce principe continuerait-il de s'appliquer, ou est-ce que ce projet de loi l'éliminerait?

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, ce projet de loi n'aurait pas préséance sur les principes existants qui ont déjà été établis par la Cour suprême.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire à mon amie et collègue que lorsqu'il s'agit de criminalité, j'ai toujours accordé la priorité à mes concitoyens de Winnipeg-Nord. Lors des dernières élections, le premier ministre a insisté sur l'importance de renforcer le sentiment de sécurité, et la secrétaire d'État, qui s'occupe du dossier de la criminalité, a proposé et expliqué une série de modifications législatives pour rendre nos collectivités plus sûres à bien des égards.

Ce que j'aime du projet de loi C-16, c'est entre autres qu'il jouerait un rôle structurant à l'échelle nationale relativement à des enjeux comme les féminicides. Le projet de loi C-16 rétablirait un certain nombre de peines minimales obligatoires. D'ailleurs, la secrétaire d'État défend très ardemment cette cause en présentant des projets de loi pour réformer la mise en liberté sous caution et répondre à d'autres besoins législatifs. J'aimerais simplement connaître son avis: pourquoi le gouvernement tient-il autant à adopter une approche globale en ce qui concerne la criminalité?

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, depuis que le nouveau gouvernement a été élu l'année dernière, nous avons un programme très ambitieux à cet égard. Nous avons présenté environ neuf projets de loi qui portent sur différents aspects de la criminalité. Jamais aucun gouvernement dans ce Parlement n'a été aussi ambitieux.

Ordres émanant du gouvernement

Nous modifions et mettons à jour le Code criminel afin qu'il tienne compte des problèmes que nous observons dans les collectivités, des problèmes auxquels la police est confrontée et des problèmes dont les victimes parlent. Nous faisons notre part à l'échelon fédéral.

Cependant, cette question est complexe parce qu'elle concerne les différents ordres de gouvernement. Comme je l'ai également indiqué dans mon discours, il est essentiel d'avoir des partenaires provinciaux et territoriaux à la table et de veiller à ce qu'eux aussi fassent leur part. Je sais que cette question est importante pour les premiers ministres provinciaux, puisqu'ils l'ont eux-mêmes soulevée. Par conséquent, il sera aussi très important de veiller à ce que les causes ne soient pas rejetées, que les procureurs de la Couronne donnent suite aux accusations portées et que les ressources nécessaires soient fournies à l'échelon provincial afin d'obtenir réellement les résultats attendus par les Canadiens.

• (1635)

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Kitchener-Sud—Hespeler, La santé; l'honorable députée d'Edmonton Strathcona, Le secteur de l'acier et de l'aluminium; l'honorable député de Mission—Matsqui—Abbotsford, Les affaires autochtones.

[Traduction]

Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un privilège de prendre la parole à la Chambre au nom des habitants de Brantford—Brant-Sud—Six Nations. Chaque fois que j'en ai l'occasion, je les remercie sincèrement de la confiance qu'ils m'ont accordée en me choisissant pour les représenter lors de deux élections consécutives.

Je tiens d'abord à souligner — et je ne saurais trop insister sur ce point — que le projet de loi C-16 contient d'importantes mesures positives. C'est une position que nous maintenons depuis le début.

Les conservateurs ont travaillé de façon constructive aux réunions du comité et ont réussi à améliorer le projet de loi à plusieurs égards importants. Par exemple, nous avons renforcé les mesures de protection des enfants en améliorant les dispositions relatives aux infractions sexuelles contre les enfants. Nous avons réussi à alourdir les peines dans les cas où des images intimes sont sciemment créées pendant ou immédiatement après une agression sexuelle grave. Nous avons également réussi à élargir la définition d'images intimes pour y inclure les hypertrucages générés par l'intelligence artificielle et les images de quasi-nudité. Nous avons en outre exigé que les tribunaux ordonnent la suppression du matériel pornographique illicite dans un délai de 48 heures. Notre amendement visant à renforcer les droits des victimes en élargissant l'accès à l'information comme le définit la Charte canadienne des droits des victimes a également été adopté. Soit dit en passant, les groupes de victimes et les victimes elles-mêmes réclament cette mesure en particulier depuis plusieurs années.

Ordres émanant du gouvernement

Ce sont tous des amendements conservateurs importants qui ont été acceptés par le gouvernement et qui, à mon humble avis, ont amélioré le projet de loi C-16. Ils constituent tous des réformes louables. Ces réformes permettraient de mieux protéger les victimes. Ce sont des réformes qui permettraient sans aucun doute de mieux protéger les enfants, et ce sont des réformes que les conservateurs étaient fiers d'appuyer.

Malheureusement, il est temps de parler de l'éléphant dans la pièce. C'est un très gros éléphant et il s'agissait d'une limite que nous, les conservateurs, n'avons cessé de repousser et que nous sommes efforcés de convaincre le gouvernement d'abandonner en raison de ses conséquences dangereuses. Cette disposition est l'article 63 du projet de loi, qui est la soi-disant disposition de dérogation. Le gouvernement la décrit comme une mesure de sauvegarde modeste, mais, dans la pratique, elle transforme pratiquement toutes les peines minimales obligatoires prévues dans le Code criminel en peines facultatives.

Ce qu'il est important de comprendre ici, c'est que le Code criminel prévoit actuellement des dizaines de peines minimales obligatoires qui ont résisté à toute contestation en vertu de la Charte et qui ont été jugées conformes à la Charte. La soi-disant disposition de dérogation, qui s'appliquerait à toutes les peines minimales obligatoires prévues dans le Code criminel, affaiblirait le Code criminel, les régimes de détermination de la peine et la protection des victimes. Elle transformerait pratiquement toutes les peines minimales obligatoires en peines facultatives. Si ces peines peuvent être simplement ignorées, elles ne sont plus obligatoires. Elles ne deviennent alors que des suggestions.

Le Parlement a créé des peines minimales obligatoires pour les infractions les plus graves parce que les Canadiens s'attendent à ce que certains crimes soient punis de certaines façons. Le Parlement a déterminé que certains comportements malveillants sont si graves qu'ils nécessitent une période de détention minimale. C'est la conclusion à laquelle il est arrivé après avoir consulté et entendu directement les victimes, les collectivités et le public. Le projet de loi C-16 affaiblirait ce principe, car il prévoit que les juges seraient habilités à contourner les peines minimales obligatoires pour certains des crimes les plus graves du Code criminel. Parmi ces crimes, on retrouve la traite des personnes, l'extorsion avec une arme à feu, le trafic d'armes, les infractions graves commises avec une arme à feu, les fusillades au volant et la possession d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte. Ce sont des crimes graves qui entraînent chaque jour des conséquences dévastatrices sur des vies, des familles et des collectivités.

• (1640)

Les victimes d'exploitation liée à la traite des personnes vivent des souffrances inimaginables. Les agressions sexuelles graves laissent des séquelles à vie. Les collectivités terrorisées par les actes d'extorsion armée et les familles touchées par la violence des gangs doivent être protégées. Les Canadiens méritent tout simplement mieux qu'un gouvernement libéral mou.

Le Parlement a établi des peines minimales obligatoires pour ces crimes parce qu'il en reconnaissait depuis longtemps la gravité. Or, le gouvernement propose maintenant de conserver les mots tout en les vidant de leur sens. Ne nous laissons pas bernier: obligatoire doit vouloir dire obligatoire, point final. Si le gouvernement estime réellement que les peines minimales obligatoires sont toujours nécessaires, qu'elles restent obligatoires. Sinon, qu'il le dise franchement aux Canadiens et qu'il les élimine.

À la place, les libéraux ont opté pour la pire des solutions. Ils prétendent maintenir les peines minimales obligatoires, mais ils créent en parallèle un mécanisme juridique pour les contourner. Au comité, comme conservateurs, nous avons tout fait pour améliorer cette disposition. Nous avons proposé des garde-fous raisonnables, notamment en restreignant l'accès à cette échappatoire aux délinquants sans casier judiciaire. Cette proposition a été rejetée. Nous avons proposé que les délinquants ne puissent pas être condamnés à une peine inférieure à la moitié de la peine minimale obligatoire, mais cet amendement a également été rejeté. Nous avons aussi voulu exclure les agressions sexuelles graves, les cas d'extorsion, les infractions d'ordre sexuel graves à l'égard d'un enfant et les infractions graves relatives au trafic. Toutes ces propositions ont été rejetées les unes après les autres.

Je ne sais pas ce qu'il y a de si drôle dans ce que j'ai dit, mais les libéraux rient de mon discours.

Une voix: Oh, oh!

Larry Brock: Le fait est que la vérité blesse, madame la secrétaire d'État.

Monsieur le Président, nous avons proposé d'exclure les infractions les plus graves au sujet desquelles le Parlement avait déjà conclu qu'elles méritaient des peines minimales obligatoires. Chacune de nos propositions a été rejetée. Le gouvernement a rejeté tous les garde-fous et toutes les limites. Il a rejeté toutes les tentatives de réduire la portée de la disposition de dérogation. Le résultat, désormais, c'est que les vannes seraient complètement ouvertes. Que les procédures judiciaires et les recours fondés sur la Charte commencent! Tous ces demandeurs déclareront: « Oh, Votre Honneur, je ne peux pas avoir une peine minimale obligatoire parce que ce serait une peine cruelle et inusitée. » Cela se produirait chaque fois.

Ma question est simple: si le gouvernement avait confiance en sa propre proposition, pourquoi a-t-il refusé tous les garde-fous proposés par les conservateurs? S'il croyait que le mécanisme ne serait utilisé que dans des cas exceptionnels, pourquoi refuse-t-il de définir les cas exceptionnels? La justification du gouvernement repose en grande partie sur des préoccupations découlant des litiges constitutionnels relatifs aux peines minimales obligatoires, mais la Cour suprême elle-même reste divisée sur cette question. Dans la récente décision Senneville, le juge dissident, le juge en chef Wagner, a souligné que les tribunaux doivent être prudents quand ils se fondent sur des scénarios hypothétiques pour invalider une loi.

La Cour suprême a mis en garde contre les scénarios hypothétiques qui seraient fantaisistes, irréalistes, spéculatifs, extrêmes ou qui n'auraient qu'un lien ténu avec les faits dont elle est saisie. Elle nous a rappelé à tous qu'il existe des limites à ce qui peut être considéré comme des hypothèses raisonnables. Nous avons proposé un amendement qui aurait obligé les tribunaux à se concentrer sur le délinquant qui se trouve devant eux, plutôt que sur des hypothèses. Une fois de plus, les libéraux ont voté contre cet amendement. Les juges dissidents nous ont également rappelé que les infractions sexuelles commises contre des enfants exigent une dénonciation et une dissuasion fermes. Ils nous ont rappelé que la condamnation par la société des infractions commises contre des enfants doit se refléter de manière cohérente et rigoureuse dans la détermination de la peine.

Le Parlement a déterminé que la dénonciation et la dissuasion sont importantes. Il a déterminé que la sécurité publique est importante et que les victimes comptent. Les libéraux demandent maintenant au Parlement de renoncer à ces décisions. Les conservateurs ne le feront pas. C'est pour cette raison que je propose maintenant, à mon nom, un amendement visant à supprimer l'article 63 du projet de loi C-16, article qui permettrait aux juges de ne pas appliquer pratiquement toutes les peines minimales obligatoires prévues par le Code criminel. Cette motion sera appuyée par le député de Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC).

• (1645)

Le vice-président: Je vais préciser les choses. Lorsque j'ai donné lecture des motions, à savoir la motion n° 1, la motion n° 2 et la motion n° 3, le député avait déposé la motion n° 2, qui était exactement la même que celle déposée par la députée de Winnipeg-Centre, et c'est celle-là qui a été retenue. J'ai bien remarqué que le député avait présenté la même motion. Le député présente-t-il un nouvel amendement différent de l'amendement initial?

Larry Brock: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Je n'ai pas écouté le contenu de l'amendement présenté par la députée du NPD et je n'en ai pas pris connaissance non plus.

Voulez-vous dire que c'est exactement la même chose que ce que je viens de lire à haute voix?

Le vice-président: Je vais consulter les greffiers au Bureau.

Pour clarifier les choses, la motion que le député vient de dire vouloir présenter est irrecevable, car les motions n°s 1, 2 et 3 sont déjà à l'étude. Elles font déjà l'objet d'un débat. La motion n° 2 est exactement la même que celle du député.

Tout est donc clair. Le député ne propose aucun nouvel amendement. La question est déjà débattue. Elle fait l'objet d'un débat en ce moment même. Cela clôt la question soulevée par le député.

Enfin, je tenais à signaler que, au cours de son intervention et du débat, le député s'est adressé directement à une députée de la Chambre. Je rappellerai simplement aux députés de s'adresser à la présidence et non directement à leurs collègues, histoire de clore en beauté cette petite parenthèse sur la procédure.

Nous passons aux questions et observations. La secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité a la parole.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment important que je rectifie les faits. Le discours du député verse beaucoup dans le sensationnalisme. Les conservateurs essaient de faire réagir les gens en leur disant qu'il n'y aura aucune sanction pour qui que ce soit de toute façon. Le Code criminel du Canada prévoit des peines minimales. Le projet de loi C-16 maintient aussi une peine minimale. Techniquement, c'est ce que ferait le projet de loi.

Dans l'arrêt Senneville, des questions subsistaient, et nous avons remédié à ces lacunes et à ces questions grâce au projet de loi. Dans cette décision, la Cour n'a pas conclu que toutes les peines minimales sont inconstitutionnelles, mais elle a donné des exemples de cas où elles pourraient contrevvenir à l'article 12. C'était vraiment important pour nous de régler ce problème afin de ne pas risquer que d'autres peines minimales...

• (1650)

Le vice-président: Le député de Brantford—Brant Sud—Six Nations a la parole.

Ordres émanant du gouvernement

Larry Brock: Monsieur le Président, j'ai assisté à la réunion du comité de la justice. J'ai questionné des témoins. J'ai participé à l'étude article par article. Ce n'est pas le cas de la secrétaire d'État. Ce qu'elle propose est tout à fait inexact. La seule restriction du projet de loi C-16 est qu'un juge ne peut pas déroger à une peine minimale obligatoire pour deux infractions: l'homicide ou le meurtre et la trahison. Tout le reste est de bonne guerre, pourvu qu'il y ait une peine d'emprisonnement. Rien n'empêche un juge activiste, un avocat de la défense astucieux ou un accusé désespéré de dire qu'une peine d'un jour est appropriée au lieu, par exemple, d'une peine minimale obligatoire d'un an. Cela ne dérange pas le gouvernement libéral.

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je sais que mon collègue a contribué à cette réflexion au Comité permanent de la condition féminine, mais j'aimerais l'entendre plus précisément parler de ce sujet.

Le Bloc québécois a proposé des amendements au projet de loi C-16, mais ils ont été rejetés. Cela maintient une forme d'incohérence dans le projet de loi.

D'un côté, celui-ci modernise l'infraction de harcèlement criminel en introduisant des critères objectifs fondés sur l'ensemble des circonstances. D'un autre côté, les engagements de ne pas troubler l'ordre public prévus à l'article 810 et au paragraphe 810(3) du Code criminel reposent toujours sur un critère purement subjectif. Cette situation crée une véritable incohérence.

Qu'en pense mon collègue?

[Traduction]

Larry Brock: Monsieur le Président, ma collègue a tout à fait raison. J'ai participé à une réunion du comité de la condition féminine où nous avons discuté de l'inefficacité et des conséquences tragiques de l'application des engagements de ne pas troubler l'ordre public prévus à l'article 810. Il est regrettable que le concept même de la prise en compte de l'article 810 n'ait pas été intégré au projet de loi C-16. Cela aurait été une occasion en or pour le gouvernement libéral de renforcer les ordonnances prévues à l'article 810 afin de protéger les femmes qui n'ont d'autre recours que de demander ce type de protection. Le gouvernement prétend encore une fois sévir contre la criminalité et être très conscient des droits des victimes. Ses actions démontrent le contraire.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, à bien des égards, le projet de loi n'est pas ce qui a été annoncé. Les libéraux l'ont présenté comme une mesure visant à rétablir les peines minimales obligatoires, mais l'une des choses qu'ils n'ont pas rétablies, ce sont les peines minimales obligatoires qu'ils ont retirées du Code criminel, notamment celles pour les infractions graves liées aux armes à feu, comme le vol qualifié commis avec une arme à feu, la décharge d'une arme à feu avec l'intention de blesser, l'extorsion avec une arme à feu et le trafic d'armes, pour ne nommer que celles-là.

Le député convient-il que les libéraux ont raté l'occasion de rétablir ces peines minimales obligatoires? C'est conforme à leur approche laxiste en matière de criminalité. Le gouvernement a le triste honneur d'être le seul gouvernement à avoir retiré des peines minimales obligatoires du Code criminel.

Ordres émanant du gouvernement

Larry Brock: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, car elle met en évidence la grande hypocrisie du gouvernement libéral, qui prétend vouloir sévir contre la criminalité. Lorsque le projet de loi C-5 a été présenté, les libéraux ont prétendu qu'il remédierait à l'inefficacité des peines minimales obligatoires. Maintenant, ils affirment que les peines minimales obligatoires fonctionnent. Ils avaient la possibilité de les rétablir. J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de la Justice pourquoi ils ne l'avaient pas fait, et pas un...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. La députée de Shefford a la parole.

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je m'exprime aujourd'hui sur le projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures).

Ce projet de loi a été à l'étude au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Il découle d'une longue réflexion et de beaucoup d'études sur les violences envers les femmes, dont des études menées par le Comité permanent de la condition féminine. Il fallait assurément qu'il se passe quelque chose relativement au Code criminel. Même le gouvernement du Québec nous demandait d'intervenir à cet égard.

Le rapport québécois « Rebâtir la confiance » portait sur les violences envers les femmes. Le Québec est allé de l'avant et il a été un précurseur. Il a mis en place des mesures, comme les tribunaux spécialisés et les bracelets électroniques, mais certaines mesures relevaient du Code criminel, et celui-ci relève du fédéral. J'ai eu plusieurs échanges avec des députés de Québec, des gens qui ont contribué à ce rapport et qui nous ont demandé d'agir. Il s'agit donc d'un projet de loi important.

Évidemment, nous appuyons le projet de loi C-16. Comme je l'ai mentionné, plusieurs dispositions reprennent des propositions défendues depuis longtemps par le Bloc québécois. De plus, le projet de loi apporte des avancées importantes pour les victimes de violence conjugale et de violence sexuelle, ainsi que pour ce qui est de la protection des enfants.

Aujourd'hui, je vais parler des avancées pour les victimes, mais je vais quand même noter certains manquements au projet de loi C-16. Je terminerai en parlant des réserves du Bloc québécois.

Premièrement, il est question des féminicides. Enfin, il y a une reconnaissance de cette réalité. En 2024, environ 81 femmes ont été tuées par un partenaire intime au Canada. Maintenant, il y a même des municipalités qui qualifient cette situation, ces féminicides, d'épidémie. On dit qu'il s'agit d'une épidémie de féminicides. Au Québec, 25 féminicides ont été recensés en 2024. Depuis le début de 2026, il y a déjà 10 féminicides présumés qui ont été signalés au Québec. Ce sont des chiffres qui donnent froid dans le dos.

Le projet de loi reconnaît que certains meurtres commis dans un contexte de contrôle coercitif, de violence sexuelle ou de haine doivent être considérés comme des féminicides. On le sait: chaque féminicide est l'échec collectif d'un système qui n'a pas réussi à protéger une femme. Les maisons d'hébergement et les groupes de femmes réclamaient cette reconnaissance depuis des années.

Il était aussi important de s'attaquer à la question du contrôle coercitif. C'était d'ailleurs une demande des maisons d'hébergement et du milieu. Ce qui est bien, dans le projet de loi, ce qui constitue

une avancée, c'est qu'on aborde la question du contrôle coercitif, afin qu'on puisse intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Le contrôle coercitif se fait souvent sentir longtemps avant les coups. La violence, ce n'est pas toujours frappant, mais ça fait toujours mal. On peut penser à l'isolement, à la surveillance, à l'intimidation, aux menaces et au contrôle financier. La violence commence rarement par une agression physique. Le Bloc québécois accueille donc favorablement la création d'une infraction spécifique pour ce qui est du contrôle coercitif. Prévenir, ça vaut mieux que constater les conséquences d'un drame ou d'en avoir un de plus.

Il est aussi question des délais judiciaires. Mettre fin aux procès avortés, c'est une bonne chose, parce que la justice retardée devient parfois une justice refusée. Voici le nombre de procès criminels arrêtés pour cause de délai déraisonnable: en 2021, il y en a eu 13; en 2022, il y en a eu 18; en 2023, il y en a eu 96; et, au 30 juin 2024, il y en a eu 62. C'est beaucoup trop. Derrière ces chiffres se trouvent des victimes d'agression sexuelle, de violence conjugale et d'autres crimes graves. Il s'agissait de causes sérieuses, mais elles ont été abandonnées en raison des délais judiciaires.

Le Bloc québécois appuie les mesures visant à mieux tenir compte de la complexité des dossiers, afin d'éviter que des procès s'effondrent uniquement pour des raisons procédurales. Un projet de loi avait d'ailleurs été déposé à ce sujet par le Bloc québécois, lors de l'ancienne législature. Comme on peut le voir, nous y croyons depuis longtemps et nous saluons cette initiative.

Le Bloc québécois avait aussi demandé qu'on aborde la question du recrutement des jeunes par le crime organisé. Les gangs criminels recrutent désormais des gens directement sur les réseaux sociaux, et les personnes recrutées sont de plus en plus jeunes. Les jeunes sont utilisés comme exécutants parce qu'ils sont perçus comme étant plus vulnérables et qu'ils sont moins sévèrement punis. Le Bloc québécois réclamait depuis longtemps la création d'une infraction spécifique pour le recrutement de mineurs. Cette mesure permettra de viser les véritables responsables, soit les adultes qui manipulent et exploitent les jeunes. Pensons notamment au cas tragique de Mohamed-Yanis Seghouani, recruté par le crime organisé à seulement 14 ans.

Quant à la violence sexuelle et à la protection des victimes, les victimes d'agression sexuelle doivent pouvoir obtenir justice sans être victimisées de nouveau. Le projet de loi resserre les règles entourant l'accès aux dossiers thérapeutiques et protège davantage les victimes, tout en maintenant le droit à une défense pleine et entière.

• (1655)

Les hypertrucages pornographiques deviennent explicitement visés par la loi. La distribution non consentuelle d'images intimes est un phénomène en croissance qui exigeait une réponse législative claire.

Une autre avancée concerne les droits des victimes. Le projet de loi renforce la Charte canadienne des droits des victimes. Les victimes ont droit au respect, à la courtoisie, à la compassion, à l'équité. C'est important. Elles ont aussi droit à ce que leur dossier soit traité dans un délai raisonnable. Toutefois, ces droits doivent s'accompagner de ressources suffisantes dans le système judiciaire.

Je vais évidemment parler de la nécessité des transferts fédéraux au Québec, parce que c'est le Québec qui s'occupe de gérer le système de justice. C'est beau de mettre des lois supplémentaires, mais il faut aussi donner au Québec et aux provinces les moyens d'agir. Je vais utiliser un terme qui n'est pas *sexy*, mais, dans ce cas-là, on parle vraiment d'un déséquilibre fiscal.

Deuxièmement, cela m'amène à souligner certaines lacunes que comporte le projet de loi. Les représentants des maisons d'hébergement nous rappellent constamment qu'un féminicide est rarement un geste soudain. Il est souvent précédé d'un historique de violence, de harcèlement et de contrôle coercitif. Lorsqu'une femme demande de l'aide, il faut que le système soit capable d'intervenir avant qu'il soit trop tard. C'est pourquoi je parlais de mesures visant à permettre au système québécois de s'en occuper. Nous reconnaissons que le projet de loi C-16 constitue un pas dans la bonne direction, car il reconnaît explicitement cette réalité; mais il faudra se donner les moyens aussi d'agir.

Au sujet du manque de ressources, les témoins entendus au Comité permanent de la condition féminine ont été clairs: les besoins augmentent plus rapidement que les ressources. Plusieurs maisons refusent des femmes faute de places disponibles. Il y a certaines femmes qui doivent demeurer dans des situations dangereuses parce qu'aucune solution immédiate n'est accessible.

En ce qui concerne les logements de transition, quitter un conjoint violent ne se résume pas à trouver une place en refuge. Les femmes ont besoin d'un logement sécuritaire pour reconstruire leur vie. Plusieurs témoins ont rappelé l'importance des logements de deuxième et de troisième étape. Sans logement abordable, certaines femmes sont contraintes de retourner auprès de leur agresseur. Tout est retardé. Dans certains cas, elles restent plus longtemps en ressource d'urgence parce qu'elles n'ont pas d'endroit où aller après. Elles restent donc là, ce qui retarde ainsi l'arrivée d'une autre femme ayant besoin de cette ressource d'urgence. On retarde chaque étape et on retarde l'arrivée de femmes qui auraient besoin d'être protégées. Nous le constatons également dans le cadre des travaux du Comité permanent de la condition féminine, qui mène actuellement une étude sur la question des places en logement et sur le manque de ressources pour aider les femmes victimes de violence conjugale.

Je voudrais aussi parler des enfants qui sont exposés à la violence. Les témoins ont aussi souligné que les enfants sont aussi victimes de la violence conjugale, soit des victimes collatérales. Même lorsqu'ils ne sont pas directement visés, ils vivent dans un climat de peur, d'insécurité. La prévention de la violence passe également par la protection des enfants.

Quant à la prévention, tous les témoins ont rappelé qu'on ne réglerait pas la violence uniquement par le système judiciaire. Le projet de loi C-16 ne réglerait donc pas tout. La prévention demeure essentielle. Il faut investir dans l'éducation, les relations égalitaires, les services de santé mentale, le soutien aux jeunes. Il faut aussi donner des moyens aux organismes communautaires par le truchement des transferts fédéraux. C'est important. Lors de l'étude que nous avons menée sur l'antiféminisme et la montée du masculinisme, ces éléments figuraient parmi les recommandations qui en sont ressorties. Il faut apprendre aux garçons et aux filles ce que sont des relations respectueuses et exemptes de violence.

En ce qui concerne les délais judiciaires, plusieurs organismes ont souligné la longueur des procédures, ce qui peut avoir pour effet de décourager certaines victimes. Lorsqu'une femme trouve le

Ordres émanant du gouvernement

courage de dénoncer son agresseur, elle ne devrait pas attendre des années avant que justice soit rendue. Les délais judiciaires contribuent à la revictimisation. Les mesures visant à éviter les arrêts de procédures sont donc importantes pour maintenir la confiance envers le système de justice.

Les victimes demandent d'être entendues, crues et protégées. Elles demandent également que le système de justice soit plus humain. Le renforcement des droits des victimes prévus dans le projet de loi C-16 constitue une avancée importante.

Troisièmement, le Bloc québécois souhaite formuler rapidement quelques réserves. Nous appuyons le projet de loi C-16, mais il y a certaines incohérences qui demeurent. J'en ai parlé tout à l'heure: les amendements qui visaient à mieux protéger les victimes du harcèlement criminel ont été rejetés. Nous croyons qu'il faut donner davantage d'outils préventifs aux victimes avant que la violence ne s'aggrave. Il y a certaines modifications aux conditions de mise en liberté qui risquent également d'être trop larges et de dépasser l'objectif initial du projet de loi.

En conclusion, le projet de loi C-16 constitue une avancée importante. Il reconnaît la réalité des féminicides. Il criminalise le contrôle coercitif. Il protège mieux les victimes d'agressions sexuelles. Il s'attaque au recrutement des jeunes par les gangs. Il tente de limiter les conséquences des délais judiciaires.

J'aimerais donc dire une dernière chose: le Bloc québécois votera en faveur du projet de loi tout en demandant au gouvernement de poursuivre le travail pour que les victimes soient véritablement crues et placées au cœur de notre système de justice.

• (1700)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi comporte un élément dont nous devrions tous être très fiers: il prévoit en effet d'ériger en infraction l'adoption d'un comportement coercitif. C'est une mesure relativement unique parmi les pays du G20. Le projet de loi prévoit également d'assimiler le féminicide au meurtre au premier degré.

Je pense que le projet de loi propose de nombreux éléments positifs. J'aimerais entendre la députée nous expliquer plus en détail pourquoi elle estime que les principes du projet de loi sont positifs et méritent d'être mis en œuvre.

• (1705)

[Français]

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, je vais revenir sur le premier élément soulevé par mon collègue, soit la question du contrôle coercitif. À la suite de la publication du rapport « Rebâtir la confiance », j'ai rencontré des députés à Québec qui m'ont demandé d'intervenir. Au Comité permanent de la condition féminine, j'ai proposé une étude sur le contrôle coercitif. Cette étude a eu lieu, nous avons produit un rapport et nous l'avons déposé.

Avec mes collègues du Comité permanent de la condition féminine, nous avons dû faire pression sur le gouvernement pendant des mois, voire des années. Finalement, après notre conférence de presse de l'automne dernier, le gouvernement est intervenu. C'est bien et nous saluons le pas, mais le gouvernement aurait pu intervenir avant.

Ordres émanant du gouvernement

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue de Shefford qui, comme on le voit, possède le sujet. Elle parle toujours avec éloquence et est toujours centrée sur le bien commun. Elle connaît bien le dossier. J'aimerais en apprendre plus sur les amendements que le Bloc québécois aurait souhaité faire adopter pour améliorer davantage la situation. Peut-elle m'expliquer pourquoi, selon elle, ces amendements ont été rejetés par le gouvernement?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question ainsi que des commentaires qu'elle a faits sur mon discours. Je la félicite également pour les combats qu'elle mène pour la cause féministe.

En ce qui concerne les amendements du Bloc québécois, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a certaines incohérences. On dit qu'on modernise, par exemple, l'infraction de harcèlement criminel en introduisant des critères objectifs. Cependant, quand on parle des engagements de ne pas troubler l'ordre public — les fameux engagements prévus à l'article 810 du Code criminel, une autre étude sur laquelle j'ai travaillé au nom du Bloc québécois en collaboration avec mes collègues conservatrices —, nous nous rendons compte que, dans ce cas-là, les critères sont subjectifs.

Cette situation crée des incohérences. Le Bloc québécois aurait souhaité qu'il y en ait moins. En fait, nos amendements visaient à retirer ces incohérences du projet de loi C-16.

[Traduction]

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, à l'étape de la présentation d'amendements, le Parti conservateur a présenté l'amendement CPC-13, qui aurait permis d'interdire le recours aux contestations fondées sur les articles 7 et 12 de la Charte en invoquant la disposition de dérogation pour les cas d'infractions liées à la possession et à l'accès à de la pornographie juvénile, tout en empêchant ces infractions de bénéficier du mécanisme de dérogation prévu par le projet de loi en matière de peines minimales obligatoires.

Le Bloc québécois est-il d'avis que le gouvernement en a fait assez pour sévir contre les personnes qui consomment de la pornographie juvénile au Canada?

[Français]

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, il s'agit d'un autre dossier qui fait partie des combats que veut mener le Bloc québécois. Je parle évidemment de ce matériel, de cette distribution de matériel qui concerne les enfants, surtout avec l'augmentation des hypertrucages et du fait qu'on peut se servir de ces images d'enfants.

Cela fait partie des demandes du Bloc québécois. Cette violence envers les enfants n'a pas lieu d'être. Nous pourrions faire mieux et nous pourrions en faire plus.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je suis vraiment inquiet du nombre de féminicides commis chaque année au Québec et au Canada. Au Québec, nous en sommes déjà à 10. Ce projet de loi fera un pas pour les limiter, mais ça me semble insuffisant. Qu'en pense mon honorable collègue et amie?

Le vice-président: J'invite l'honorable députée à répondre en moins de 20 secondes.

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, ma réponse sera courte. C'est un pas important. C'est bien de renforcer le Code criminel, mais si on ne donne pas au Québec les moyens financiers de prendre en compte ces nouvelles infractions dans son système judiciaire, si on ne donne pas aux organismes communautaires les moyens nécessaires, et si on ne voit pas cet enjeu dans son ensemble, dans un continuum de services, on n'y arrivera tout simplement pas.

[Traduction]

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un plaisir de vous voir occuper le fauteuil.

Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes. À la base, ce projet de loi reflète un besoin tout à fait fondamental: notre système de justice doit en faire beaucoup plus pour protéger les personnes les plus vulnérables, en particulier les enfants et les personnes qui ont survécu à la violence, et il doit s'adapter aux réalités auxquelles ces personnes sont confrontées aujourd'hui.

Avant d'entrer dans les détails du projet de loi, je tiens à souligner la force et le courage des survivants. La semaine dernière ou la semaine précédente, le député de Niagara-Sud a organisé une réunion à laquelle beaucoup d'entre nous ont été invités et où nous avons écouté une demi-douzaine de femmes qui ont été des victimes. Elles étaient là pour parler, entre autres, de leur point de vue en tant que victimes de violence sexuelle et du fait qu'elles trouvent préoccupant que les auteurs de ces crimes ne reçoivent pas des peines assez sévères. Alors que les victimes sont condamnées à porter pendant toute leur vie le poids de ce qu'elles ont subi, les agresseurs semblent se voir imposer des peines très minimales de 18 ou de 24 mois, ce qui semble très léger. Je suis tout à fait d'accord avec les personnes qui ont pris la parole. Elles étaient encore très ébranlées par ce qui leur est arrivé il y a plusieurs années et frustrées par le peu de sanctions imposées aux agresseurs.

Qu'il s'agisse de violence entre partenaires intimes, d'exploitation sexuelle ou de mauvais traitements infligés à des enfants, les personnes qui ont raconté leur histoire veulent du changement, et c'est ce qu'apporterait le projet de loi C-16. Leurs témoignages étaient profondément émouvants, et leurs observations ont été bien accueillies. Cela nous rappelle avec force que notre système de justice doit continuer d'évoluer et qu'il ne doit pas rester dans l'abstrait, mais agir concrètement afin de bien répondre aux besoins des personnes qu'il est censé protéger.

Le projet de loi C-16 représente l'une des plus importantes mises à jour de notre système de justice pénale depuis des générations. Il a quatre objectifs précis: lutter contre la violence fondée sur le sexe, protéger les enfants contre les prédateurs, renforcer les droits des victimes et réduire les retards judiciaires. Chacun de ces piliers porte directement sur des questions qui sont soulevées depuis des années par les survivants, les militants et les experts que j'ai entendus il y a deux semaines.

Premièrement, en ce qui concerne la violence fondée sur le sexe, ce projet de loi reconnaît un fait trop souvent négligé, à savoir que la violence ne commence pas par des agressions physiques. Comme mes collègues l'ont mentionné, la violence commence souvent par des schémas de contrôle, notamment la coercition, l'intimidation et la manipulation, qui s'aggravent au fil du temps. En créant une nouvelle infraction pour les comportements coercitifs et contrôlants, le projet de loi permet d'intervenir plus tôt, avant que la violence ne devienne mortelle. C'est vital. Le projet de loi reflète encore une fois ce que les survivants et les organismes de première ligne nous ont dit: il y a souvent des signes avant-coureurs, mais nous n'avons pas toujours eu les outils juridiques nécessaires pour intervenir. Il garantit aussi que les meurtres commis dans des contextes tels que le contrôle coercitif, la violence sexuelle ou l'exploitation sexuelle seront traités avec la sévérité qu'ils méritent. Il ne s'agit pas d'actes isolés, mais plutôt de gestes qui s'inscrivent dans un continuum de violence. Ce projet de loi commencerait à refléter cette réalité dans la loi.

Deuxièmement, il est urgent d'agir pour protéger les enfants. Nous savons que les formes d'exploitation ont évolué. Les prédateurs utilisent de plus en plus les plateformes numériques pour amadouer, manipuler et exploiter des enfants. Le projet de loi C-16 s'attaque directement à ces menaces. Il renforcerait les infractions liées au lurre d'enfants et à la sextorsion. Il criminaliserait les nouvelles formes d'abus, comme l'utilisation de menaces et de contenu numérique. Il améliorerait la reddition de comptes grâce à des peines plus sévères. Il garantirait également que les forces de l'ordre et le système de justice disposent des outils nécessaires pour répondre aux avancées technologiques, notamment au recours à des hypertrucages sexuels générés par l'intelligence artificielle, qui peuvent être utilisés pour exploiter les victimes et leur faire du tort. Pour les enfants et les familles qui vivent ces expériences profondément traumatisantes, ces mesures ne sont pas abstraites: ce sont des protections essentielles.

Troisièmement, le projet de loi renforcerait les droits des victimes. Nous savons que beaucoup d'entre elles sont dépassées par les lourdeurs du système de justice. Les victimes éprouvent souvent des difficultés à obtenir l'information nécessaire, à comprendre les procédures et à faire valoir leur point de vue. Le projet de loi C-16 s'inscrit dans la continuité de la Charte canadienne des droits des victimes en améliorant l'accès à l'information, en favorisant leur participation et en garantissant un traitement empreint de dignité et de respect. Il élargirait également l'accès à des mesures de soutien comme celles visant à faciliter le témoignage, afin de réduire le risque de raviver les traumatismes lorsque les victimes se manifestent. Ces changements, bien que pratiques, sont porteurs de sens. Ils permettraient aux victimes d'être reconnues comme des participants à part entière du processus, plutôt que comme de simples observateurs.

● (1710)

Quatrièmement — et c'est un point essentiel — le projet de loi réduit les délais judiciaires. Les délais ne sont pas seulement des questions de procédure; ils ont des conséquences bien réelles. Certaines affaires graves, y compris des affaires de violence sexuelle, se sont complètement effondrées à cause des délais. Cela peut être dévastateur pour les victimes: après avoir porté plainte et revécu leur traumatisme, elles n'obtiennent pas réparation, et leur agresseur n'est pas tenu responsable de ses actes. Les dispositions du projet de loi C-16 visent à réduire les délais en obligeant les tribunaux à envisager des solutions de rechange avant de suspendre les procé-

Ordres émanant du gouvernement

dures, en simplifiant ces procédures et en clarifiant la façon dont les délais sont évalués. Les modifications proposées dans le projet de loi C-16 visent à ce que les affaires soient entendues et à ce que la procédure n'entrave pas la justice.

Ce qui importe également, dans ce projet de loi, ce n'est pas tant une mesure en particulier, mais plutôt son effet global. Il reconnaît que, aujourd'hui, la violence est un phénomène complexe qui évolue. Il reflète la montée de l'exploitation en ligne qui touche les enfants, les réalités du contrôle coercitif, la vulnérabilité des enfants en ligne et les difficultés auxquelles sont constamment confrontées les victimes dans le système. Il tient également compte des recommandations formulées par des commissions, des experts et des communautés de tout le pays, qui estiment qu'une intervention précoce, de meilleures protections et un système de justice mieux adapté sont nécessaires.

Parallèlement, il est important que ce travail repose sur des principes. Nous devons veiller à ce que les victimes soient traitées avec bienveillance, dignité et compassion. Nous devons veiller à ce que les personnes qui brisent le silence soient soutenues, informées et respectées tout au long du processus. Nous devons continuer à ne ménager aucun effort pour que les survivants aient la certitude que le système de justice les entendra et réagira comme il se doit.

Aucune loi ne pourrait régler tous les problèmes à elle seule. Nous savons qu'il y a encore des lacunes. Nous savons également qu'il sera toujours primordial d'investir dans la prévention, les services et les mesures de soutien, mais l'un des éléments essentiels pour améliorer les choses est d'adopter des mesures législatives comme le projet de loi C-16. Ce projet de loi offre des outils, établit des normes et indique clairement que la protection des victimes, surtout les enfants, n'est pas facultative. C'est une responsabilité fondamentale qui nous incombe à tous.

Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui prend des mesures concrètes, à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique. Je me réjouis que l'opposition soit favorable à ce projet de loi et contribue à le faire avancer.

En conclusion, ce projet de loi est plus qu'une réforme juridique. Le projet de loi C-16 vise à faire en sorte que les survivants soient entendus et que les victimes soient protégées. Que les femmes de Niagara-Sud que j'ai rencontrées il y a deux semaines aient la certitude que nous avons à l'esprit leurs témoignages pour faire progresser cette mesure législative.

Il s'agit de veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte, mais qu'ils bénéficient d'un soutien empreint d'attention, de dignité et d'actions concrètes. Pour toutes ces raisons, je suis fière d'appuyer le projet de loi C-16 et je salue le soutien de l'ensemble des députés de l'opposition.

● (1715)

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, à l'étape des amendements, les conservateurs ont présenté l'amendement CPC-13, qui aurait protégé les infractions liées à la possession et à l'accès à de la pornographie juvénile contre les contestations fondées sur les articles 7 et 12 de la Charte en mettant à profit une disposition de dérogation, en plus d'empêcher ces infractions de bénéficier du mécanisme de sécurité prévu par le projet de loi pour les peines minimales obligatoires.

Ordres émanant du gouvernement

Je sais que la députée est une personne honorable. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi les libéraux n'ont pas soutenu les amendements proposés par les conservateurs, qui auraient protégé les plus vulnérables de notre société et garanti une certaine justice aux victimes de la pornographie juvénile. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne soutient pas ces mesures.

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, je sais que mon collègue est très sérieux lorsqu'il parle de ses préoccupations, comme nous tous, mais lorsque des députés du gouvernement élaborent des projets de loi, ils doivent s'assurer que ceux-ci résisteront aux contestations fondées sur la Charte. Nous avons trop souvent agi avec notre cœur, et pas nécessairement avec notre tête, et présenté des mesures qui ont fini par être contestées. Des affaires judiciaires ont été complètement rejetées parce que les mesures législatives que nous avons présentées correspondaient à nos émotions, et pas nécessairement à notre responsabilité de veiller à ce que les lois du pays soient conformes à la Charte.

• (1720)

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, nous sommes en faveur du projet de loi C-16, tout comme le Barreau du Québec. Toutefois, dans un avis, celui-ci a indiqué qu'il jugeait louables les objectifs du projet de loi, mais qu'il estimait que « leur mise en œuvre dans un seul véhicule législatif crée une complexité normative qui en compromet l'analyse, l'étude et l'application pratique. »

Qu'en pense mon honorable collègue?

[Traduction]

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, les avis sont variés, selon les personnes. Nous sommes convaincus que le projet de loi C-16 ferait exactement ce que nous voulons: protéger les victimes, encourager la dénonciation, prendre soin des enfants et les protéger contre les nombreux prédateurs qui, malheureusement, continuent d'exister.

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, ma distinguée collègue est à la Chambre depuis de nombreuses années. Pourrait-elle nous faire part de ses réflexions sur les modifications qui, au cours de cette période, ont été apportées aux lois afin d'améliorer la situation des femmes.

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, de nombreux changements ont été apportés, mais ils sont arrivés trop tard. Apparemment, il faut beaucoup de temps pour vraiment commencer à comprendre certaines des difficultés auxquelles différentes personnes, des femmes en particulier, sont confrontées.

Je suis très fière des progrès réalisés depuis 10 ou 12 ans. Vraiment, les droits des femmes ont reçu l'attention dont ils avaient besoin alors que nous prenons ensemble les mesures nécessaires pour protéger les droits des femmes. Nous veillerons à ce que les femmes comme celles que j'ai rencontrées il y a quelques semaines sachent que le gouvernement se soucie de leur bien-être, et qu'il continuera de présenter des projets de loi qui les protégeront mieux et qui protégeront mieux nos enfants.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Monsieur le Président, j'ai assisté à la réunion à laquelle la députée fait allusion, la réunion chargée d'émotions avec les victimes. J'ai entendu leurs histoires déchirantes et j'ai été témoin du courage dont elles ont fait preuve en nous les racontant. Je voulais donc po-

ser la question suivante: pourquoi le gouvernement a-t-il voté pour ne pas exclure des mécanismes de dérogation les infractions sexuelles contre des enfants? Si on peut ignorer les peines minimales obligatoires, en quoi sont-elles obligatoires?

L'hon. Judy A. Sgro: Monsieur le Président, je me souviens que lorsque j'ai entendu parler pour la première fois des peines minimales obligatoires, sous le gouvernement de l'ancien premier ministre Harper, je trouvais que c'était une excellente idée. Cependant, à quoi bon adopter des lois qui vont tout simplement être invalidées, puisque le gouvernement est tenu de respecter la Charte canadienne des droits et libertés? Nous ne pouvons pas nous contenter de suivre nos émotions lorsque nous élaborons des lois. Lorsque l'on siège de ce côté-ci de la Chambre, il faut prendre cette responsabilité beaucoup plus au sérieux.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer au projet de loi C-16, car il s'agit d'une mesure législative qui viderait de leur substance les peines minimales obligatoires, pratiquement toutes celles prévues par la loi, sauf en cas de meurtre et de trahison. Le projet de loi les viderait de leur substance grâce à un soi-disant « mécanisme de dérogation » qui donnerait aux juges une grande latitude pour contourner pratiquement toutes les peines minimales obligatoires fixées par le Parlement. Ils n'auraient pas à tenir compte du jugement du Parlement selon lequel certaines infractions sont suffisamment graves pour imposer un seuil minimal de peine, ni des principes de détermination de la peine établis de longue date, notamment l'exemplarité, la réprobation et ainsi de suite. Les juges pourraient ainsi imposer à la place une peine moins sévère.

Le ministre de la Justice fera valoir qu'il s'agit de préserver les peines minimales obligatoires à la suite de certains cas de jurisprudence récents. Il a raison jusqu'à un certain point, à savoir que, effectivement, il y a eu récemment des décisions dans lesquelles les tribunaux se sont montrés plus enclins à invalider les peines minimales obligatoires en raison d'une application élargie de la doctrine des situations hypothétiques raisonnables à la suite de l'arrêt Nur de 2015. Dans cet arrêt, la cour a abaissé le seuil à partir duquel la doctrine des situations hypothétiques raisonnables pouvait s'appliquer, afin d'écarter seulement les situations invraisemblables ou n'ayant qu'un faible rapport avec l'espèce.

Dans certains cas, cela a conduit les tribunaux à se fonder sur des scénarios hypothétiques qui, en réalité, sont peu probables, tirés par les cheveux et déraisonnables. La décision de la Cour suprême dans l'affaire Senneville en est un exemple flagrant. Il s'agissait d'une décision partagée, à cinq voix contre quatre. La majorité, dans son infinie sagesse, a annulé la peine minimale obligatoire pour possession de pornographie juvénile. Les faits de l'affaire Senneville étaient sordides. Elle concernait deux délinquants: des prédateurs sexuels violents et sadiques qui avaient en leur possession des centaines d'images d'agressions sexuelles et de tortures infligées à des enfants.

La Cour a retenu un scénario purement hypothétique, celui d'un garçon de 17 ans qui aurait reçu une image à caractère sexuel de sa petite amie de 17 ans et qui l'aurait ensuite transmise à un ami de 18 ans. Il s'agit d'un scénario hypothétique tout à fait éloigné de la réalité, mais la Cour a estimé que, dans la mesure où il pouvait théoriquement s'appliquer, la peine était cruelle et inusitée, en violation de l'article 12 de la Charte, même si ce scénario était très éloigné de la réalité et des faits en cause dans l'affaire.

Devant une décision qui démontre, franchement, un militantisme judiciaire flagrant, le seul geste approprié que peut poser le gouvernement est d'utiliser l'outil constitutionnel à sa disposition, c'est-à-dire d'invoquer la disposition de dérogation pour réaffirmer la suprématie parlementaire et les pouvoirs législatifs du Parlement. Les libéraux ne l'ont toutefois pas fait. Au lieu de cela, ils ont accepté la décision Senneville. Non seulement ils ont accepté la décision Senneville, mais elle leur a servi de prétexte pour introduire dans le projet de loi le soi-disant mécanisme de dérogation, qui est en fait une échappatoire.

Qu'en est-il de la décision Nur et des affaires qui ont suivi? Je dirais que c'est un problème, en effet, mais la solution proposée n'est pas la bonne. Devant des décisions comme celles qui ont été rendues dans les affaires Senneville et Bissonnette, la solution, je le répète, c'est d'invoquer la disposition de dérogation.

● (1725)

Étant donné que les libéraux n'ont aucune intention d'invoquer la disposition de dérogation, une autre voie pourrait être envisagée. Elle consisterait à présenter un projet de loi visant à instaurer de nouvelles peines minimales obligatoires pour clarifier et restreindre l'application de l'infraction en précisant les situations auxquelles la peine minimale s'appliquerait. Cette approche exigerait cependant beaucoup de travail, et les libéraux ne se sont pas engagés dans cette voie. Au lieu de cela, ils offrent un mécanisme, qu'ils qualifient eux-mêmes de modeste. Ils disent qu'il ne s'appliquerait vraiment que dans des circonstances exceptionnelles.

Si c'est le cas, il n'est pas question d'éliminer complètement les peines minimales obligatoires, ce à quoi les libéraux se sont d'ailleurs invariablement opposés au cours de 10 dernières années, mais il faudrait à tout le moins mettre en place des garde-fous raisonnables, et le projet de loi n'en contient pas un seul. Il n'y a aucune directive destinée aux tribunaux ni aucune disposition sur les circonstances exceptionnelles, et rien n'indique que le Parlement exige ou prescrit l'application des peines minimales obligatoires. Il n'y a pas non plus de directive concernant les circonstances dans lesquelles le mécanisme pourrait être utilisé.

Au comité de la justice, les conservateurs ont présenté de multiples amendements visant à mettre en place des garde-fous, notamment un garde-fou prévoyant que le mécanisme de dérogation ne s'appliquerait que lorsque l'accusé n'a pas de casier judiciaire, un autre selon lequel la peine minimale obligatoire ne pourrait être réduite que de moitié, un autre encore prévoyant que le mécanisme de dérogation ne s'appliquerait pas dans les affaires d'infractions sexuelles contre des enfants, et enfin un dernier précisant que l'infraction ne devrait pas inclure le trafic d'armes, l'extorsion avec arme à feu ou l'agression sexuelle grave. Les libéraux ont voté contre tous ces garde-fous.

S'il s'agit réellement d'une mesure de protection modeste qui ne s'appliquerait que dans des cas et des circonstances exceptionnels, pourquoi les libéraux se montrent-ils si réticents à définir en quoi consistent ces circonstances exceptionnelles? Serait-ce parce que ce même gouvernement libéral a la particularité d'être le seul dans l'histoire du Canada à avoir adopté, de son propre chef, le projet de loi C-5, qui a abrogé les peines minimales obligatoires pour certains crimes graves, notamment les crimes graves commis avec une arme à feu et les infractions liées à la drogue? Je ne parle pas de possession simple; je parle du trafic et de la production de drogues figurant à l'annexe I, comme le fentanyl, qui ont tué des dizaines de milliers de Canadiens au cours des 10 dernières années.

Ordres émanant du gouvernement

Serait-ce la raison pour laquelle ils se montrent si réticents, si opposés à l'idée de définir des mesures de protection ou des garde-fous autour de ce mécanisme de dérogation? Se pourrait-il que ce projet de loi ne soit pas ce qu'il prétend être et que, malgré les affirmations du ministre de la Justice selon lesquelles il vise à préserver les peines minimales obligatoires, son véritable objet soit de les vider de leur substance? Ne nous y trompons pas: les peines minimales obligatoires seraient vidées de leur substance. Elles n'auraient plus aucun sens. Une avalanche de contestations judiciaires s'ensuivrait.

Il faut donc se demander à quoi servent les peines minimales obligatoires si les juges peuvent y déroger au cas par cas. Voilà pourquoi mes collègues conservateurs et moi-même ne pouvons pas appuyer ce projet de loi laxiste en matière de criminalité, présenté par les libéraux, eux-mêmes laxistes en la matière.

● (1730)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas d'avalanche, mais il y a beaucoup de divergences entre les conservateurs et le gouvernement sur cette question.

Certaines lois en vigueur ont été jugées inconstitutionnelles, car elles enfreignaient la Charte, ce qui a entraîné l'annulation d'un grand nombre de peines minimales. Le gouvernement actuel et le premier ministre souhaitent rétablir les peines minimales. Oui, il y a la disposition d'exception, qui permettrait de garder le cap, de poursuivre nos efforts et d'éviter que nos mesures ne soient invalidées par la Cour suprême du Canada.

L'approche des conservateurs repose sur la disposition de dérogation. Combien de fois le député invoquerait-il le recours à la disposition de dérogation à l'égard de mesures législatives? Douze fois ou vingt fois? Quelle est la limite?

Michael Cooper: Monsieur le Président, la solution, c'est de ne pas faire comme les libéraux ont fait et de ne pas créer une échappatoire générale qui permet aux juges, à leur discrétion, de ne pas tenir compte de ce que le Parlement a jugé être une peine minimale en fonction de la gravité de l'infraction.

Les libéraux ont complètement renoncé au pouvoir législatif du Parlement en matière de peines minimales obligatoires. Ils avaient de nombreuses possibilités, notamment la disposition de dérogation et l'introduction de nouvelles peines minimales obligatoires. À tout le moins, comme nous l'avons dit, si les libéraux tiennent absolument à une échappatoire, il faut alors des garanties solides. Nous avons proposé des garanties solides. Ils les ont rejetées à chaque étape au comité.

● (1735)

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques années, j'ai pris la parole à la Chambre pour parler d'un projet de loi que le gouvernement libéral de l'époque avait adopté. Il supprimait des peines minimales obligatoires. Je pense qu'il s'agissait du projet de loi C-5, si je me souviens bien. Il a supprimé les peines minimales obligatoires en cas d'extorsion perpétrée avec une arme à feu. J'ai dit à l'époque: « Hé, ce doit être vraiment amusant de voir quelqu'un tirer sur votre maison ou vous braquer une arme à feu sur la tempe et vous extorquer de l'argent. »

Que s'est-il passé concernant l'extorsion au Canada depuis lors?

Ordres émanant du gouvernement

Michael Cooper: Monsieur le Président, les cas d'extorsion ont considérablement augmenté. Je crois qu'ils ont augmenté de plus de 80 %. Le député a tout à fait raison de dire que les libéraux ont supprimé les peines minimales obligatoires pour des infractions graves, notamment l'extorsion à l'aide d'une arme, le vol qualifié commis avec une arme à feu et le trafic d'armes. Ce n'était pas parce que les tribunaux avaient ordonné au gouvernement de le faire ni parce que ces peines avaient été jugées inconstitutionnelles, mais parce que les libéraux s'opposaient aux peines minimales obligatoires pour des raisons idéologiques.

Au cours des 10 dernières années, les libéraux ont fait preuve à maintes reprises de laxisme en matière de criminalité, et ce projet de loi est un autre exemple de ce laxisme.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, est-ce que mon collègue trouve que les libéraux ont élargi abusivement la portée des dispositions relatives aux conditions de mise en liberté sous caution et aux autres garanties procédurales applicables aux infractions entre partenaires intimes? Selon nous, cela soulève une préoccupation sérieuse.

Les amendements dont je parle suppriment purement et simplement le critère de violence dans les garanties procédurales visant les crimes commis entre partenaires intimes, sans le remplacer par un critère de remplacement ciblé.

Qu'en pense mon collègue?

[Traduction]

Michael Cooper: En résumé, monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Par exemple, le Comité a eu l'occasion de corriger les dispositions de l'article 810 concernant les ordonnances. Je crois que des amendements ont été proposés à cette fin. Qu'ont fait les libéraux? Ils ont voté contre ces amendements, tout comme ils ont voté contre tous les amendements visant à mettre en place des garde-fous solides pour ce mécanisme en ce qui concerne les peines minimales obligatoires.

Le vice-président: Il nous reste du temps pour une très brève question de la secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, par le passé, les conservateurs se sont opposés à ce qu'on invalide les peines minimales obligatoires dans les cas où la Cour suprême les a déclarées inconstitutionnelles, et il y a eu une avalanche de contestations judiciaires par la suite. Cela a empêché d'obtenir des condamnations, et il est donc vraiment important...

Le vice-président: Je dois interrompre la ministre. J'ai bien dit que la question devait être très brève.

Je vais laisser le député répondre en moins de 20 secondes.

Michael Cooper: Monsieur le Président, le gouvernement a choisi une approche. Je pense que cette approche a ses défauts, mais le gouvernement a choisi de mettre en place un mécanisme. La question qui se pose est la suivante. Si ce mécanisme est conçu pour des circonstances exceptionnelles, alors pourquoi ne pas définir ces circonstances? Pourquoi laisser cela complètement...

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud a la parole.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Comme toujours, monsieur le Président, c'est un grand honneur de prendre la parole au nom des habitants de la circonscription d'El-

gin—St. Thomas—London-Sud. C'est également un privilège d'intervenir pour défendre les victimes, comme je le fais toujours lorsqu'il s'agit de questions de justice et du Code criminel.

C'est l'un des éléments qui distingue l'approche que mes collègues conservateurs et moi-même adoptons en matière de criminalité et de justice de celle qu'adoptent les libéraux. Nous défendons les droits des victimes, tandis qu'ils défendent ceux des délinquants. Notre approche s'appuie sur la réalité du terrain, et sur ce que disent les défenseurs des forces de l'ordre, les membres de ces forces ainsi que les défenseurs des victimes. Eux, en revanche, s'appuient sur la théorie juridique et, ce faisant, ignorent trop souvent les réalités effroyables de certains des crimes les plus odieux commis au pays.

À titre d'exemple, bon nombre des discussions sur les peines minimales obligatoires imposées pour les infractions sexuelles, comme celles qui concernent le matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, se sont échauffées l'année dernière à cause de la décision épouvantable rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Senneville. Dans cette décision, la Cour suprême a statué que pour une personne qui possédait des milliers d'images et de vidéos d'enfants d'à peine quatre ans soumis à des actes sexuels brutaux, une peine minimale obligatoire d'un an était une peine cruelle et inusitée en raison de certaines « hypothèses raisonnables » selon lesquelles une autre personne, dans des circonstances tout à fait différentes, pourrait être accusée de possession de matériel d'exploitation et d'abus pédosexuels mais dans un contexte qui, selon la Cour, inspirerait plus de sympathie.

Les conservateurs ont proposé une solution très raisonnable: rétablir les peines minimales obligatoires pour les personnes coupables de trafic et de possession de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, et défendre ces peines au moyen de la disposition de dérogation, un outil prévu dans la Charte des droits et libertés et auquel les assemblées législatives ont accès pour assurer le respect de la volonté de la population et de la décence la plus élémentaire dans nos lois.

Le gouvernement a dit que le projet de loi C-16 est sa solution au problème. Il faut reconnaître que les députés du Parti libéral ont exprimé leur dégoût à l'égard des faits dans les affaires Senneville et Naud. Or, là où nos opinions divergent, c'est que leur solution au problème est un projet de loi qui prévoit une sorte de mécanisme à l'usage des juges. Ceux-ci peuvent ainsi décider dans certains cas que l'imposition d'une peine minimale obligatoire représente une peine cruelle et inusitée, et que, par conséquent, ils ne l'appliqueront pas. L'expression « peine minimale obligatoire » compte trois mots, dont « obligatoire ». S'il existe un mécanisme permettant aux juges de décider unilatéralement, selon leurs propres critères, qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer la peine minimale obligatoire, celle-ci n'est plus obligatoire. Elle n'est même pas minimale, et, dans certains cas, ce n'est même plus une peine.

La raison pour laquelle c'est si important, c'est que, dans l'affaire Senneville et Naud, le juge de première instance a pris cette décision. Il a estimé que la peine minimale obligatoire pour ces deux hommes, qui possédaient à eux deux des milliers de photos de jeunes garçons et de jeunes filles victimes d'actes que je ne décrirai pas à la Chambre, était une peine cruelle et inusitée. Ce juge se serait prévalu du mécanisme de dérogation que les libéraux tentent aujourd'hui d'inscrire dans le projet de loi C-16.

Pourquoi est-ce si préoccupant? Je suis très fier d'une partie du travail que le comité de la justice, auquel j'ai le grand privilège de siéger, a accompli en ce qui concerne le projet de loi C-16. En fait, je suis fier de certains de mes propres amendements, qui ont été intégrés à ce projet de loi. Il y a, par exemple, la manière dont le projet de loi traite les victimes de distribution non consensuelle d'images intimes. C'est un crime horrible qui touche de plus en plus de Canadiens, en particulier les jeunes. J'en ai parlé avec des élèves du secondaire, qui se contentent d'accepter que cela fasse désormais partie de la vie. C'est un problème auquel nous devons apporter une solution très ferme dans le Code criminel.

Nous voyons également, grâce aux technologies émergentes et à l'intelligence artificielle, la diffusion d'hypertrucages, soit des images et des vidéos générés artificiellement qui ont l'air très réels, qui montrent une personne nue ou se livrant à un acte sexuellement explicite. Ces images sont diffusées et partagées, et victimisent à peu près de la même manière que le partage d'images intimes non consensuelles. C'est important parce que la loi doit suivre l'évolution de la technologie.

• (1740)

J'ai entendu les témoignages. J'ai parlé à des défenseurs des droits des femmes en particulier, comme Liz Brown, de Valora Place, à St. Thomas, et Jennifer Dunn, du London Abused Women's Centre. J'ai parlé à Thai Truong, chef du service de police de London, et à Marc Roskamp, chef du service de police de St. Thomas. J'ai parlé à des gens, notamment à une amie qui a elle-même été victime de la diffusion d'une image de quasi-nudité générée artificiellement. Souvent, le plus important, c'est que ces images et ces vidéos partagées soient retirées du Web. L'un des amendements que j'ai proposés au comité de la justice obligerait donc les géants de la technologie à retirer ce matériel dans un délai de 48 heures. Je suis heureux d'avoir eu le soutien de mes collègues libéraux à cet égard.

Un autre amendement que j'ai présenté visait à ce que la définition d'« image intime » n'exclue pas des choses en raison d'un détail technique. Nous l'avons modifiée pour y inclure « presque nue ». Encore une fois, c'est un point qui a été soulevé par des témoins que nous avons entendus. Nous avons également ajouté une définition précise du contenu généré par intelligence artificielle — inspirée des travaux antérieurs de ma collègue la députée de Calgary Nose Hill dans le cadre de son projet de loi C-216 — afin que le projet de loi englobe les nouvelles technologies. Ainsi, les députés n'auront pas à repartir à zéro parce que la loi ne couvre pas tous les cas.

J'étais très fier de contribuer à ce travail exemplaire. Tous les partis ont collaboré pour soutenir les victimes. Cependant, en avançant dans l'étude article par article du projet de loi C-16, nous nous sommes rendu compte que le principal point d'achoppement qui restait était la pilule empoisonnée des libéraux, qui faisait en sorte que leur soi-disant rétablissement des peines minimales obligatoires, en fait, n'était pas un rétablissement du tout. Ils voulaient permettre à des juges militants qui, fondamentalement, ne croient même pas aux peines d'emprisonnement — ce que, malheureusement, nous avons vu assez souvent dans le système de justice — de déclarer unilatéralement qu'ils n'estiment pas approprié d'appliquer la peine minimale obligatoire. Ils élimineraient donc le caractère « obligatoire » des peines minimales obligatoires, ce qui fait que les personnes qui commettent les actes odieux dont nous parlons — non seulement des actes de nature sexuelle, mais aussi des

Ordres émanant du gouvernement

infractions criminelles — pourraient ne pas être punies à la hauteur de leur crime.

C'est quelque chose que nous devons, selon moi, affirmer avec la plus grande fermeté: nous n'accepterons pas cela, mais c'est avec beaucoup de regret que je constate que c'est exactement ce que les libéraux ont fait dans le projet de loi C-16. Je regrette profondément que ces dispositions, dont je suis très fier et dont je peux affirmer ici qu'elles aideraient les victimes, soient intégrées dans un projet de loi aux côtés d'autres mesures qui, en réalité, aggraveraient considérablement la situation des victimes d'actes criminels. Le projet de loi contient désormais cette pilule empoisonnée que les libéraux ont refusé d'aborder, qui reviendrait essentiellement à soumettre toute peine minimale obligatoire, y compris celles qui n'ont même pas été déclarées inconstitutionnelles par un tribunal, à une mesure de dérogation, ce qui signifie qu'elles deviendraient facultatives. Elles deviendraient discrétionnaires.

Il est intéressant de noter que, au comité, j'ai discuté avec des représentants du ministère de la Justice de ce que pourraient être ces circonstances. Ces représentants ont indiqué que, lorsque les juges se font une idée des circonstances d'une infraction et du profil d'un délinquant, le statut d'immigration d'une personne pourrait effectivement être pris en compte selon le projet de loi. Si une peine minimale obligatoire risquait de compromettre le statut de résident au Canada d'une personne qui n'est pas citoyenne et qui est reconnue coupable d'un acte criminel, le juge pourrait en tenir compte et décider que la peine minimale obligatoire n'est plus appropriée. Le ministre de la Justice a tenu un discours différent, et c'est là que réside le problème. Si le ministre et les représentants du ministère ne sont même pas d'accord sur les effets de ce mécanisme de dérogation, comment un juge, même de bonne foi, pourrait-il s'en servir pour élaborer des lois et prendre des décisions qui soutiendraient les victimes?

Nous défendrons toujours les intérêts des victimes. Cela signifie les écouter et prendre leur défense, mais cela signifie aussi militer en faveur d'un système de justice qui ne laisse pas les auteurs d'infractions, y compris ceux qui sont responsables de certains des crimes les plus odieux que l'on puisse imaginer, s'en tirer à bon compte. Il est regrettable que ce soit précisément l'effet qu'aurait maintenant le projet de loi libéral C-16.

• (1745)

PROJET DE LOI C-16 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux articles 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle.

En vertu des dispositions de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à ces étapes de l'étude du projet de loi un certain nombre de jours ou d'heures.

Affaires émanant des députés

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1750)

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ) propose que le projet de loi C-261, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (montant de la pleine pension), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est toujours un moment émouvant d'avoir le privilège de présenter un projet de loi qui nous tient à cœur. Je me permets de lire mon discours, car je veux transmettre l'ensemble de mon message et je ne voudrais pas manquer de temps.

Pour qu'une société vive en paix, il faut que ses citoyens vivent en confiance. Il faut qu'ils aient la certitude que leur gouvernement prend soin d'eux, travaille à leur bien-être et tient ses promesses. Lorsqu'on arrive à la retraite, c'est le moment de vérité. C'est l'heure où ce contrat tacite entre le citoyen et l'État doit être honoré. Ce devrait être le temps de la récolte après des décennies de travail, le temps de la dignité et non celui de la survie. Or, aujourd'hui, trop de nouveaux retraités attendent cette liberté avec un certain goût amer.

Au nom du Bloc québécois, j'en appelle à mes chers collègues et concitoyens pour corriger une injustice. Nous vivons dans l'une des sociétés les plus riches du monde. Elle se vante souvent de son filet social, de ses valeurs, de sa compassion et de ses valeurs d'entraide. Pourtant, aujourd'hui, on assiste à la fragilisation grandissante de ce filet. Il y a de plus en plus de trous dans le filet. Nous laissons tomber ceux-là mêmes qui ont bâti nos écoles, nos hôpitaux et nos entreprises. Tout au long de notre vie, nous imaginons notre retraite à l'abri du besoin, profitant d'un repos bien mérité, une fin de vie en toute sécurité.

Or, pour des milliers de nouveaux retraités, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ne sont plus les coussins de sécurité promis. Ce sont des bouées de sauvetage et, encore là, elles prennent l'eau. On ne parle pas de charité ici, on parle de contrat social. Ces hommes et ces femmes ont payé leurs impôts pendant 40 à 50 ans. Ils ont contribué à l'essor économique du pays. Ils ont élevé la génération qui dirige aujourd'hui le Québec. La promesse implicite était simple: travailler fort, contribuer au bien commun et, lorsque les forces déclineront, la nation veillera à ce qu'on ne manque de rien. On est vraiment loin du compte.

Non seulement on est loin du compte, mais, aujourd'hui, force est de constater que cette promesse, une parmi tant d'autres, me dirait-on, n'a pas été tenue par le gouvernement libéral. Nos jeunes retraités se voient obligés de continuer à travailler pour joindre les deux bouts. Est-ce la façon hypocrite que le premier ministre actuel et celui qui l'a précédé ont trouvée pour faire de facto reculer l'âge de la retraite, ni vu ni connu? Si c'est le cas, c'est malhonnête et indigne de la fonction.

Ce gouvernement a bien tenté de répondre à la grogne en créant une injustice encore plus grande. Il a officiellement instauré deux classes de retraités en décidant d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10 % uniquement pour les personnes âgées de 75 ans et plus. D'un côté, les très vieux, jugés dignes d'une aide supplémentaire, et de l'autre, les jeunes retraités de 65 à 74 ans à qui on dit en substance de se débrouiller. Sur quelle logique repose

cette discrimination? À l'épicerie, l'inflation demande-t-elle l'âge du client? Le prix du loyer, de l'essence ou du chauffage est-il moins élevé quand on a 70 ans que lorsqu'on en a 76? Que se passe-t-il dans la nuit qui précède le 75^e anniversaire d'un retraité? On a besoin d'autant d'air pour souffler 65 bougies que 75.

On nous dit que les retraités de 65 à 74 ans sont encore actifs et qu'ils peuvent travailler pour compléter leurs revenus. C'est une insulte à ceux qui ont eu des carrières physiquement épuisantes et qui, on va se le dire, ont le corps usé. Demander à un travailleur de la construction, à un manutentionnaire ou à une serveuse de restaurant de 68 ans de retourner travailler pour payer son épicerie, ce n'est pas vraiment une solution. C'est un aveu d'échec. C'est accepter qu'on a failli à notre devoir.

Au Bloc québécois, nous ne nous sommes pas résignés. C'est pourquoi, depuis 2021, nous revenons à la charge pour mettre fin à l'injustice causée par ces deux classes d'ainés. On nous oppose souvent la logique comptable. On nous dit qu'augmenter les pensions des personnes âgées de 65 à 74 ans coûterait des milliards de dollars au Trésor public. C'est vrai, c'est une somme.

● (1755)

Cependant, combien cela coûte-t-il de ne pas le faire? Combien coûte à notre système de santé un aîné qui se nourrit mal parce que les fruits et légumes sont devenus un luxe? Combien coûte l'isolement social qui mène à la dépression? Combien coûte la perte de la dignité? Ce n'est pas seulement une question de compassion, c'est une question aussi de santé publique et de sécurité.

Les recherches les plus sérieuses nous apportent les preuves irréfutables que les sociétés les plus égalitaires sont celles qui se portent le mieux. N'ayons pas peur des mots, cette violence causée par l'inégalité frappe d'abord et avant tout les femmes. Ce sont elles, encore une fois, qui, statistiquement, ont les rentes les plus faibles. Ce sont elles qui vivent le plus longtemps dans la solitude. En refusant d'aider les aînés de 65 à 74 ans, ce gouvernement exerce une forme de violence économique envers nos mères et nos grands-mères. Il précarise celles qui ont tenu notre société à bout de bras, souvent dans l'ombre, souvent sans salaire. Les laisser dans l'angoisse du lendemain, c'est vraiment indigne de la Chambre.

Toutes les études le prouvent sans équivoque. Lorsqu'on réduit les écarts de richesse, on observe une diminution importante du taux de criminalité et une hausse de la confiance. On voit reculer les maladies mentales. On constate une baisse de l'obésité, du stress chronique et de la violence, en particulier celle faite aux femmes. À l'inverse, plus le fossé se creuse, plus le corps social tombe malade.

Chers collègues, pour qu'une société vive en paix, il faut de la confiance. Je l'ai dit et je le redis. Or, la pauvreté des aînés mine cette confiance. Elle crée de l'anxiété non seulement chez les retraités, mais chez leurs enfants et leurs petits-enfants qui voient l'avenir comme une menace plutôt que comme une promesse de bien-être. Comment pourraient-ils faire confiance à un gouvernement qui est en train de flouer leurs parents et qui ne respecte pas le contrat social?

Affaires émanant des députés

Laisser le pouvoir d'achat des aînés s'effondrer, c'est choisir sciemment d'augmenter les coûts sociaux de demain. C'est choisir plus de lits d'hôpitaux occupés, plus de détresse psychologique, plus d'insécurité. Bien sûr, on va nous répondre, la main sur le cœur, que les coffres sont vides, que la dette est trop lourde. Franchement, qu'on me laisse rire.

Quand il s'agit de trouver des millions de dollars pour subventionner les géants du pétrole et du gaz, qui n'ont pas besoin de soutien financier, l'argent apparaît comme par magie. Quand il s'agit d'acheter un pipeline dans l'Ouest canadien qui ne servira jamais nos intérêts, le carnet de chèques est souvent grand ouvert. Quand les grandes banques font des profits records tout en augmentant les frais imposés aux citoyens, on regarde ailleurs. Quand les milliards de dollars s'envolent vers les paradis fiscaux sans être taxés, on nous dit que c'est vraiment compliqué. C'est si compliqué de récupérer l'argent qui s'envole dans les paradis fiscaux.

Cependant, quand une grand-mère de 72 ans demande ce qui lui revient de droit, de quoi payer son chauffage, comme sa voisine de 76 ans, il faut soudainement être responsable. On sort la calculatrice et on nous parle de rigueur budgétaire. Ce n'est pas vraiment un problème de revenus, c'est un problème de choix. C'est un choix politique, une décision politique. De toute évidence, les choix de ce gouvernement ne sont pas ceux de notre monde. Le gouvernement préfère aider ceux qui polluent, ceux qui génèrent des profits monstres, et délaisse ceux qui ont bâti le Québec. Pour moi, qui ai toujours dédié ma carrière aux aînés, je trouve ça complètement indécent.

Nous ne demandons pas la lune. Nous demandons le respect d'un contrat social. Est-ce une utopie de demander de conserver le peu d'équilibre qui existe encore? Nos aînés, je le répète, ne demandent pas la charité. Ils exigent le respect. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une administration qui choisit délibérément de créer et maintenir deux classes d'aînés en toute connaissance de cause: une qui mérite d'être aidée, et une autre qu'on laisse à l'abandon. Cette discrimination basée sur l'âge est indigne d'une société moderne. Elle est inacceptable pour les gens que mes collègues et moi représentons, et je suis certaine qu'elle est inacceptable pour un grand nombre de députés à la Chambre en provenance de tous les partis politiques.

• (1800)

Nous ne sommes pas ici pour quémander des faveurs. Nous sommes ici pour réparer une injustice et en appeler à la raison de chacun des députés à la Chambre. Pour qu'une société vive en paix, elle doit traiter ses bâtisseurs avec respect. Il faut maintenant plus que des mots lors des jours de scrutin, d'élection ou pendant une campagne électorale, il faut des chèques qui permettent de payer l'épicerie et le loyer.

Il est temps de cesser de voir les retraités comme un fardeau budgétaire ou une colonne de dépenses dans un tableau Excel. Ils sont la mémoire de notre société, ils sont nos racines et on ne coupe pas l'eau aux racines sous prétexte d'économie. Nous demandons, au nom de la dignité, que ce gouvernement cesse ses calculs mesquins. Il faut qu'il cesse de nous diviser. Il faut qu'il cesse de diviser les aînés. Il faut leur rendre ce qu'ils nous ont confié.

Au nom du Bloc québécois, j'invite tous mes collègues députés à voter en faveur du projet de loi C-261, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Beaucoup de citoyens ont été informés que je vivrais aujourd'hui un jour assez mémorable dans ma carrière de

député. Sans blague, au cours de la dernière semaine, j'ai reçu des centaines de lettres, de courriers, de mémos m'encourageant à poursuivre cette voie, parce que les aînés sont conscients que leurs conditions de vie et leur dignité ne sont nullement respectées.

Les citoyens de ma circonscription, mais aussi la Fédération de l'âge d'or du Québec, ou FADOQ, le plus grand regroupement d'aînés du Québec, qui représente plusieurs milliers de personnes, en font leur revendication première. J'ai parlé aussi avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées ainsi qu'à des retraités du Québec, qui ont la même revendication. En fait, ce n'est pas trop compliqué. On demande l'équité, la justice. On demande de réparer une iniquité et une discrimination en fonction de l'âge.

J'ai hâte de répondre aux questions de mes collègues. Lors de la dernière législature, ma collègue de Shefford était la marraine du projet de loi C-319, qui a suivi un long parcours législatif. Il est malheureusement mort au Feuilleton, mais on a pu voir à la Chambre plusieurs députés appuyer ce projet de loi. Nous espérons retrouver cette cohésion et ce consensus à la Chambre des communes.

Non seulement le projet de loi C-261 veut réparer l'injustice, mais il veut aussi hausser le seuil d'exemption maximal du Supplément de revenu garanti. Il est quand même important de le clarifier. Le projet de loi prévoit non seulement une hausse de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse, mais aussi une augmentation du montant maximal admissible avant réduction du Supplément de revenu garanti, jusqu'à 6 500 \$. Environ 20 % des personnes âgées dans ma circonscription me disent qu'elles sont obligées de travailler. Toutefois, lorsqu'on reçoit le Supplément de revenu garanti, tout revenu dépassant 5 000 \$ entraîne une coupe dans les prestations. En bon québécois, on pourrait dire qu'on change quatre trente sous pour une piasse. C'est ma grand-mère qui disait ça. Que font donc tous ces aînés? Ils travaillent au noir ou ils essayent de se débrouiller parce que, dans le fond, ils ont besoin de chaque sou de leur revenu pour joindre les deux bouts.

En terminant, je peux dire que c'est vraiment un cri du cœur. J'ai vu que mon collègue d'en face a obtenu la recommandation royale du gouvernement pour faire adopter un projet de loi qui va permettre aux parents endeuillés qui ont perdu un enfant de continuer de recevoir leurs prestations d'assurance-emploi. J'espère donc convaincre le gouvernement qu'il a une belle occasion de réparer une injustice et d'accorder évidemment la recommandation royale à mon projet de loi. Ce projet de loi permettra à des aînés de mieux vivre. Ces derniers constateront surtout que cette injustice et cette discrimination ont enfin été réparées. C'est une question de respect et, franchement, il n'y a aucun compromis à faire. J'interpelle encore mes collègues, du fond du cœur, pour leur demander d'appuyer le projet de loi C-261.

Affaires émanant des députés

• (1805)

[Traduction]

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, en ce moment au Canada, les mesures de récupération dans le cadre du programme de la Sécurité de la vieillesse s'appliquent à partir de 95 000 \$, mais les personnes de 65 à 74 ans gagnant jusqu'à 152 000 \$ et celles de plus de 75 ans gagnant jusqu'à 157 000 \$ peuvent toujours bénéficier de la Sécurité de la vieillesse. Bien que je comprenne l'intention du projet de loi dont nous sommes saisis et ce à quoi la députée fait référence, ne comprend-elle pas que les coûts liés à la Sécurité de la vieillesse dépasseraient les 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années? Comment mes enfants vont-ils payer cette dépense colossale?

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur le Président, je suis vraiment très insultée de me faire servir de tels arguments. Ça n'a aucun sens. Je ne sais pas si tous les aînés de sa circonscription âgés de 65 ans et plus sont tous riches à craquer, mais, au Québec, 1 869 000 personnes sont âgées de 65 ans et plus et près de la moitié d'entre elles touchent le Supplément de revenu garanti. Sincèrement, je me vois très mal répéter ce que je viens d'entendre à ces gens qui ont de la misère à joindre les deux bouts.

Je comprends que, sous le gouvernement Harper, on était peut-être un peu moins hypocrite. On a augmenté l'âge de la retraite à 67 ans. Quand le gouvernement libéral est arrivé, il a diminué l'âge de la retraite, mais il l'a fait d'une façon détournée. C'est comme s'il disait aux gens de continuer à travailler.

Je connais Ghislaine...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous devons passer à la prochaine question.

Je cède la parole à l'honorable députée de King—Vaughan.

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'avoir soulevé cette question. En effet, j'ai discuté avec des aînés qui, à 65 ans ou même à 75 ans, ne prennent pas leur retraite parce qu'ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins en raison du coût de la vie infligé par le gouvernement libéral. J'ai l'intention d'appuyer ce projet de loi, et j'en parlerai dans un instant, mais nous devons faire mieux. Les gens qui ont bâti ce pays méritent de prendre leur retraite dans la dignité et, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Ma collègue pense-t-elle que nous devrions songer à porter le montant de l'exemption pour le Supplément de revenu garanti à 10 000 \$?

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur le Président, ça me fait chaud au cœur. Je me demandais si tous les conservateurs allaient voter contre le projet de loi après avoir entendu son collègue avant elle. Je la remercie sincèrement du fond du cœur.

Je pense que le montant de l'exemption prévu dans le projet de loi est porté à 6 500 \$. Cela permet de donner une marge de manœuvre à un aîné âgé de 65 ans et plus qui souhaite travailler, afin qu'il soit moins pénalisé s'il a envie de poursuivre sa vie active sur le marché du travail.

J'ai hâte d'entendre ma collègue parler de mon projet de loi. Ça me fait vraiment plaisir de savoir qu'elle va l'appuyer.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'avoir présenté ce projet de loi. Nous nous sommes passé le bâton et je tends maintenant le relais à la chère députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon.

Au Comité permanent de la condition féminine, avec mes collègues, nous entendons actuellement des témoignages dans le cadre d'une étude sur les femmes aînées. Nous entendons parler de femmes aînées qui se retrouvent à la rue. Il y a une hausse de l'itinérance. Il y a une hausse des demandes de paniers alimentaires. C'est sérieusement catastrophique, ce que nous entendons.

Lors de la dernière législature, à l'exception des libéraux, même les anciens députés libéraux devenus indépendants ont voté en faveur du projet de loi que j'avais présenté à ce sujet. Les conservateurs ont voté pour, le Parti vert a voté pour et le NPD a voté pour.

En comité, un rapport a même été adopté à l'unanimité. Tout le monde a voté pour, y compris les libéraux. Toutefois, une fois rendus à la Chambre, les libéraux ont reviré leur chemise de bord et ont voté contre. J'aimerais savoir ce que ma collègue attend de ce vote cette fois-ci.

Claude DeBellefeuille: Monsieur le Président, ce que j'attends des libéraux, c'est qu'ils aient du cœur, qu'ils prennent conscience du fait qu'ils ont fait une erreur et qu'ils ont maintenant l'occasion de la réparer.

Il n'y a aucune raison de voter contre ce projet de loi qui améliorera les conditions de vie de nos aînés. C'est documenté. La pension de la Sécurité de la vieillesse est d'environ 750 \$ par mois. Il ne faut pas penser qu'il s'agit d'une fortune. Nous ne quémandons rien. Nous ne demandons rien d'autre que l'équité pour les personnes âgées de 65 à 74 ans.

J'ai hâte d'entendre la partie gouvernementale justifier le fait de ne pas appuyer ce projet de loi, parce qu'il n'y a pas de bonne raison de ne pas le faire. J'ai hâte de les entendre en parler.

• (1810)

[Traduction]

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'exprimer au sujet du projet de loi C-261 et pour mettre en avant les mesures de soutien que le gouvernement du Canada offre aux personnes âgées partout au pays.

Après une vie de dur labeur consacrée à bâtir le pays et à y investir, il est incontestable que les Canadiens méritent de prendre leur retraite sans avoir à craindre la précarité financière. Cette question est devenue encore plus pressante ces dernières années. Le Canada et le reste du monde ont vécu une rupture d'une ampleur sans précédent: une pandémie, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des conflits à l'étranger et un ordre mondial fragile. Tous ces événements ont contribué à la hausse du coût de la vie, les aînés figurant souvent parmi les plus touchés.

Affaires émanant des députés

[Français]

C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral prend des mesures pour rendre la retraite encore plus abordable pour les Canadiens. Nous avons mis en place des mesures ciblées, comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui sera versée dans les comptes bancaires des Canadiens dès vendredi. Cette allocation offrira du soutien supplémentaire aux trois quarts des aînés vivants seuls, environ.

Parallèlement, le Canada dispose de l'un des régimes publics de retraite les plus fiables au monde. Celui-ci comprend la Sécurité de la vieillesse, accessible à tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus, ainsi que le Supplément de revenu garanti, qui offre un soutien additionnel aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent une pension de la Sécurité de la vieillesse.

Cependant, nous savons que, avec l'âge, les revenus ont tendance à diminuer, alors que certaines dépenses, notamment en santé, peuvent augmenter. Cette situation est d'autant plus difficile que les aînés ont moins de possibilités d'augmenter leurs revenus par le travail. Plusieurs risquent ainsi d'épuiser leurs économies au fil du temps. C'est la raison pour laquelle, en 2022, le gouvernement du Canada a instauré une augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés âgés de 75 ans et plus.

[Traduction]

Nous offrons du soutien aux aînés qui en ont le plus besoin, et nous reconnaissons que les Canadiens les plus âgés vivent souvent des problèmes socioéconomiques particuliers et une plus grande précarité financière. Cette décision, qui repose sur des données, permet d'éviter de mettre tous les aînés dans le même panier.

Les données montrent que les personnes âgées de plus de 75 ans sont plus susceptibles de se trouver dans la précarité financière et d'avoir besoin d'aide. La décision d'augmenter de 10 % les prestations de la Sécurité de la vieillesse tient compte de la précarisation des conditions de vie qui survient plus souvent à partir de 75 ans.

Regardons les chiffres de plus près. En 2020, les personnes âgées de 75 ans et plus ont été plus nombreuses à recevoir le Supplément de revenu garanti que les personnes âgées de 65 à 74 ans. Il y a aussi davantage de personnes âgées en situation de handicap dans cette tranche d'âge. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité, en 2017, 47 % des personnes âgées de 75 ans et plus avaient un handicap, contre 32 % des aînés de moins de 75 ans. C'est un écart considérable, qui est souvent associé à des coûts et à des fardeaux financiers supplémentaires.

Cette politique a déjà aidé plus de 3,3 millions de personnes âgées. Celles-ci ont reçu plus de 800 \$ additionnels au cours de la première année de l'augmentation. La prestation, qui est bien sûr indexée, continuera d'augmenter. De plus, cette mesure a permis de sortir près de 21 000 personnes âgées de la pauvreté en 2021 et plus de 31 300 en 2022, dont la majorité était des femmes. Cette bonne décision a été prise au bon moment. Elle est mesurée, ciblée et responsable.

[Français]

La fiabilité et l'efficacité des versements sont tout aussi importantes, surtout pour les aînés qui en dépendent pour répondre à leurs besoins essentiels au quotidien.

En y consacrant le temps et les ressources nécessaires, nous veillons à ce que les prestations essentielles continuent d'être ver-

sées à temps, comme les Canadiens sont en droit de s'y attendre. Ce travail permet de s'assurer que tous les Canadiens reçoivent toutes les prestations auxquelles ils ont droit, de manière fiable et sans interruption de service.

● (1815)

Nous renforçons des programmes comme la Sécurité de la vieillesse tout en veillant à ce qu'ils soient administrés de façon fiable et efficace, en particulier pour les personnes qui en ont le plus besoin.

[Traduction]

Les aînés devraient représenter près de 25 % de la population canadienne d'ici 2059. C'est le groupe d'âge dont la croissance est la plus rapide. Nous devons donc déterminer comment leur apporter le meilleur soutien possible. C'est plus important que jamais.

Au-delà des prestations financières directes, pensons à l'intérêt d'un programme comme Nouveaux Horizons pour les aînés. Il améliore grandement la vie des gens. Il permet à des groupes communautaires d'offrir des programmes qui enrichissent la vie des aînés dans leur quartier. Il aide les aînés à entretenir des liens les uns avec les autres et avec leur collectivité. Il s'agit de créer des espaces là où chaque aîné a sa place. Il s'agit d'appuyer des projets dirigés par des aînés qui les aident à rester actifs, motivés et en relation avec les autres.

Dans ma circonscription, Toronto—St. Paul's, de nombreux organismes bénéficient d'une subvention au titre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. C'est le cas d'un de mes organismes préférés, le centre communautaire Yonge Eglinton, qui propose un formidable éventail de programmes pour aider les aînés à demeurer actifs et impliqués dans leur quartier, à se rencontrer et à vieillir en bonne santé.

Depuis son lancement en 2004, le programme a financé plus de 45 000 projets dans plus de 400 collectivités. Il améliore la vie de plus de 900 000 aînés chaque année. Les investissements dans le programme dépassent maintenant 1 milliard de dollars, et ce n'est pas fini. Cette année, nous avons investi 54 millions de dollars pour concrétiser plus de 2 600 projets communautaires.

Dans Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, la circonscription de la marraine du projet de loi, le gouvernement a financé 12 projets, pour un investissement total de 238 000 \$ au profit des aînés de cette collectivité.

Je me réjouis également d'informer la Chambre que la plus récente période de candidature du programme Nouveaux horizons pour les aînés a été lancée hier. Les organismes de tout le Canada peuvent maintenant solliciter des subventions pouvant atteindre 50 000 \$. Ce montant représente le double du plafond précédent, qui était de 25 000 \$, et vise à soutenir des projets qui améliorent le bien-être des aînés et renforcent leurs collectivités.

Je pense que, comme tous les députés le savent après la mise en œuvre du programme dans les circonscriptions partout au pays, c'est exactement le genre de programme qui change les choses pour les aînés. D'innombrables aînés témoignent de la façon dont les activités financées par ces subventions améliorent leur vie et leur état de santé et les ont rendus plus actifs au sein de la collectivité. C'est assurément une initiative que nous continuons d'appuyer sans réserve.

Affaires émanant des députés

Soutenir les Canadiens âgés a toujours été et demeurera toujours une priorité pour l'actuel gouvernement.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de King—Vaughan. Aujourd'hui, je suis heureuse de parler du projet de loi C-261, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Je tiens à remercier ma collègue du Bloc d'avoir présenté cet important projet de loi et d'avoir contribué aux discussions au sujet de l'aide aux personnes âgées partout au pays.

Avant de commencer, je tiens à saluer les aînés qui ont bâti ce pays. Comme beaucoup de députés le savent, j'ai eu la chance d'être élevée par ma grand-mère et mon arrière-grand-mère. Elles m'ont enseigné quelques-unes des grandes leçons de la vie. Elles m'ont inculqué l'importance d'aider ses voisins, de vivre selon ses moyens, d'épargner pour les mauvais jours et de remettre les choses dans un meilleur état que celui où nous les avons trouvées. Comme tant de grands-parents d'un bout à l'autre du pays, elles prêchaient par l'exemple.

Les aînés ont bâti les collectivités dans lesquelles nous vivons. Ils ont élevé des familles, lancé des entreprises, fait d'innombrables heures de bénévolat et contribué à la prospérité dont nous jouissons en tant que Canadiens. Après une vie de dur labeur, ils méritent de prendre leur retraite dans la dignité et la sécurité financière. Pourtant, pour trop d'aînés aujourd'hui, cette promesse est de plus en plus hors de portée. Le Canada traverse une crise de l'abordabilité qui exerce une pression réelle sur les revenus fixes. Le coût du logement a fortement augmenté. Les prix à l'épicerie demeurent élevés, et les produits de première nécessité, des services publics au transport, continuent de peser sur le budget des ménages. Les aînés n'ont pas l'option de simplement gagner plus d'argent pour pouvoir en garder plus. Quand les prix augmentent, leur pouvoir d'achat diminue. C'est la réalité à laquelle sont confrontés les aînés de King—Vaughan et de tout le pays.

Voilà pourquoi le projet de loi C-261 est si important. En 2021, le gouvernement a augmenté la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10 % pour les aînés de plus de 75 ans. Cette décision a créé deux classes d'aînés. Une personne âgée de 74 ans reçoit un niveau de soutien, tandis qu'une personne âgée de 75 ans en reçoit un autre. La question que de nombreux aînés m'ont posée est simple: pourquoi? Pourquoi considère-t-on qu'un aîné est plus méritant qu'un autre? Pourquoi l'abordabilité devient-elle soudainement un problème à 75 ans, mais pas à 74 ans?

La réalité, c'est que l'inflation ne fait pas de distinction selon l'âge. Le coût de l'épicerie, du chauffage domestique ou d'une ordonnance est le même. De nombreux aînés de 65 à 74 ans doivent composer avec les mêmes problèmes que les aînés de 75 ans et plus. Ils ont un revenu fixe et voient le coût des produits de première nécessité augmenter sans cesse.

Au cours des dernières années, j'ai parlé avec des aînés de partout au pays. Des gens m'ont dit qu'ils réduisent leurs dépenses d'épicerie. Des aînés m'ont dit qu'ils reportent des rendez-vous médicaux, qu'ils repoussent des réparations domiciliaires et qu'ils s'inquiètent de savoir si leur épargne-retraite sera suffisante.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que bon nombre des aînés qui subissent les plus grandes pressions financières sont ceux qui vivent seuls. Un aîné vivant seul ne paie pas la moitié du loyer parce qu'il est seul. Il ne paie pas la moitié de la facture d'électricité ni la moitié des impôts fonciers. Un aîné vivant seul doit souvent

assumer des coûts plus élevés par rapport à son revenu, puisqu'il n'a personne avec qui les partager. Beaucoup d'aînés sont veufs. Beaucoup sont des femmes qui ont passé des décennies à élever leur famille, à prendre soin de leurs proches et à contribuer à la collectivité. Une veuve de 68 ans vivant seule peut avoir les mêmes problèmes liés au coût de la vie qu'une personne de 76 ans.

• (1820)

Le projet de loi bonifierait l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti. Il s'agit d'une autre mesure importante. Beaucoup d'aînés choisissent de continuer à travailler. Certains le font parce qu'ils aiment rester actifs. D'autres le font parce qu'ils veulent arrondir leur revenu de retraite en raison de la crise du coût de la vie provoquée par le gouvernement libéral. Les conservateurs croient que le travail devrait être récompensé, et non pénalisé. Les aînés qui sont en mesure de travailler, qui veulent travailler et qui choisissent de travailler devraient pouvoir gagner de l'argent et en conserver une plus grande part sans être assujettis à des mesures de récupération. À une époque où de nombreux secteurs continuent de faire face à des pénuries de main-d'œuvre, les aînés d'expérience apportent une valeur inestimable aux lieux de travail grâce à leur mentorat, à leur formation et à leur leadership. Nous devrions encourager leurs contributions, et non les décourager.

Des données récentes confirment à quel point les répercussions de la crise du coût de la vie sur ces aînés sont devenues généralisées à cause des libéraux. Selon le rapport Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada, les aînés représentent maintenant 8,3 % de tous les clients des banques alimentaires, comparativement à 6,8 % en 2019. Parallèlement, les banques alimentaires enregistrent plus de 2,2 millions de visites en un seul mois, un chiffre qui bat tous les records.

Le National Institute on Aging a également souligné que la précarité financière chez les personnes âgées est de plus en plus liée à des facteurs structurels, tels que le coût du logement, l'inflation et le fait de vivre seul. En particulier, les personnes âgées qui habitent seules, notamment les femmes âgées, sont exposées à un risque nettement plus élevé d'insécurité économique en raison de leurs revenus fixes et de la hausse du coût des produits essentiels. Dans l'ensemble, ces conclusions montrent que les pressions liées au coût de la vie ne se limitent pas à une mince tranche d'âge, mais qu'elles touchent l'ensemble des aînés d'un bout à l'autre du Canada, qu'ils aient 65, 75 ou 85 ans.

Je suis consciente que cette mesure va se heurter à des obstacles. À l'instar de son prédécesseur, le projet de loi C-319, ce projet de loi nécessitera probablement la recommandation royale, car il suppose de nouvelles dépenses publiques. J'espère que mes collègues du gouvernement libéral sauront reconnaître, cette session-ci, que les difficultés financières ne commencent pas à l'âge de 75 ans. Les personnes âgées méritent d'être traitées équitablement, ce qui signifie qu'il faut venir en aide à tous les aînés qui souffrent de la hausse du coût de la vie due à la mauvaise gestion du gouvernement libéral.

Les conservateurs ont toujours défendu les intérêts des personnes âgées. Ils considèrent qu'elles doivent être en mesure de payer leur épicerie, leurs médicaments et leur logement. Ils considèrent aussi que, si elles choisissent de continuer à travailler, elles devraient être récompensées plutôt que pénalisées par le gouvernement. Les conservateurs croient qu'après une vie de dur labeur, elles méritent que le gouvernement respecte leur contribution et comprenne leurs difficultés.

Alors que le Parlement est saisi de ce projet de loi, j'espère que les députés se souviendront des aînés qui sont souvent laissés pour compte, de la veuve qui vit seule, de la personne âgée qui est locataire et dont le revenu est fixe, et du Canadien d'un certain âge qui a fait tout son possible, mais qui a du mal à gérer la hausse des coûts en raison de la crise de l'abordabilité provoquée par le gouvernement libéral. Le projet de loi C-261 ne résoudrait pas tous les problèmes que les aînés doivent surmonter, mais il contribuerait à rétablir l'équité dans un système qui traite actuellement certains aînés différemment simplement à cause de leur âge.

C'est pourquoi j'appuierai le projet de loi C-261 et j'encourage tous les députés à en faire autant.

● (1825)

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous débattons d'une question simple, mais fondamentale: est-il acceptable que des personnes qui ont travaillé toute leur vie, qui ont élevé leur famille, qui ont payé de l'impôt et qui ont bâti nos communautés vivent aujourd'hui dans la précarité?

Le projet de loi C-261, déposé et débattu avec vigueur par ma collègue de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, vise à rétablir l'équité entre les aînés et à leur permettre de vivre dans la dignité.

Depuis des années, le Bloc québécois réclame une hausse de la Sécurité de la vieillesse pour tous les aînés, dès 65 ans, parce que la dignité ne commence pas à 75 ans. Les deux classes d'aînés, c'est une injustice créée par Ottawa. En 2021, le gouvernement fédéral a accordé une hausse de 10 % de la Sécurité de la vieillesse uniquement aux personnes âgées de 75 ans et plus. Je me rappelle que nous avons vu venir le coup, et, dès la campagne électorale de 2019, nous dénoncions la création de deux classes d'aînés. Cette décision a créé deux classes d'aînés: ceux qui ont droit à une bonification et ceux qui sont laissés de côté. Pourtant, les coûts de l'épicerie, du logement, du transport, des assurances, de l'électricité et des médicaments augmentent aussi pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans.

Le Québec compte environ 1,09 million de personnes âgées de 65 à 74 ans, contre environ 875 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Ça signifie que la majorité des aînés a été exclue de cette hausse. Le Bloc québécois refuse cette injustice. On ne peut pas reconnaître la vulnérabilité des aînés tout en excluant une grande partie d'entre eux. La réalité économique est difficile. En mars 2025, près de 744 000 Québécois recevaient le Supplément de revenu garanti — c'est le signe que de nombreux aînés vivent avec des revenus très modestes. Plus de 53 % des Québécois de 65 ans et plus vivent avec moins de 35 000 \$ par année. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que 32,5 % vivent avec moins de 25 000 \$ par année. Ce ne sont pas des chiffres abstraits, ce sont des personnes qui doivent parfois choisir entre payer leur loyer, acheter leurs médicaments, se nourrir convenablement ou chauffer leur logement.

Selon les témoignages rapportés, certaines personnes retraitées vivent avec environ 1 960 \$ ou 2 000 \$ par mois. Une fois qu'on a payé le loyer, l'électricité, les assurances, le téléphone, les frais de transport et les médicaments, il en reste très peu pour l'épicerie et les imprévus. Ici, on ne parle pas de confort, mais de survie financière. La crise du logement, elle frappe aussi les aînés. Ça aussi, il faut en parler. La crise du logement ne touche pas seulement les jeunes familles, elle frappe aussi durement les aînés. L'Observatoire

Affaires émanant des députés

québécois des inégalités indique que le logement est devenu inabordable pour plus de la moitié des ménages composés de personnes âgées de 65 ans et plus parmi les 20 % les plus pauvres. Près du quart des ménages âgés vivent dans un logement qui n'est pas jugé acceptable, c'est-à-dire qu'il ne répond pas aux critères d'abordabilité, de qualité et de taille adéquate.

Les travaux sur l'itinérance réalisés par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées ont fait ressortir une réalité de plus en plus préoccupante: les personnes âgées se trouvent à risque d'itinérance après une hausse de loyer, une éviction, une séparation ou le décès d'un conjoint. Pour une personne âgée vivant avec un revenu fixe, une hausse de loyer de quelques dizaines ou centaines de dollars peut faire basculer tout l'équilibre financier. Après une vie entière de travail, personne ne devrait avoir peur de se retrouver sans logement.

La pauvreté des aînés, c'est aussi un défi sur le plan de la santé. Quand une personne âgée n'a pas assez d'argent, elle ne coupe pas dans le superflu, elle coupe dans l'essentiel. Elle coupe dans l'épicerie; elle reporte l'achat de médicaments; elle évite certains déplacements médicaux; elle réduit le chauffage; et elle s'isole, parce qu'elle n'a plus les moyens de sortir, de se déplacer ou de participer à des activités. La pauvreté des aînés devient alors un défi de santé publique, de sécurité alimentaire, de santé mentale et de dignité humaine.

Les femmes aînées sont particulièrement vulnérables; ça aussi, on l'entend. Les femmes âgées vivent une précarité particulière. Au Québec, le revenu médian, après impôt, des femmes de 65 ans et plus est d'environ 24 100 \$, comparativement à 34 200 \$ pour les hommes. Cette différence s'explique notamment par des carrières interrompues, des emplois moins bien rémunérés, du travail à temps partiel et des années consacrées aux soins des enfants, des proches ou d'un conjoint malade. Les femmes aînées sont aussi plus nombreuses à vivre seules, notamment après un veuvage ou une séparation.

● (1830)

Lors des travaux du Comité permanent de la condition féminine, plusieurs témoins ont rappelé que la précarité financière peut maintenir les femmes dans des situations de violence conjugale, psychologique ou économique. Quand une femme n'a pas les moyens de se reloger, de payer un dépôt, de meubler un appartement ou d'assurer sa sécurité financière, elle peut rester dans une situation dangereuse parce qu'elle n'a tout simplement pas d'autre option. Augmenter le revenu des femmes aînées n'est donc pas seulement une mesure économique. C'est aussi une mesure de sécurité, d'autonomie et de protection.

Les comités ont aussi fait ressortir l'importance de mieux comprendre la violence économique. Certaines femmes n'ont jamais eu le plein contrôle de leurs finances. D'autres dépendent financièrement d'un conjoint. Certaines ont peur et ont peu d'épargne. Elles ont peu de fonds de retraite privés et peu de marge de manœuvre. Quand arrive la retraite, une séparation ou le décès du conjoint, elles se retrouvent dans une grande vulnérabilité. L'isolement aggrave aussi la situation. Une personne âgée isolée a moins accès à l'information, moins de soutien pour remplir des formulaires, moins de réseaux pour trouver un logement et moins de personnes vers qui se tourner en cas de crise. Le revenu de base devient alors un outil concret pour réduire la dépendance, la vulnérabilité et l'isolement.

Affaires émanant des députés

Les aînés veulent aussi contribuer à notre société. C'est un autre aspect du projet de loi. Il faut sortir du préjugé voulant que les aînés soient seulement des bénéficiaires de services. Plus de 170 000 Québécois âgés de 65 ans et plus occupent un emploi. Plus de la moitié travaillent à temps plein. De plus, 81 % des personnes âgées se considèrent en bonne, très bonne ou excellente santé. Plusieurs veulent rester actifs, transmettre leur expérience, travailler quelques heures, faire du bénévolat, soutenir leur famille ou contribuer à leur communauté. Le problème, c'est que le système actuel peut les pénaliser lorsqu'ils souhaitent gagner un revenu d'appoint. C'est pourquoi le projet de loi propose aussi d'augmenter l'exemption des revenus d'emploi de 5 000 \$ à 6 500 \$. Cette mesure permettrait aux aînés qui le désirent de travailler un peu plus sans être pénalisés dans le calcul de leurs prestations.

Le projet de loi C-261 repose sur deux mesures principales. Premièrement, il augmente de 10 % la pleine pension de la Sécurité de la vieillesse pour tous les pensionnés de 65 ans et plus. Concrètement, pour les aînés de 65 à 74 ans, cela permettrait d'atteindre le même montant que les personnes de 75 ans et plus. Deuxièmement, il fait passer l'exemption des revenus d'emploi de 5 000 \$ à 6 500 \$ dans le calcul du Supplément de revenu garanti. Ces deux mesures poursuivent le même objectif: donner plus d'air aux aînés, reconnaître leur contribution et leur permettre de vivre avec plus de dignité.

Je veux répondre à certaines critiques. Certains diront que cette mesure coûte trop cher. Cependant, la vraie question est la suivante: combien coûte l'inaction? Combien coûte l'itinérance chez les aînés? Combien coûte une hospitalisation évitable parce qu'une personne a réduit ses médicaments ou son alimentation? Combien coûte l'isolement social? Combien coûte le fait de baisser leurs revenus et de laisser des femmes âgées dans des situations de violence parce qu'elles n'ont pas les moyens de partir? Investir dans les revenus des aînés, c'est prévenir des problèmes sociaux beaucoup plus graves et beaucoup plus coûteux.

D'autres craignent que la hausse de la Sécurité de la vieillesse réduise le Supplément de revenu garanti. Or, une hausse de la Sécurité de la vieillesse n'affecte pas la rente du Régime de rentes du Québec et ne réduit pas automatiquement le Supplément de revenu garanti. Il peut y avoir des effets particuliers selon certaines situations fiscales, mais les mesures visent manifestement à améliorer le revenu disponible de la grande majorité des aînés.

C'est une question de cohérence, finalement. Le gouvernement affirme vouloir lutter contre la pauvreté. Il affirme vouloir prévenir l'itinérance. Il affirme vouloir soutenir les femmes victimes de violence. Il affirme vouloir favoriser le vieillissement actif. On ne peut pas prétendre lutter contre la précarité des aînés tout en maintenant une politique qui exclut la majorité d'entre eux. Toutefois, le gouvernement refuse encore de corriger une injustice évidente envers les personnes âgées de 65 à 74 ans.

En conclusion, les aînés ont bâti nos communautés. Ils ont travaillé, payé des impôts, élevé des familles, soutenu des proches, construit des entreprises, fait vivre nos régions et transmis leur expérience. Aujourd'hui, plusieurs vivent avec moins de 25 000 \$ ou 35 000 \$ par année, pendant que le coût du logement, de l'épicerie, des médicaments et des services essentiels continue d'augmenter. Le projet de loi C-261 est une question d'équité, de respect et de dignité. C'est aussi une réponse concrète aux risques d'itinérance, à la pauvreté des femmes âgées, à l'isolement, à la violence économique et à la perte de pouvoir d'achat. Nous avons le devoir de corriger

l'injustice créée entre les aînés de 65 à 74 ans et les aînés de 75 ans et plus.

Le Bloc québécois invite donc tous les parlementaires à soutenir ce projet de loi et à envoyer un message clair aux aînés pour leur dire qu'ils comptent, qu'ils ont contribué et qu'ils méritent de vivre et de vieillir dignement. Je vous invite sérieusement à briser cette injustice et à faire preuve de dignité à la Chambre. J'espère qu'il y aura des libéraux qui militeront pour briser la ligne de parti et qui voteront pour ce projet de loi.

• (1835)

[Traduction]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler d'une question importante pour les Canadiens de toutes les régions du pays, à savoir comment nous pouvons mieux soutenir les aînés et nous assurer qu'ils peuvent vivre et vieillir de manière autonome, dans la dignité et la sécurité.

Les aînés ont contribué à bâtir le Canada que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont fondé des familles, créé des entreprises, contribué à leur communauté, donné de leur temps et renforcé l'économie en travaillant fort pendant des dizaines d'années. Par exemple, dans la circonscription Honoré-Mercier, les Italo-Canadiens ont contribué à bâtir Rivière-des-Prairies il y a des dizaines d'années. Grâce à leur excellent travail, nous avons bâti une communauté solide.

Pendant que j'y suis, j'aimerais également souhaiter aux Italiens âgés de ma circonscription un joyeux Mois du patrimoine italien.

Les aînés méritent de vivre leur retraite dans la dignité et la sécurité, avec le soutien de programmes publics solides. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour renforcer le système de revenu de retraite du Canada et améliorer la sécurité financière des Canadiens âgés. Nous avons augmenté la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10 % pour les personnes de 75 ans et plus, en réponse aux données qui montraient que plus les gens avancent en âge, plus ils ont de dépenses.

Nous avons également renforcé le Régime de pensions du Canada pour que les futurs retraités puissent recevoir des prestations de retraite plus élevées. D'ailleurs, dans la récente mise à jour économique du printemps, le gouvernement a signalé son intention de réduire le taux de cotisation au Régime de pensions du Canada à 9,5 %.

De plus, conscients de la hausse du coût de la vie, nous avons apporté un soutien ciblé aux Canadiens. Des mesures telles que la suspension de la taxe d'accise fédérale sur les carburants, la réduction de l'impôt sur le revenu pour les Canadiens de la classe moyenne et les investissements dans le logement, les infrastructures et l'économie viennent en aide aux Canadiens de tout le pays, quel que soit leur âge.

Il est important de reconnaître l'intention derrière le projet de loi C-261. Tous les députés de la Chambre partagent l'objectif d'améliorer le bien-être des aînés. Je pense par exemple à mon collègue de Winnipeg-Nord, qui est probablement l'un des plus ardents défenseurs des aînés et qui nous inspire tous ici aujourd'hui. Nous reconnaissons que de nombreux aînés sont confrontés à des pressions financières et que la sécurité du revenu reste un problème criant. Cependant, il est également important de garantir une approche équilibrée et durable pour le régime de pensions canadien afin qu'il puisse aussi profiter aux générations futures.

Lorsque notre gouvernement a augmenté de 10 % la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans et plus, cette décision s'appuyait sur des données montrant que les aînés plus âgés sont généralement confrontés à une plus grande vulnérabilité financière. À mesure que les Canadiens vieillissent, ils sont plus susceptibles de voir leur santé se détériorer, de voir leurs dépenses de santé augmenter et de se trouver dans l'incapacité d'accroître leur revenu au moyen d'un emploi. Ils sont également plus susceptibles d'épuiser leurs économies et leurs autres sources de revenu de retraite. Il s'agit d'une décision judicieuse étayée par des données.

En ce qui concerne la proposition visant à augmenter le montant de l'exemption pour le calcul du Supplément de revenu garanti, nous reconnaissons l'intérêt d'aider les aînés qui choisissent de rester sur le marché du travail. De nombreux Canadiens âgés continuent de travailler à temps partiel, que ce soit pour compléter leur revenu, rester actifs ou simplement entretenir des liens sociaux. C'est pourquoi, en 2019, le gouvernement fédéral a porté l'exemption des gains du Supplément de revenu garanti à 5 000 \$, permettant ainsi aux aînés de continuer à toucher l'intégralité de leur pension sans être pénalisés pour avoir consacré un peu de temps à compléter leur revenu.

La population canadienne vieillit. Le nombre de personnes âgées augmente rapidement, y compris dans ma propre circonscription, et les dépenses liées au programme de revenu de retraite ne cessent de croître. Cette réalité exige des décisions politiques mûrement réfléchies, qui tiennent compte de l'importance de notre système de retraite public et de la population active actuelle, qui soutient le système et s'attend à ce qu'il subviene à ses besoins lorsqu'elle prendra sa retraite.

Le gouvernement sait que le soutien aux aînés et l'investissement dans la jeunesse canadienne ne sont pas des priorités incompatibles. Nous pouvons et devons mener ces deux actions de front. C'est pourquoi nous avons appuyé des mesures visant à renforcer et à protéger les prestations de retraite des aînés, tout en investissant dans le logement, la formation professionnelle, l'éducation et les mesures d'abordabilité, afin d'aider les jeunes Canadiens à se bâtir un avenir sûr et de stimuler la croissance économique.

Tous les députés souhaitent que les aînés puissent vivre dans la dignité et la sécurité financière. Nous partageons tous la même volonté de veiller à ce que les Canadiens âgés bénéficient du soutien dont ils ont besoin. Pour les générations qui ont bâti notre pays, cet engagement reste inébranlable.

● (1840)

[Français]

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole — on n'était pas sûr que j'aurais suffisamment de temps pour le faire.

Je tiens à remercier mes deux collègues du Bloc québécois, qui ont parlé avec éloquence, ainsi que ma collègue de King—Vaughan, qui a prononcé un discours vraiment poignant au sujet des personnes âgées. Si elle est capable de le faire, c'est parce qu'elle parcourt de nombreuses circonscriptions. En tant que porte-parole du Parti conservateur du Canada en matière d'aînés, elle est bien au fait de tout ce qui concerne les personnes âgées et de ce qui les touche, particulièrement quand on parle du coût de la vie.

Je pense que, à la Chambre, nous avons tous une occasion à saisir. En tant que députés, nous avons l'occasion de mettre à profit le

Affaires émanant des députés

pouvoir que nous avons pour corriger une situation qui met à mal les personnes âgées de 65 ans et plus. Je nous souhaite à tous d'avoir suffisamment de dignité et de clairvoyance pour faire preuve de compassion et pour passer à l'action.

Le problème est très simple: en 2021, le gouvernement libéral a décidé de poser un geste important, un beau geste, en augmentant de 10 % la pension des personnes âgées de 75 ans et plus. Cependant, il s'est arrêté en chemin. Dans sa démarche, il a oublié une partie importante des aînés, soit les personnes âgées de 65 à 74 ans. Elles ont été complètement exclues de cette augmentation. Ça a créé une iniquité et une situation inusitée. En tant que parlementaires, en tant que personnes qui rencontrent constamment des aînés, nous ne pouvons pas tolérer qu'une telle situation se poursuive. Il faut absolument saisir l'occasion de rectifier le tir.

Nos collègues du Bloc québécois ont essayé de le faire une première fois. Tout le monde ici était d'accord, sauf les libéraux. Si le projet de loi est mort au Feuilleton, c'est parce que la recommandation royale était nécessaire, puisque des dépenses y étaient rattachées.

Infatigable, ma collègue a de nouveau déposé un projet de loi. Têtu comme nous sommes, nous avons décidé de l'appuyer, encore une fois. Nous donnons ainsi l'occasion à nos collègues ministériels et au gouvernement de passer à l'action et de rectifier le tir.

Les personnes âgées, ce ne sont pas des quêteuses. Ce sont des gens qui ont travaillé fort toute leur vie, qui ont contribué à la société, et qui, à l'âge de 65 ans, ont besoin de revenus, surtout en ces temps très difficiles où le coût de la vie a atteint des sommets jamais vus depuis 40 ans. Alors que leur revenu fixe demeure le même, le coût de la vie continue de leur causer des maux de tête. Qu'il s'agisse de l'alimentation, des médicaments ou du logement, ces personnes n'arrivent plus.

Ce que dit le projet de loi, c'est qu'on va être bon joueur et qu'on va corriger la situation. Quelqu'un quelque part a commis une erreur, et on va la corriger. Nous allons permettre aux personnes âgées de 65 à 74 ans de bénéficier de la même augmentation, soit une augmentation de 10 %, que celle accordée aux personnes âgées de 75 ans et plus en 2021.

Une autre approche intéressante du projet de loi, c'est qu'on donne aux personnes âgées qui le souhaitent la possibilité de continuer à travailler sans être pénalisées parce que leurs revenus sont trop importants. Ça vient jouer dans l'établissement du montant qu'elles peuvent recevoir dans le cadre du Supplément de revenu garanti.

● (1845)

Le projet de loi de Mme DeBellefeuille propose de passer de 5 000 à 6 500 \$ pour permettre justement de bien refléter la situation dans laquelle se mettent plusieurs aînés qui décident de travailler. Plusieurs le font, disons-le, parce qu'ils n'arrivent pas; d'autres le font parce que c'est bon aussi pour leur moral et pour leur santé. Néanmoins, ce n'est pas normal qu'on vienne par en arrière prendre les sous de ces gens-là.

Je dis bravo à ma collègue.

● (1850)

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle à l'honorable députée qu'elle ne peut pas utiliser le nom de ses collègues à la Chambre.

Motion d'ajournement

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

millions de Canadiens qui sont représentés par le Congrès du travail du Canada, l'absence de ce dernier au sein du conseil consultatif est une omission très grave.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

* * *

[Traduction]

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, l'acier n'est pas une marchandise comme les autres: c'est l'épine dorsale de notre économie. Sans acier, pas de ponts, pas de réseaux de transport en commun, pas de logements, pas de projets énergétiques ni de secteur manufacturier. Il en va de notre souveraineté économique et, à défaut de pouvoir le produire ici, cette souveraineté est compromise.

Des métallurgistes étaient à Ottawa récemment pour rappeler cette réalité au gouvernement, et ils ont été très clairs. Ils n'étaient pas là pour les caméras, mais pour demander un plan. Ils réclament une stratégie nationale pour l'acier, conscients d'une chose que le gouvernement tend à oublier: une économie nationale ne se bâtit pas en écartant ceux qui en sont les véritables bâtisseurs.

Le Syndicat des Métallos demande l'adoption d'une stratégie nationale globale pour l'acier, une stratégie qui mise sur des investissements dans les capacités nationales, le renforcement des chaînes d'approvisionnement et la protection des bons emplois syndiqués partout au pays. Le Congrès du travail du Canada, qui représente plus de 3 millions de travailleurs, partage cette position et affirme tout aussi clairement que les travailleurs doivent participer aux discussions lorsque leur avenir est en jeu. Pour l'instant, ce n'est pas ce qui se passe. Les dirigeants d'entreprise et les proches du parti au pouvoir sont présents au sein des organes de consultation, mais les travailleurs, eux, sont mis de côté ou peu considérés. Les bâtisseurs de l'économie se retrouvent ainsi relégués à un rôle secondaire dans les décisions qui orientent son avenir.

Cela m'amène à me poser une question toute simple: comment le gouvernement peut-il affirmer que les intérêts des travailleurs lui tiennent à cœur alors qu'il exclut ceux-ci des négociations?

Nous avons vu ce qui se passe quand on investit dans les capacités sidérurgiques canadiennes. À Sault Ste. Marie, les récents investissements dans l'acier, appuyés par le Syndicat des Métallos et la section locale 2251, ont permis de moderniser la production, ce qui représente une avancée considérable, mais il s'agit d'une initiative ponctuelle. Ce n'est pas une stratégie, et ce dont le pays a besoin, c'est d'une stratégie pour aller de l'avant. Lorsque l'industrie sidérurgique est forte, les communautés où travaillent les métallurgistes sont fortes, et lorsque l'industrie sidérurgique s'affaiblit, tout le reste suit.

J'ai posé deux questions toutes simples au gouvernement. Travaillera-t-il avec le Syndicat des Métallos pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie industrielle globale pour l'industrie de l'acier? Pourquoi a-t-il exclu les travailleurs, c'est-à-dire le Syndicat des Métallos, ainsi que le Congrès du travail du Canada de son conseil consultatif sur l'Accord Canada—États-Unis—Mexique? Bien sûr, nous nous réjouissons qu'Unifor en fasse partie, mais pour les trois

Nous traversons une période d'instabilité commerciale extraordinaire. Les droits de douane et les perturbations commerciales en provenance des États-Unis n'ont rien d'abstrait. Ils sont réels et ils nuisent déjà aux travailleurs canadiens. Ce n'est pas qu'une question de chiffres. Il y a des gens qui n'arrivent pas à payer leur hypothèque et leurs factures et qui se demandent d'où viendra leur prochain chèque de paie.

Il faut agir de toute urgence et il faut que le gouvernement soit conscient des répercussions de cette situation sur les travailleurs canadiens.

● (1855)

[Français]

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux commentaires formulés par l'honorable députée d'Edmonton Strathcona concernant la politique « Achetez canadien » et l'utilisation de matériaux canadiens dans les projets publics.

Nous avons pris des mesures décisives et sans précédent pour aider les producteurs canadiens d'acier et d'aluminium à obtenir une plus grande part du marché canadien. Dans cette optique, l'un des éléments phares de notre réponse aux droits de douane américains consiste à faire en sorte qu'à l'avenir, nous soyons notre meilleur client. À cette fin, nous accordons la priorité à l'acier et à l'aluminium canadiens dans les marchés publics grâce à notre politique « Achetez canadien ». Cette politique garantit que les fournisseurs canadiens sont prioritaires dans les dépenses fédérales. Par exemple, l'acier et l'aluminium canadiens seront utilisés dans les futures infrastructures telles que les ports, les ponts et les projets énergétiques.

La politique « Achetez canadien » du gouvernement canadien stimule notre économie en soutenant les entreprises et les travailleurs locaux. En orientant les marchés publics vers les entreprises canadiennes, nous conservons les investissements à l'intérieur de nos frontières, soutenons les petites et moyennes entreprises et renforçons la résilience des chaînes d'approvisionnement. Cette approche contribue à créer des emplois bien rémunérés, encourage la production locale et réduit la dépendance à l'égard des marchés mondiaux incertains. Elle garantit également que l'argent des contribuables procure le maximum d'avantages aux collectivités tout en favorisant une production durable et fiable. Il est important de noter qu'en agissant ainsi, nous ne fermons pas nos frontières, mais nous bâtissons plutôt une économie plus forte et plus autonome qui place le Canada sur la voie de la prospérité à long terme et de la croissance partagée.

Pour faciliter davantage cette transition, grâce notamment au Fonds de réponse stratégique de 5 milliards de dollars, nous soutenons les entreprises qui réorientent leur production vers les chaînes d'approvisionnement canadiennes. Ce programme permettra aux entreprises canadiennes de l'acier et de l'aluminium de bénéficier du soutien nécessaire pour fabriquer des produits qui sont en demande sur le marché intérieur, mais qui ne sont pas encore fabriqués ici. De plus, dans un contexte commercial marqué par un protectionnisme croissant, le besoin constant d'investissements dans la fabrication de matériel de défense et les infrastructures essentielles aide les entreprises canadiennes à réorienter leur production vers les besoins nationaux.

Notre gouvernement continue de se concentrer sur la stimulation de la demande intérieure afin que les entreprises canadiennes et les travailleurs des secteurs de l'acier et de l'aluminium puissent maintenir et développer leurs activités. Avant tout, nous continuerons à soutenir les travailleurs et les entreprises canadiennes touchés par l'instabilité causée par les droits de douane arbitraires et injustes imposés par le gouvernement américain.

[Traduction]

Heather McPherson: Monsieur le Président, cette réponse montre que le gouvernement n'agit pas avec l'urgence dont les travailleurs ont besoin. Au lieu de leur faire une place à la table et de proposer une véritable stratégie, le gouvernement fait des annonces sans rendre de comptes ni consulter ou inclure qui que ce soit, et il utilise des fonds publics sans offrir de garanties.

C'est pourquoi les néo-démocrates disent très clairement que chaque dollar fédéral dépensé pour soutenir l'industrie canadienne doit être assorti non pas d'engagements volontaires et de bonnes intentions, mais de conditions exécutoires et de protections juridiques contraignantes pour les emplois, la production et les travailleurs canadiens. Il ne faut plus faire de chèques en blanc aux entreprises ni de promesses rompues aux travailleurs. Si les contribuables assument les risques, les travailleurs méritent d'en tirer profit. Ce n'est pas une idée radicale. C'est une question de reddition de comptes élémentaire.

[Français]

Carlos Leitão: Monsieur le Président, le gouvernement reste en communication constante avec les entreprises et les travailleurs des industries de l'acier et de l'aluminium.

Le 29 avril, le nouveau Comité consultatif sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis, mis en place par le premier ministre, a tenu sa première rencontre. Ce forum nous permettra de mieux comprendre les répercussions de la situation et de renforcer notre capacité à réagir aux développements futurs.

Bien que des réponses rapides restent importantes à court terme, notre gouvernement continuera de travailler avec l'industrie pour élaborer des stratégies à long terme qui renforcent la résilience, soutiennent les travailleurs et positionnent les entreprises canadiennes pour qu'elles réussissent dans un marché nord-américain en constante évolution et concurrentiel.

Nous protégerons les intérêts canadiens et favoriserons toujours un commerce international stable, prévisible et équitable.

Motion d'ajournement

• (1900)

[Traduction]

LA SANTÉ

Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC): Monsieur le Président, nous sommes ici ce soir parce que, le 6 mai, j'ai demandé à la ministre de la Santé libérale combien d'argent supplémentaire elle comptait allouer à Inforoute Santé du Canada, étant donné que celle-ci avait gaspillé 300 millions de dollars dans le projet Prescription sans aucun avantage tangible pour le contribuable. Elle a répondu que le comportement du PDG d'Inforoute Santé du Canada était « [totalement] inacceptable », et que c'était la raison pour laquelle elle avait demandé au conseil d'administration de le congédier. Elle a ensuite dit qu'elle allait accorder 50 millions de dollars supplémentaires à Inforoute Santé du Canada cette année. Je dois dire que je lui suis reconnaissant d'avoir donné une réponse claire et chiffrée plutôt que d'esquiver la question. C'est louable. Cependant, cette réponse claire et chiffrée était tout à fait inacceptable.

Pourquoi donnerait-elle cette année encore 50 millions de dollars à un organisme aussi contre-productif? Voilà ma question.

Comme j'ai un peu plus de temps, je tiens à préciser que j'ai pris ce soir l'initiative sans précédent d'envoyer cette question par courriel à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé et au personnel de la ministre de la Santé. Je n'enfreindra jamais les règles de la Chambre en indiquant la présence ou l'absence d'un député. Je tiens néanmoins à dire que j'ai le terrible pressentiment que je vais être déçu et qu'aucune d'entre elles ne répondra à ma question ce soir.

Quand le président de cet organisme a comparu devant le comité de la santé, je lui ai demandé si, au bout de 20 ans, après que son organisme a reçu 4 milliards de dollars, il pouvait nommer un seul programme concret, quelque chose que son organisme a géré, dirigé, construit ou conçu, dont les contribuables tirent actuellement des avantages. Il ne le pouvait pas. Il s'est contenté de dire que son organisme a utilisé beaucoup de fonds fédéraux et il a répondu par de vagues platitudes.

Il me semble qu'Inforoute Santé du Canada est devenue une caisse noire. Les libéraux y injectent de l'argent, puis des proches du Parti libéral distribuent les fonds, notamment à des entreprises de lobbying comme Crestview Strategy et, je crois, Summer Strategies. De toute évidence, c'est un organisme qui est mal géré. Les libéraux disent qu'il est indépendant, mais il suffit que la ministre de la Santé donne un coup de téléphone pour faire congédier son PDG.

Pourquoi les libéraux donneraient-ils cette année 50 millions de dollars de plus à un organisme aussi contre-productif?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député n'est pas déçu que je fournisse une réponse ou un point de vue sur une question très importante.

Il y a une grande différence entre l'approche des conservateurs et celle du gouvernement en ce qui concerne l'importante question des soins de santé. Le problème que le gouvernement tente de régler touche à Internet et à l'intelligence artificielle et il concerne de nombreuses parties prenantes. L'objectif est de voir comment nous pouvons offrir un meilleur service aux Canadiens dans le domaine des soins de santé en général.

Motion d'ajournement

J'ai eu l'occasion de consulter un médecin ou deux au cours des six derniers mois, et j'ai trouvé très intéressant de voir un médecin consulter des renseignements sur son ordinateur, faire une demande d'ordonnance et voir les médicaments que j'ai reçus. Quand les gens se rendent d'un cabinet de médecin à un autre, puis à une pharmacie, je soupçonne que tous reçoivent des renseignements très semblables, des renseignements qui sont avantageux pour le consommateur ou le client, la personne qui les reçoit.

Je mentionne cet exemple parce qu'il m'apparaît important de comprendre que, dans le contexte de ces avancées technologiques, le gouvernement national a un rôle à jouer pour ce qui est de trouver des façons de compléter les réformes, de les diriger à bien des égards, ou de gérer les changements nécessaires pour fournir aux Canadiens les services de santé de qualité auxquels ils s'attendent et qu'ils méritent. Cela signifie que, parfois, quand nous assumons ce rôle de chef de file mais que les autres administrations, en particulier les provinces, n'adhèrent pas à ce que nous proposons, nous devons reconnaître qu'il faudrait peut-être changer les objectifs. Cela n'enlève rien au fait que le gouvernement a la responsabilité de fournir, autant que possible, le meilleur système de santé possible et d'y contribuer.

Ma perception de l'ensemble de ce programme diffère quelque peu de celle qui a été présentée par le député. Ce que j'observe, c'est un gouvernement qui comprend que le fédéral a effectivement le devoir d'assurer, dans la mesure du possible, un certain leadership dans des dossiers importants. Je suis certain que, si le député consultait les gens de sa circonscription, il constaterait comme moi que la population souhaite voir le gouvernement fédéral mettre en évidence les possibilités qu'offrent les technologies. Même si les choses ne se sont pas déroulées comme nous l'aurions souhaité en ce qui concerne l'adhésion, je crois qu'au bout du compte, nous aurons un système de santé plus solide, car d'autres entités, qu'il s'agisse des territoires ou des provinces, pourront réfléchir à ce qu'Ottawa a tenté de faire et en tirer des enseignements de différentes manières.

Je dirais qu'il existe de nombreux acteurs au sein du système de santé, qu'il s'agisse des pharmaciens, des patients ou des médecins, et qu'au bout du compte, nous avons tous un rôle à jouer pour gérer les changements nécessaires afin que les services de santé soient de première qualité. Parfois, il se peut que...

• (1905)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Kitchener-Sud—Hespeler a la parole.

Matt Strauss: Monsieur le Président, pour répondre à la première question du député, je suis terriblement déçu. Ce n'était pas du tout une réponse.

Je connais très bien les gens de ma circonscription. Je viens de la région de Waterloo. C'est la capitale technologique du Canada. Les gens qui travaillent dans le domaine de la technologie aimeraient bien obtenir un contrat de 50 millions de dollars sans avoir à faire quoi que ce soit. Après 20 ans et 4 milliards de dollars, cet organisme n'a rien fait de concret. J'ai demandé au gouvernement pourquoi il veut donner 50 millions de dollars de plus à cet organisme, et le député n'a pas su nommer une seule chose que cet organisme compte faire. Il dit qu'on va se pencher sur certaines choses. Il dit qu'il est allé voir son médecin et qu'il l'a vu employer une technologie. Je suis médecin, et les médecins peuvent utiliser une technologie sans qu'Inforoute Santé du Canada ne gaspille 50 millions de

dollars pour que des entreprises de lobbying nous disent de l'utiliser.

Le gouvernement doit arrêter d'agir ainsi. Mes concitoyens supplient le gouvernement de ne pas faire cela. Il ne doit pas donner ces 50 millions de dollars. Il devrait rendre cet argent aux contribuables ou s'en servir pour construire des hôpitaux ou embaucher des infirmières, mais je le supplie de renoncer à ce qu'il compte faire.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral met en œuvre toutes sortes d'initiatives pour améliorer la qualité des soins au Canada. Le député a dit de construire des hôpitaux. Justement, il y aura un fonds d'immobilisations de 5 milliards de dollars pour aider les provinces à le faire. Pensons notamment au rétablissement des services d'urgence à l'Hôpital général Seven Oaks et à l'Hôpital Victoria.

Je remercie le député d'offrir des services médicaux à ses concitoyens et à d'autres. Cela dit, il est temps d'envisager des réformes et des changements, et je suis sûr que le député est d'accord. Nous devons jouer un rôle structurant dans le domaine de la santé. Si nous ne nous préparons pas à gérer les changements qui finiront par s'imposer, nous ne pourrons pas offrir aux Canadiens les soins de qualité qu'ils désirent. Je suis convaincu que le député en est conscient.

Cela ne veut pas dire que tout sera parfait sur tous les fronts. Cependant, au bout du compte, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou provincial, il est essentiel de trouver des façons d'intégrer les outils technologiques et de les utiliser...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Mission—Matsqui—Abbotsford a la parole.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai posé une question simple au premier ministre: le gouvernement libéral défendra-t-il les droits liés à la propriété privée des Britanno-Colombiens à la suite de la décision Cowichan, oui ou non? Le député de Vancouver Fraserview—Burnaby-Sud a dit que les conservateurs, moi y compris, étaient alarmistes. Pourtant, les Britanno-Colombiens ne se contaient pas des peurs: des personnes et des entreprises bien réelles subissent déjà les conséquences de la décision Cowichan. Des transactions immobilières ont été abandonnées. Le gouvernement provincial a dû garantir des prêts hypothécaires, et les investisseurs tournent le dos à la Colombie-Britannique. Un sondage du Business Council of British Columbia a révélé qu'en raison de l'incertitude entourant la Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, qui est l'équivalent provincial de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, près de 74 % des entreprises de la province prévoient de réduire leurs investissements; 73 % des répondants ont dit qu'il était désormais plus difficile d'obtenir du financement externe, et 1 répondant sur 3 a déclaré réduire ses projets d'embauche.

À Global News, le PDG de Wesbild Holdings a déclaré: « Si vous nous demandiez aujourd'hui si nous comptons investir dans des terrains en Colombie-Britannique, la réponse serait non. » En mars, le *Vancouver Sun* a signalé que les biens immobiliers à Richmond risquaient de perdre jusqu'à 40 % de leur valeur. Pour de nombreuses familles, cela signifie que leur maison, leur principal actif, est soudainement à risque. Ce n'est pas juste une théorie. Des propriétaires d'entreprise et de maisons se retrouvent face aux conséquences du refus ou de l'incapacité du gouvernement de privilégier et de protéger les titres en fief simple.

La semaine dernière, le gouvernement aurait pu s'engager à défendre la propriété privée et à annuler les instructions données d'avance à ses avocats. Or, il a préféré plonger la Colombie-Britannique dans une incertitude encore plus grande et laisser paraître que le Canada est un pays de moins en moins sûr pour les investisseurs. Heureusement, la Cour suprême a refusé d'entendre l'affaire concernant la nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.

Les conservateurs continueront à faire pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une politique et une position juridique qui protègent les droits de propriété privée de tous les Britanno-Colombiens.

• (1910)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souligner que le gouvernement du Canada sera bien mieux placé pour s'exprimer publiquement une fois que nous aurons officiellement déposé nos arguments en appel. L'affaire Cowichan est toujours devant les tribunaux, et il est important que tous les députés, y compris moi-même, s'expriment de manière prudente et responsable tant que cette procédure est en cours.

Je tiens à souligner que notre priorité est de garantir la prévisibilité et la stabilité des droits liés à la propriété privée. Nous examinons attentivement tous les arguments valables avancés dans le cadre de la procédure d'appel afin de protéger les droits liés à la propriété privée tout en respectant la Constitution.

Je comprends l'incertitude et l'inquiétude que peuvent ressentir de nombreux Canadiens en ce moment, en particulier les propriétaires fonciers de la Colombie-Britannique. Nous entendons ces préoccupations et nous nous employons à apporter les éclaircissements que tous les Canadiens méritent. La propriété foncière est un pilier du système juridique canadien. Elle offre aux gens une sécurité et une confiance dans leurs habitations et leurs entreprises. C'est important pour les Canadiens, pour l'économie et pour nous tous.

Toutes les parties concernées par la décision souhaitent obtenir des éclaircissements de la part des tribunaux pour interpréter correctement la décision et comprendre ses répercussions. Pour y parvenir, le gouvernement du Canada a invoqué des motifs d'appel fondés sur des questions juridiques précises.

Nous espérons également obtenir des éclaircissements supplémentaires grâce à la requête de Montrose, qui vise à rouvrir le procès de façon limitée en vue d'ajouter Montrose comme partie. La requête de Montrose a été entendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique les 25 et 26 mai 2026. La juge Young a mis sa décision en délibéré. On ne sait pas quand elle la rendra.

Motion d'ajournement

La réponse du Canada est conforme à la position qu'il a adoptée en 2017 lorsqu'il a demandé que les propriétaires fonciers habitant la zone visée par les revendications territoriales soient informés de l'affaire. Il est important que les parties qui pourraient être touchées par la décision de la cour puissent être entendues. Les propriétaires fonciers sont les mieux placés pour faire part des inquiétudes que suscite en eux une décision susceptible de les toucher.

Si la requête est acceptée, Montrose pourra prendre officiellement part aux procédures en tant que partie ou intervenant. Certaines parties du procès seront rouvertes, de façon que la cour pourra examiner les éléments de preuve et les arguments relatifs aux conséquences de la décision pour Montrose. De plus, des éléments de preuve qui n'avaient pas été soumis lors du procès pourront être présentés.

Notre approche demeure fondée sur le respect et un dialogue constructif avec toutes les parties tout au long du processus. Ces principes sont primordiaux à la fois pour avancer sur le chemin de la réconciliation et dissiper toute incertitude. Nous appliquons la même approche dans la négociation des traités modernes et des ententes d'autonomie gouvernementale avec les Premières Nations. Ces ententes offrent clarté, stabilité et prévisibilité à long terme pour toutes les parties. Plus important encore, elles proposent une voie à suivre qui respecte les propriétés privées tout en traitant les revendications territoriales de manière responsable.

Nous allons continuer de faire ce qu'il faut pour obtenir des décisions auprès des tribunaux, comme le souhaite le député d'en face et, j'en suis sûr, tous les Britanno-Colombiens et tous les Canadiens, afin de bâtir un avenir fondé sur le respect, la stabilité et la prévisibilité durable pour tous.

Brad Vis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa réponse ce soir. Je suis heureux qu'il ait parlé de la demande de Montrose.

Le problème, c'est lorsque l'affaire a été portée devant les tribunaux, la Ville de Richmond, et non le gouvernement du Canada, a été la seule partie à présenter des arguments explicitement favorables à la propriété en fief simple. Une partie de l'incertitude qui existe aujourd'hui vient du fait que le gouvernement du Canada n'a pas présenté ces arguments ni tenu les propos que le secrétaire parlementaire lui-même a tenus ce soir pour défendre les droits de propriété.

J'espère pour la Colombie-Britannique que le gouvernement du Canada profite de l'occasion offerte par la demande de Montrose pour revoir ses arguments juridiques et qu'il se prononcera fermement pour le droit à la propriété privée afin de faire progresser l'économie canadienne et d'accroître les exportations de la Colombie-Britannique, qui sont remises en question en raison de cette affaire.

• (1915)

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député.

Motion d'ajournement

Comme je l'ai dit dans mes observations ici, ce soir, nous comprenons que la décision puisse susciter de l'incertitude et de l'inquiétude chez les propriétaires fonciers. Les gens veulent savoir quelles seront les conséquences pour leur maison, leur collectivité et leur avenir. Nous entendons ces préoccupations et les prenons très au sérieux. Il est fondamental de maintenir la prévisibilité et la stabilité associées à la propriété privée, et nous présenterons tous les arguments valables devant les tribunaux pour la protéger. Notre objectif est de faire progresser la réconciliation d'une manière pratique et responsable qui respecte les droits des Autochtones tout en donnant confiance et tranquillité d'esprit aux propriétaires fonciers.

Nous continuerons de collaborer avec toutes les parties au litige et resterons à leur disposition tout au long du processus.

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 16.)

Poilievre	8681
Anand	8681
Poilievre	8681
Anand	8681
Poilievre	8681
Naqvi	8681
Poilievre	8681
Naqvi	8682
Poilievre	8682
Naqvi	8682
Poilievre	8682
Naqvi	8682
L'économie	
Poilievre	8682
Champagne	8682
Poilievre	8682
Champagne	8683
L'infrastructure	
Lauzon	8683
Robertson	8683
La santé	
Mazier	8683
Michel	8683
Konanz	8683
Michel	8683
Strauss	8683
Michel	8683
Les finances	
Dhaliwal	8684
Champagne	8684
L'économie	
Hardy	8684
MacKinnon	8684
Les affaires autochtones	
Kwan	8684
Gull-Masty	8684
Présence à la tribune	
Le Président	8684

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides	
Motion de l'opposition — Les politiques économiques	
Motion	8685
Rejet de la motion	8686
Loi n° 2 d'exécution du budget de 2025	
Projet de loi C-31, Deuxième lecture	8686
Rejet de l'amendement	8688
Adoption de la motion	8689
Adoption de la motion	8691
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	8691

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
Lamoureux	8691
L'emploi et les familles	
Church	8691
Les délégations interparlementaires	
Bragdon	8691
Les comités de la Chambre	
Exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada	
Allison	8691
Stubbs	8692
Procédure et affaires de la Chambre	
Bittle	8692
Loi sur la parité en santé mentale	
Johns	8692
Projet de loi C-280. Présentation et première lecture	8692
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	8692
La Loi sur l'étiquetage des textiles	
Shipley	8692
Projet de loi C-281. Présentation et première lecture	8692
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	8693
Loi sur les chiens d'assistance pour les vétérans	
Barrett	8693
Projet de loi C-282. Présentation et première lecture	8693
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	8693
Pétitions	
Des tronçons de la Transcanadienne	
Malette (Kapuskaing—Timmins—Mushkegowuk)	8693
Un cadre pour les parcs urbains nationaux	
Wagh	8693
BC Ferries	
Johns	8693
La Société canadienne des postes	
Ruff	8694
La liberté de religion	
Allison	8694
Le cannabis	
Allison	8694
Les affaires autochtones	
May	8694
Le projet de port spatial	
Ho	8694
La pêche à la morue	
Anstey	8694
La pêche au saumon	
Vis	8695
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Lamoureux	8695

Demandes de documents

Lamoureux 8695

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**Loi visant à protéger les victimes**

Projet de loi C-16. Étape du rapport 8695

Décision de la présidence

Le vice-président 8695

Motions d'amendement

Gazan 8695

Motions n^{os} 1 à 3 8695

Lamoureux 8696

Larouche 8697

Kwan 8697

Sahota 8697

Ste-Marie 8699

Ross 8699

Lamoureux 8699

Brock 8699

Sahota 8701

Larouche 8701

Cooper 8701

Larouche 8702

Lamoureux 8703

DeBellefeuille 8704

Vis 8704

Ste-Marie 8704

Sgro 8704

Vis 8705

Ste-Marie 8706

Hepfner 8706

Baldinelli 8706

Cooper 8706

Lamoureux 8707

Calkins 8707

Ste-Marie 8708

Sahota 8708

Lawton 8708

Projet de loi C-16 — Avis de motion d'attribution de temps

Sahota 8709

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**La Loi sur la sécurité de la vieillesse**

Projet de loi C-261. Deuxième lecture 8710

DeBellefeuille 8710

Vis 8712

Roberts 8712

Larouche 8712

Church 8712

Roberts 8714

Larouche 8715

St-Pierre 8716

Vien 8717

MOTION D'AJOURNEMENT**Le secteur de l'acier et de l'aluminium**

McPherson 8718

Leitão 8718

La santé

Strauss 8719

Lamoureux 8719

Les affaires autochtones

Vis 8720

Turnbull 8721

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>